N° 3978/A
13 MAI 1981

Soixante-dixième année - N° 3566 — 26 rebia II 1401 (4 mars 1981).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.*
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25
651-79 et 654-13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1979.

Rapport sur l'exercice 1979 présenté à Sa Majesté le Roi par son Altesse Moulay Hassan ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 90

Accord entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques internationales pour la garantie d'un prêt consenti par lesdites banques à la Banque nationale pour le développement économique.

Décret n° 2-81-136 du 7 rebia II 1401 (13 février 1981) accordant la garantie de l'Etat au prêt de 100 millions de francs suisses consenti par un consortium bancaire à la Banque nationale pour le développement économique 154

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation.

Dahirs n°s 1-80-463, 1-80-464, 1-80-465, 1-80-466 et 1-80-467 des 5, 8, 9 safar 1401 (13, 16, 17 décembre 1980) portant naturalisation marocaine 154

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-80-412 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) complétant le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires. 155

TEXTES PARTICULIERS

Ministère d'Etat chargé des postes et télécommunications

Décret n° 2-80-601 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) fixant le mode de rétribution des auxiliaires chargés de gérer les établissements secondaires des postes et télécommunications 155

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 2-80-612 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) portant attribution d'une indemnité de poste et d'une indemnité de représentation aux gouverneurs des préfectures et provinces et à ceux en fonction au service central 156

Ministère des affaires sociales et de l'artisanat.

Décret n° 2-80-604 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) modifiant et complétant le décret n° 2-64-426 du 10 joumada II 1384 (17 octobre 1964) relatif à la formation professionnelle donnée par la direction de l'artisanat dans les centres d'apprentissage 156

Ministère des affaires administratives.

Arrêté du ministre des affaires administratives n° 26-81 du 10 ramadan 1400 (23 juillet 1980) portant assimilation du centre de formation de dactylographes et de sténodactylographes 157

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Concession de pensions 158

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1979

présenté à Sa Majesté le Roi

par Son Altesse Moulay Hassan BEN EL MEHDI

Gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959) j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1979, vingt-et-unième exercice de l'Institut d'émission.

L'exercice 1979 a été dominé par le souci de rétablir les équilibres fondamentaux de l'économie nationale remis en cause, notamment, par l'intense effort d'équipement réalisé au cours du plan quinquennal 1973-1977. Cette entreprise, au demeurant délicate dans un contexte favorable, a dû être poursuivie dans un environnement mondial devenu de plus en plus incertain en raison de la détérioration des relations internationales et de la persistance de profondes difficultés économiques.

Relativement soutenue au cours du premier semestre grâce aux mesures de relance concertée mises en œuvre pendant l'été 1978 et à une certaine reprise du mouvement des investissements privés, l'expansion de l'activité des pays industrialisés s'est ensuite ralentie lorsque la résurgence généralisée et parfois très accusée des tensions inflationnistes, avivées par les majorations successives du coût de l'énergie, a contraint la plupart des autorités monétaires à durcir leurs politiques et, spécialement, à relever dans des proportions souvent considérables le loyer de l'argent. Aussi, tandis que le taux de la hausse des prix s'établissait à 7,6 % en moyenne annuelle, la progression du produit national brut de ces nations est-elle revenue en définitive en-deçà de 3,5 %, soit à un niveau insuffisant pour résorber le sous-emploi qui, d'après l'Organisation de coopération et de développement économique, affectait encore près de 18 millions de personnes à l'issue de 1979.

De la même manière, la croissance des pays en développement non producteurs de pétrole, également aux prises avec une aggravation de l'inflation et souvent obligés d'appliquer des thérapeutiques drastiques pour rétablir la situation de leurs finances intérieures et de leurs comptes extérieurs, est restée voisine de 5 % et donc trop modeste eu égard aux besoins des populations concernées. Encore convient-il de souligner, qu'au sein de ce groupe hétérogène rassemblant aussi bien les quelques Etats de l'Extrême-Orient et de l'Amérique latine en voie de décollage économique que les nations où le revenu par habitant stagne à un très faible montant, des progrès atteignant à peine 3 % ont été une nouvelle fois enregistrés sur le continent africain, qui accumule de la sorte des retards inquiétants.

Le commerce mondial n'a, dans ces conditions, guère été stimulé et la minime accélération de l'extension du volume des échanges de marchandises, en hausse de 6,5 % au lieu de 5,5 % en 1978, a essentiellement tenu à l'élargissement des achats de denrées alimentaires et, surtout, à la constitution de stocks spéculatifs de matières premières industrielles. Ces mouvements ont en revanche déterminé un redressement notable des cours de la majorité des produits de base mais l'année 1979 a été, sans conteste, marquée par le brutal enchérissement du pétrole brut. Par suite de l'interruption passagère des livraisons iraniennes et plus encore des mutations structurelles d'un marché de mieux en mieux contrôlé par les vendeurs, le coût du baril, stabilisé depuis juillet 1977 à un prix inférieur, en dollars constants, à celui pratiqué au début de 1974, a en effet doublé en douze mois, ce qui s'est traduit par un alourdissement d'environ un tiers des factures pétrolières de l'exercice considéré.

Selon des données encore provisoires, les surplus dégagés par les paiements courants des pays exportateurs de pétrole se sont donc très sensiblement amplifiés : réduits à 5 milliards de dollars en 1978, ils ont approché 70 milliards tandis que le déficit global des autres nations en voie de développement est passé de 36 à 55 milliards et que la position des pays industrialisés a laissé apparaître un solde négatif de 10 milliards de dollars aux lieu et place d'un résultat positif de près de 30 milliards. A l'intérieur de ce dernier ensemble, des variations d'importance ont de surcroît bouleversé les situations des trois premières puissances occidentales. La balance des Etats-Unis, qui s'était fortement dégradée depuis 1977, s'est redressée : à l'inverse, l'excédent antérieurement enregistré en République Fédérale d'Allemagne a pratiquement disparu et au surplus de 17 milliards observé au Japon en 1978 a succédé un déficit voisin de 8 milliards.

Les changements considérables ainsi intervenus dans les positions extérieures, les disparités observées en matière de hausse des prix, la plus ou moins grande sensibilité des principaux pays industrialisés aux problèmes énergétiques, et les aléas de la situation politique internationale n'ont pas manqué d'influencer les marchés des changes. La dégradation de la balance des paiements du Japon et la très forte dépendance de cette nation à l'égard du pétrole expliquent dans une large mesure l'affaiblissement presque continuel du yen, tout au long de l'exercice. En revanche, la livre sterling a bénéficié de la situation privilégiée de la Grande-Bretagne dans le domaine de l'approvisionnement en hydrocarbures, sauf entre les mois d'août et d'octobre, lorsque la recrudescence de l'inflation, les mauvais résultats du commerce extérieur et la suppression du contrôle des changes ont inquiété les opérateurs. De son côté, le dollar a regagné, jusqu'à la mi-juin, une partie du terrain perdu l'année précédente grâce aux effets du plan de redressement annoncé le 1er novembre 1978, à la réduction du solde négatif de la balance américaine et à la relative modicité de la hausse du prix du pétrole décidée fin mars ; puis, la majoration rapide du coût du baril du brut, le retour d'un déficit commercial substantiel, la persistance d'une dérive des prix élevée et les événements politiques du Moyen-Orient ont à l'inverse entraîné un net recul de cette devise, interrompu seulement en octobre quand les autorités fédérales prirent une série de mesures en vue de mieux contrôler l'expansion du crédit. La bonne tenue du dollar durant le premier semestre a facilité le démarrage du système monétaire européen (S.M.E.), entré en vigueur le 13 mars ; ensuite, la faiblesse de la devise américaine a provoqué une spéculation à la hausse du deutschemark, qui a dû être réévalué, le 24 septembre, de 2 % vis-à-vis des autres monnaies participant à ce système, à l'exception de la couronne danoise, dévaluée de 3 % puis de 5 % encore le 29 novembre. En définitive, le dollar, d'une fin d'année à l'autre, s'est apprécié de plus de 23 % sur la place de Tokyo et s'est dévalorisé de 8,7 % sur celle de Londres, de 5,5 % contre deutschemark, de quelque 3 % à l'égard des autres principales devises du S.M.E. et d'à peine 2 % vis-à-vis du franc suisse.

Si les fluctuations de change ainsi enregistrées ont été moins accusées qu'en 1978 grâce aux interventions massives des banques centrales, l'inquiétude causée par la détérioration généralisée du pouvoir d'achat des monnaies, puis par l'aggravation des tensions politiques, a en revanche entraîné une intense spéculation sur les métaux précieux et plus spécialement sur l'or. Ainsi, cotée 226 dollars à l'issue de l'exercice précédent, l'once s'échangeait sur la base d'environ 300 dollars en juillet, de 400 dollars en octobre et de 524 dollars à fin décembre, marquant de la sorte une avance de 132 % en un an. Cette vive progression du prix de l'or, encore accélérée dans les premières semaines de 1980, n'a pu être freinée par les cessions effectuées par le Fonds monétaire international et le Trésor américain, qui ont pourtant représenté au total les trois quarts des apports de l'Afrique du Sud, principal pourvoyeur du marché. Les Etats-Unis, après avoir vendu chaque mois 1 500 000 onces jusqu'en avril, puis 750 000 onces de mai à octobre, ont d'ailleurs ensuite renoncé à mettre aux enchères des quantités fixes à des dates

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

régulières et, depuis cette décision, se sont bornés à céder 1 250.000 onces le 2 novembre 1979. Le Fonds a en revanche achevé son programme de restitution et poursuivi ses adjudications mensuelles, ramenant seulement, à partir de juin, le volume de ces dernières de 470 000 à 440 000 onces afin de tenir compte des soumissions hors concours dans ces conditions, les bénéfices dégagés au profit du Fonds fiduciaire, qui octroie des dons et des prêts aux pays en voie de développement, sont passés, d'un exercice à l'autre, de 1 080 à 1 410 millions de dollars.

Le Fonds monétaire international a en outre pris un ensemble de mesures susceptibles de lui permettre d'employer d'une manière plus libérale ses ressources disponibles ; de fait, ces dernières se trouvent en accroissement sensible par suite, notamment, de l'arrivée à échéance d'une grande partie des crédits distribués au milieu de la décennie achevée et de l'entrée en vigueur, depuis le 23 février 1979, du système de financement supplémentaire qui a pour objet de fournir des concours additionnels aux pays membres en butte à de graves déséquilibres de leurs paiements extérieurs. C'est ainsi qu'il a été décidé d'assouplir les règles de la « conditionnalité » en acceptant d'allonger, dans certains cas, de un à trois ans la durée de ses prêts et en s'engageant à mieux prendre en considération, lors de l'élaboration des programmes de redressement financier, les priorités économiques, sociales et politiques internes des nations concernées ; que l'accès au financement compensatoire a été rendu plus aisé à la suite de l'inclusion des recettes touristiques ainsi que des envois de fonds des travailleurs émigrés dans le calcul des moins-values affectant les exportations et de la décision d'élever de 75 % à 100 % des quotes-parts le montant de cette catégorie d'engagements ; qu'enfin, la période maximum de rachat fixée pour la facilité élargie a été portée de huit à dix ans.

Par ailleurs, toujours préoccupé de renforcer le rôle du droit de tirage spécial, le Fonds, après avoir procédé, le 1er janvier 1979, à la première des trois allocations d'environ 4 milliards chacune prévues par la résolution du Conseil des gouverneurs de décembre 1978, a relevé de 60 % à 80 % du taux combiné du marché la rémunération des avoirs de cette nature et autorisé leur utilisation dans les opérations de swap et les opérations à terme. Il a en outre accordé une attention prioritaire à la mise au point d'un projet de création d'un compte de substitution qui recevrait des dépôts en dollars en échange de créances équivalentes libellées en droit de tirage spécial : un tel mécanisme permettrait aux pays membres de diversifier et de rendre plus stables leurs réserves de change mais il reste à élaborer des dispositions ingénieuses pour ménager aux dites créances une liquidité suffisante, un rendement attrayant et la préservation de leur valeur en capital ; il conviendra, de surcroît, d'assurer l'équilibre financier de cet éventuel futur compte.

Les aménagements ainsi apportés ou prévus au système financier international ne sont pas, pour intéressants qu'ils apparaissent, à la mesure des problèmes de la période présente : tandis qu'aucune autre monnaie n'a pu véritablement concurrencer le dollar dont l'avenir semble pourtant de plus en plus incertain, l'or, censé avoir été démonétisé, demeure non seulement une valeur refuge universellement reconnue par les particuliers mais constitue encore, dans la pratique, un instrument officiel de réserve apprécié ; en second lieu, les inconvénients de la flexibilité des taux de change qui, en particulier, ne peut dispenser de procéder à des ajustements fondamentaux, semblent l'emporter sur ses avantages ; enfin, une surveillance renforcée du fragile édifice des eurodevises risque d'empêcher les banques commerciales, au demeurant soucieuses de ne pas devenir excessivement tributaires de très importants déposants et de ne pas accroître démesurément leurs encours de prêts à certains débiteurs, d'assurer aussi largement que par le passé le recyclage d'excédents pétroliers en forte expansion.

Dans ces conditions, les perspectives de la nouvelle décennie suscitent naturellement plus d'appréhensions que d'espoirs. Les responsables du tiers-monde, dont l'endettement global s'alourdit chaque année de près d'un quart, sont en particulier d'autant plus inquiets et déçus que les indéniables incertitudes de la conjoncture n'ont pas incité les pays développés, recroquevillés sur leur puissance, à prendre les engagements susceptibles de conduire à l'instauration rapide d'un nouvel ordre économique.

Des fleuves de discours et des masses de documents générés par les grands débats internationaux sont en effet ressortis des résolutions qui se situent, dans la plupart des cas, bien en-deçà des légitimes revendications présentées par les nations les moins avancées. Ainsi, tandis que l'élaboration des statuts du fonds commun de stabilisation de certaines matières premières n'a pas progressé au cours de l'exercice écoulé, la cinquième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est terminée, le 3 juin 1979 à Manille, dans un climat d'amertume : les recommandations adoptées, qui visent notamment à accroître l'aide aux pays les plus déshérités et à combattre le protectionnisme, sont dépourvues de force contraignante et, surtout, les participants ont clos la session sans parvenir à un accord sur des questions aussi fondamentales que la réforme monétaire et la création d'une facilité complémentaire destinée à stabiliser les recettes d'exportation des produits de base. De même, les accords conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, qui certes permettront de réduire dans la proportion relativement importante du tiers les droits de douane des nations industrialisées, de mieux contrôler l'utilisation de certaines mesures non tarifaires et de légaliser les préférences accordées aux pays les plus démunis, n'aboutiront ni à réorienter nettement au profit de ces derniers les avantages économiques du libre-échange, ni à restaurer un ordre juridique propice à un fonctionnement ordonné du système monétaire, comme celà avait été prévu par la « déclaration de Tokyo » de septembre 1973. Enfin, le programme adopté à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (CNUSTED), en prévoyant la création d'un fonds intérimaire de 250 millions de dollars et d'un organisme au sein duquel tous les Etats seront représentés, n'a fait qu'ébaucher des solutions qui devront faire l'objet de négociations ultérieures. En revanche, la nouvelle convention signée à Lomé en octobre entre la Communauté économique européenne et 57 pays d'Afrique noire, des Caraïbes et du Pacifique élargit et améliore notablement le mécanisme déjà mis en place en vue d'atténuer les effets néfastes des fluctuations des productions et des cours des denrées agricoles ; de surcroît, elle institue un système analogue pour les principaux minerais, qui s'appliquera lorsque des circonstances locales ou la chute des prix mettront l'une des nations concernées dans l'impossibilité de renouveler normalement ses installations ou entraîneront une baisse significative de ses capacités d'extraction ou d'exportation.

La réussite relative de cette dernière association contraste avec l'efficacité restreinte des vastes forums, illustrée encore récemment par l'échec patent de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) au cours de laquelle le « groupe des 77 » s'est vainement efforcé d'obtenir, en sus de la reconnaissance de revendications de nature politique, la création de substantiels fonds pour accélérer son décollage économique. Aussi, l'idée se fait-elle peu à peu jour qu'il serait sans doute plus réaliste de multiplier les organisations régionales afin de mieux appréhender la complexité des situations matérielles et des données humaines. Dans cette vue, le Maroc, qui a invité les riverains du Sahara à mettre en commun leurs potentialités, a participé activement aux réunions des Gouverneurs des Banques centrales arabes et africaines ainsi qu'aux sessions annuelles des organismes arabes monétaire et de développement.

Par ailleurs, les autorités marocaines sont restées préoccupées par le maintien des mesures protectionnistes mises en place par la Communauté économique européenne et, plus encore, par les perspectives de son élargissement à trois autres nations. Un pas important a déjà été franchi dans ce sens avec la signature, le 28 mai 1979 à Athènes, du traité d'adhésion de la Grèce, qui sera soumis à la ratification des parlements concernés avant que ce pays devienne membre de la Communauté en janvier 1981. Surtout, les entrées futures du Portugal et, spécialement, de l'Espagne ne manqueront pas d'avoir un certain nombre d'incidences négatives sur l'ensemble de l'économie du Maroc : sur le plan agricole, elles permettraient au Marché commun de se rapprocher de l'autosuffisance en matière d'agrumes et de primeurs, produits qui occupent une place importante dans la valeur ajoutée par le secteur primaire et représentent une part appréciable des exportations nationales ; dans le domaine industriel, nombre de branches seraient défavorisées par la modernisation accélérée des secteurs grecs, portugais et espagnols concurrents ; enfin, l'avenir des 500 000 travailleurs marocains séjournant dans l'Europe communautaire pourrait être menacé par un nouvel afflux de main-d'œuvre en provenance de ces trois pays.

L'environnement international, dont les traits dominants viennent d'être rappelés, n'a pas facilité la poursuite de la politique d'assainissement de la situation financière du pays, mise en œuvre dans le cadre du Plan triennal 1978-1980.

En 1978, un dispositif d'envergure avait été retenu afin de réduire le déséquilibre des finances publiques et le solde négatif de la balance des paiements courants, qui s'étaient rapidement creusés au cours des trois dernières années du Plan quinquennal 1973-1977 à la suite, notamment, de l'intensification des programmes d'équipement et de l'alourdissement des charges liées à la défense de l'intégrité territoriale. C'est ainsi que l'effort de compression des dépenses de fonctionnement, l'adoption de nouveaux aménagements fiscaux et, surtout, la contraction des investissements publics avaient permis de ramener en un an de 7 588 à 6 858 millions de dirhams les besoins de trésorerie de l'Etat ; de même, les mesures prises en vue de développer les entrées de devises et de limiter le volume des importations s'étaient traduites par une diminution de 8 223 à 5 619 millions du déficit des paiements courants. Parallèlement, grâce à un encadrement plus contrai-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

gnant de la distribution des crédits bancaires, la progression en moyenne annuelle de la masse monétaire s'était ralentie ; de son côté, la hausse de l'indice du coût de la vie s'était révélée moins rapide. Le bilan des actions ainsi engagées, qui avaient entraîné, il est vrai, un recul de 6 % à 2,3 % de l'expansion réelle du produit intérieur brut, était donc largement positif.

En 1979, soucieux de prolonger le redressement entrepris, l'Etat s'est efforcé de contenir l'accroissement des charges ordinaires en dépit du relèvement des rémunérations des fonctionnaires, du poids croissant de la dette publique et des subventions destinées à limiter l'enchérissement des produits de première nécessité ; il a également réussi à accélérer notablement le rythme des rentrées fiscales. Mais la relance des dépenses d'équipement a provoqué une légère extension du déficit de la trésorerie publique : celui-ci, égal à 7 221 millions de dirhams, a cependant représenté un pourcentage moindre du produit intérieur brut. En matière de relations commerciales et financières avec l'étranger, malgré un léger renforcement des mesures précédemment mises en place, le déséquilibre de la balance des paiements courants a atteint 6 304 millions de dirhams, soit, comme en 1978, près de 11 % du produit intérieur brut. En effet, si le montant des exportations de marchandises s'est élargi de façon remarquable, le coût des importations s'est gonflé par suite de l'alourdissement considérable de la facture pétrolière et de l'élévation de la valeur des acquisitions de matières premières. Quant à la politique monétaire, qui constitue un volet important, elle a notamment permis de maîtriser la progression des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie. Enfin, les interventions des Pouvoirs publics et les importations de denrées alimentaires, qui ont complété des apports locaux toujours insuffisants, expliquent le ralentissement de la hausse du coût de la vie, évaluée à 8,3 % au lieu de 9,7 % en 1978.

Force est donc de constater que les impératifs intérieurs et les contraintes extérieures ont largement pesé sur les résultats obtenus en 1979. Bien que la croissance du produit intérieur brut ait été freinée, des progrès, certes appréciables, mais non déterminants, ont été enregistrés sur la voie du rétablissement des grands équilibres économiques et financiers.

La production

Selon les données provisoires de la comptabilité nationale, le produit intérieur brut s'est établi, au prix du marché de 1969, à 30 350 millions de dirhams au lieu de 29 684 millions en 1978 : il a marqué de la sorte une augmentation annuelle de 2,2 %, équivalente à celle qui avait été réalisée au cours de l'exercice précédent. Cette avance modeste résulte, pour l'essentiel, d'un nouveau développement de la valeur ajoutée par le secteur de l'énergie et par les administrations publiques : en revanche, les productions agricole et industrielle ainsi que les activités tertiaires n'ont guère progressé et la conjoncture s'est encore détériorée dans le bâtiment et les travaux publics (1).

Après s'être élargie de 11,1 % en 1978, la valeur ajoutée par l'agriculture et la pêche s'est accrue de 0,7 % seulement. Cette quasi-stagnation est liée à la baisse des récoltes de céréales, de cultures industrielles et d'agrumes, qui ont été affectées par des conditions climatiques défavorables. La charge des importations de denrées alimentaires est donc demeurée lourde et les revenus des ruraux ne se sont pas améliorés. Préoccupés par l'évolution décevante des activités primaires sur une longue période, qui se répercute sur la situation des comptes extérieurs et sur le sort de la majeure partie de la population, les Pouvoirs publics ont continué d'affecter des sommes importantes aux travaux d'irrigation et de favoriser la vulgarisation des techniques modernes ; ils ont de surcroît relevé les principaux prix agricoles et accordé une attention plus grande aux zones en sec.

Le taux de croissance du secteur minier a atteint 5,3 % au lieu de 6,5 % un an auparavant ; il s'est légèrement infléchi par suite de la stabilisation des tonnages de phosphates extraits. En revanche, le montant des exportations, qui n'avait guère augmenté en 1978, a sensiblement progressé à la faveur, d'un léger développement des livraisons de phosphates et d'un redressement de leurs cours, ainsi que d'une nette majoration des recettes tirées des autres minerais.

A l'inverse, la production d'énergie s'est élevée de 30,8 %, contre 5,1 % auparavant, parallèlement à l'extension de la capacité de traitement de la principale raffinerie de pétrole du pays.

Alors qu'elle s'était accrue de 5,6 % en 1978, la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière et l'artisanat a enregistré une expansion n'excédant pas 1,2 % en raison, notamment, du recul de l'activité des entreprises métallurgiques.

De son côté, la branche du bâtiment et des travaux publics, qui avait déjà accusé un fléchissement de 18,5 % précédemment, a régressé de 16,6 % en 1979.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

A l'intérieur du secteur tertiaire, demeuré pratiquement stable depuis deux exercices, les transports et communications, qui avaient connu une hausse de 11,5 % en 1978, se sont inscrits en baisse de 4,9 % ; en revanche, les services et le commerce se sont respectivement développés de 1,1 % et 1,4 %.

Enfin, la valeur ajoutée par les administrations publiques, en augmentation de 10,9 %, a continué de progresser à une allure relativement soutenue.

Converti en dirhams courants par application de l'indice des prix à la production, qui s'est élevée de 7,8 % en 1979 au lieu de 10,4 % un an plus tôt, le produit intérieur brut a atteint 58 226 millions de dirhams contre 52 860 millions en 1978 : il a ainsi marqué une avance de 10,2 %, inférieure à celle de 12,9 % observée auparavant. Quant au produit national brut, qui comprend en outre les revenus extérieurs nets, estimés à 1 593 millions au lieu de 1 801 millions, il est passé de 54 661 à 59 819 millions, enregistrant de la sorte une augmentation de 9,4 % (1).

La demande et l'épargne

En regard, la dépense nationale brute s'est accrue de 8,5 % seulement pour s'établir à 65 655 millions de dirhams contre 60 506 millions en 1978. Ainsi, l'apport extérieur net de biens et services, précédemment ramené de 9 325 à 7 646 millions, n'a pas excédé 7 429 millions : à ce niveau, il a représenté 12,8 % du produit intérieur brut au lieu de 14,0 % en 1978 et 19,9 % en 1977. Cette amélioration des comptes de la nation n'a toutefois pu être obtenue qu'au prix d'un nouveau recul de la formation brute de capital fixe qui, après avoir accusé une baisse de 12,7 % au cours de l'exercice antérieur, a fléchi encore de 7,7 % en 1979 pour revenir à 12 372 millions, en dépit d'une relance des dépenses publiques d'équipement ; et sa part dans le produit intérieur brut a elle-même diminué de 25,3 % à 21,2 %. De son côté, le montant des investissements, compte tenu d'un élargissement des stocks évalué à 1 313 millions contre 697 millions pour 1978, s'est contracté de 14 097 à 13 685 millions. A l'inverse, la consommation globale, fixée à 51 970 millions, a crû de 12 % au lieu de 10,4 % un an plus tôt : en effet, si le rythme de progression de la consommation privée est demeuré voisin de 11 %, celui de la consommation des administrations publiques s'est élevé de 9 % à 16,7 %.

Dans ces conditions, l'épargne intérieure brute, égale à la différence entre le produit intérieur brut et la consommation totale, n'a pas dépassé 6 256 millions alors qu'elle avait atteint 6 451 millions en 1978. De même, l'épargne nationale brute, qui regroupe l'épargne intérieure et les revenus extérieurs nets, a régressé de 8 252 à 7 849 millions ; elle a, de ce fait, financé 57,4 % des investissements au lieu de 58,5 % précédemment (1).

Les relations financières avec l'étranger

A la faveur, notamment, d'un développement rapide des recettes tirées des ventes de produits semi-ouvrés et manufacturés, la valeur des exportations est passée de 6 261 à 7 287 millions de dirhams, soit une avance annuelle de 16,4 %. En revanche, le coût des importations, qui avait été réduit de 14,2 % en 1978, s'est accru de 15,9 % pour s'établir à 14 328 millions ; en effet, si les restrictions apportées aux entrées de certains articles ont été légèrement renforcées, si le dépôt préalable à l'importation est resté en vigueur et si les acquisitions de biens d'équipement, auparavant ramenées de 4 971 à 3 387 millions, ont encore quelque peu décliné, les achats de pétrole brut et de matières premières se sont considérablement alourdis. De la sorte, le solde négatif des échanges commerciaux s'est élevé de 6 100 à 7 041 millions : il est cependant demeuré en-deçà de celui de 8 542 millions qui avait été enregistré en 1977. Par ailleurs, tandis que le poids des transactions gouvernementales et le montant des revenus touristiques se stabilisaient à leurs niveaux antérieurs, l'augmentation des transferts effectués par les travailleurs marocains résidant à l'étranger a plus que compensé le gonflement des intérêts de la dette extérieure. En définitive, le déficit de la balance des paiements courants, qui avait été précédemment abaissé de près d'un tiers, s'est établi à 6 304 millions au lieu de 5 619 millions en 1978. Il a été, pour l'essentiel, couvert par les apports nets de capitaux non-monétaires, l'élargissement des crédits commerciaux obtenus permettant toutefois de contenir la progression de l'endettement extérieur. Il n'en reste pas moins que la charge globale de la dette publique à l'égard de l'étranger a représenté 22,5 % des recettes de biens et services majorées de revenus du capital et du travail, contre 16,8 % en 1978.

Les finances publiques

En dépit d'une nouvelle augmentation des sommes affectées au service de la dette publique, de l'accroissement des subventions destinées à atténuer la hausse des prix des produits de grande consommation et de la majoration des traitements des fonctionnaires, le taux d'expansion des dépenses ordinaires est demeuré proche de 18 %. En revanche, l'accentuation de la pression fiscale s'est traduite par une avance de 18 % des recettes courantes, soit plus du double du rythme d'extension

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

enregistré en 1978. Dans ces conditions, l'épargne budgétaire s'est élevée de 644 à 802 millions de dirhams. Toutefois, le relèvement à 9 016 millions des charges d'investissement, ramenées de 10 306 millions en 1977 à 6 629 millions en 1978, a légèrement creusé le déficit de trésorerie de l'Etat qui, après imputation des comptes spéciaux, est passé de 6 858 à 7 221 millions d'un exercice à l'autre. La progression des ressources de nature monétaire s'étant révélée moins rapide que précédemment, le financement de ce découvert a été assuré dans une proportion plus importante qu'en 1978 par le recours aux emprunts.

La monnaie et le crédit

La politique monétaire conduite en 1979 s'est articulée autour de trois axes. A l'instar des années antérieures, il s'agissait d'abord de tenter de rapprocher le rythme de croissance des liquidités de l'accroissement du flux des transactions tout en privilégiant les activités jugées prioritaires ; un début de rééquilibrage des deux principales sources de la création monétaire était de surcroît recherché. De fait, tandis qu'était contenue l'expansion des moyens de paiement, les mesures prises en faveur des exportateurs se sont traduites par une avance appréciable des facilités qui leur sont consenties ; en revanche, les concours destinés à financer les investissements ont quelque peu fléchi. En second lieu, le développement des créances sur le Trésor, qui constituent la principale contrepartie de la masse monétaire, s'est nettement ralenti tandis que celui des crédits à l'économie, toujours soumis à un plafonnement autoritaire, s'est légèrement accéléré.

L'AGRICULTURE

La valeur ajoutée par l'agriculture en 1979 a augmenté de 0,7 % seulement par rapport aux résultats de l'exercice précédent qui s'étaient révélés relativement favorables : sur la base des prix de 1969, elle a en effet été évaluée à 3 960 millions de dirhams au lieu de 3 931 millions pour 1978 et, la croissance du secteur secondaire ayant été plus soutenue, sa part dans le produit intérieur brut est revenue en un an de 13,2 % à 13 %. Cette quasi-stagnation est principalement imputable au recul des récoltes de céréales, de cultures industrielles et d'agrumes qui ont pâti des conditions climatiques dont l'influence demeure primordiale en dépit des efforts réalisés, spécialement en matière d'irrigation (1).

Les pouvoirs publics restent donc préoccupés par l'évolution des activités agricoles qui fournissent 40 % des emplois totaux et font vivre 60 % environ de la population. En outre, le rythme de croissance de la production en termes réels a été, au cours des quinze dernières années, inférieur à l'expansion démographique : l'approvisionnement en denrées alimentaires n'a donc pu être assuré que grâce à un élargissement des achats à l'étranger et la balance des échanges de cette nature est déficitaire depuis 1974, compte tenu des transactions portant sur les huiles et graines oléagineuses.

Dans ce contexte, et en dehors des subventions versées par l'Etat pour soutenir les prix de produits de première nécessité, nombreuses et variées ont été les actions prolongées ou engagées en 1979 afin de permettre au pays d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire qu'il s'est fixé à terme. Ainsi, a été poursuivie la vulgarisation des nouvelles techniques de culture ou d'élevage en vue d'intensifier les productions végétales ou animales qui devraient être également encouragées par le relèvement des principaux prix agricoles : intervenu au milieu de l'exercice étudié, ce dernier a en effet plus que compensé la hausse des frais de main-d'œuvre, des engrais et des carburants. Par ailleurs, des sommes importantes ont été encore consacrées à la construction de barrages : après l'achèvement des ouvrages de l'Oued El Makhazine et d'Al Massira, récemment inaugurés, les superficies irrigables sont estimées à 600 000 hectares. Toutefois, si d'autres chantiers sont en cours de réalisation, les efforts actuellement consentis dans le domaine hydraulique ont surtout pour but d'élargir les surfaces irriguées, qui s'étendent seulement sur quelque 400 000 hectares. De surcroît, une attention plus grande est accordée aux zones en sec qui représentent l'essentiel des terres cultivables et sur lesquelles vit la grande majorité des agriculteurs et des éleveurs. Le projet de Karia-Tissa, lancé en 1979, est à cet égard exemplaire : sur environ 250 000 hectares de collines prérifaines situées au nord de Fès, il s'agit, d'une part, d'obtenir une forte rentabilité économique à partir d'investissements relativement modestes et, d'autre part, de faire en sorte que les interventions de l'Etat englobent l'ensemble des activités du milieu rural : le coût total de cette réalisation, qui doit s'étaler sur 6 ans, a été estimé à 650 millions de dirhams dont plus du tiers sera financé par la Banque mondiale.

Enfin, en matière de débouchés extérieurs, l'Office de commercialisation et d'exportation se soucie d'ores et déjà d'adapter l'offre des produits nationaux à la situation nouvelle qui résultera de l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne.

Céréales

Des conditions climatiques défavorables ont perturbé le déroulement de la campagne céréalière 1978-1979 : l'insuffisance des pluies a d'abord retardé, voire même empêché, les opérations de labour ; puis, l'excès des précipitations a provoqué des inondations dans le Gharb tandis que le temps chaud et sec persistait dans les régions de l'oriental et du sud. Il a donc été constaté, en ce qui concerne les quatre principales céréales considérées dans leur ensemble, une diminution de 6,5 % des superficies emblavées et de 6,9 % du rendement moyen qui est revenu d'une année à l'autre de 10,1 à 9,4 quintaux à l'hectare ; et la récolte, totalisant 39,9 millions de quintaux au lieu de 46 millions en 1978, s'est contractée de plus de 13 %. Ces données globales doivent toutefois être nuancées par les observations suivantes : en effet, si les tonnages de maïs et d'orge ont enregistré un recul d'environ 20 %, ceux de blé dur ont régressé de 9,2 % seulement et la culture du blé tendre a fourni 4,9 millions de quintaux contre 4,4 millions précédemment grâce aux mesures d'encouragement prises par les Pouvoirs publics.

Afin de satisfaire les besoins internes, la production nationale a dû être complétée par des importations qui ont porté sur près de 15 millions de quintaux au lieu de 15,5 millions en 1978. La contrevaleur de ces achats à l'étranger s'est néanmoins élevée, selon les statistiques douanières, de 856 à 973 millions de dirhams par suite d'une nouvelle hausse des cours du blé sur le marché mondial.

De leur côté, les quantités commercialisées de juin à décembre 1979 par l'intermédiaire de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses ont progressé, par rapport à la période correspondante de 1978, de 13,4 % pour atteindre 3 812 000 quintaux grâce à la majoration des prix officiels d'intervention : inchangés depuis 1977, ces derniers sont passés en juillet de 85 à 105 dirhams le quintal pour le blé dur et le blé tendre et de 65 à 80 dirhams le quintal pour l'orge et le maïs.

Quant aux céréales secondaires, les récoltes d'avoine, de sorgho et d'alpiste ont assez nettement fléchi soit en raison d'une réduction des superficies, soit à la suite d'une diminution des rendements. Le volume des exportations, essentiellement constituées d'alpiste, a cependant doublé d'un exercice à l'autre pour s'établir à 182 300 quintaux.

Légumineuses

En dépit d'une baisse de 13 % des superficies concernées, revenues en un an de 500 000 à 435 000 hectares, la production de légumineuses s'est maintenue au niveau de 2,6 millions de quintaux à la faveur d'une forte augmentation des rendements relatifs aux pois-chiches. La récolte de fèves, principale légumineuse, a en revanche régressé de 1 614 000 à 1 475 000 quintaux, soit une contraction annuelle de 8,6 %.

Primeurs

Les gelées hivernales et les pluies trop abondantes du mois de février ont entraîné une dégradation de la qualité de la production de primeurs. Aussi, les quantités exportées ont-elles atteint seulement 138 100 tonnes au lieu de 160 400 précédemment, prolongeant de la sorte le mouvement de baisse amorcé au cours de la campagne 1974-1975. Ce recul de près de 14 % est lié au fléchissement des livraisons de pommes de terre, qui ont décliné de 45 700 à 31 700 tonnes, et des ventes de tomates qui, malgré l'introduction de la variété mi-côtelée, sont revenues de 105 300 à 97 900 tonnes. Dans ces conditions, l'effort de diversification des débouchés entrepris au bénéfice de la République Fédérale d'Allemagne, qui a absorbé 24 % des expéditions contre 18 % en 1977-1978, n'a pu être poursuivi qu'au détriment du marché français dont la part a diminué de 77 % à 70 % dans le même temps.

Les statistiques publiées pour chaque campagne par l'Office de commercialisation et d'exportation révèlent que la valeur des expéditions de primeurs à l'étranger s'est stabilisée, sur la base des chiffres F.O.B., à quelque 300 millions de dirhams et 450 millions sur la base des chiffres C.A.F., malgré la diminution des tonnages exportés. En effet, si le prix moyen des pommes de terre s'est inscrit en retrait, les cours des tomates et des autres légumes ont au contraire enregistré une hausse substantielle.

Dans le cadre de la politique de développement de la production et de son adaptation aux nouvelles exigences des marchés extérieurs, la Banque mondiale a accordé au Maroc un prêt de 58 millions de dollars pour financer la première tranche d'un projet susceptible de doubler le volume des exportations et de procurer une recette annuelle supplémentaire d'environ 350 millions de dirhams. Il s'agit, au cours de la période 1979-1985, d'installer 1 000 hectares d'abris-serres, de moderniser les installations de conditionnement, de regrouper les maraîchers en coopératives, d'organiser leur encadrement et de leur octroyer des crédits préférentiels par le truchement de la Caisse nationale de crédit agricole.

(1) Voir annexes statistiques 8 à 19.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Agrumes

Après s'être élevée au chiffre record de 1 070 000 tonnes à l'issue de la campagne précédente, la production d'agrumes n'a pas dépassé 876 000 tonnes en 1978-1979, enregistrant ainsi une inflexion de 18,1 %. De fait, les fortes chaleurs de l'été ont d'abord bloqué le grossissement des fruits puis les intempéries hivernales ont altéré la qualité de l'ensemble des variétés, qu'elles soient précoces ou tardives.

Le volume des exportations, qui ont porté sur 538 000 au lieu de 673 000 tonnes, s'est parallèlement contracté de 20 %. Les expéditions destinées aux pays de la Communauté économique européenne, chiffrées à 334 000 tonnes, ayant diminué de 14,8 % seulement, leur part dans les ventes globales est passée de 58,2 % à 62,1 % ; à l'inverse, celle des livraisons effectuées à destination de l'U.R.S.S., qui ont regressé de plus d'un quart, est revenue de près de 30 % à 26 %. D'après les données de l'Office de commercialisation et d'exportation, le montant total des recettes, évaluées F.O.B. et C.A.F. à 778 et 1 092 millions de dirhams respectivement, ne s'est amenuisé que de 3,8 % et 6,4 % ; en effet, la stagnation quasi-générale de l'offre et l'amélioration qualitative des agrumes présentés ont permis de relever les prix dans une proportion appréciable.

En ce qui concerne le marché intérieur, si les tonnages traités par les usines de transformation ont chuté, les quantités consommées ont atteint 228 000 tonnes au lieu de 197 000, soit une avance de 15,7 %.

Cultures industrielles

Par suite des inondations qui ont affecté le Gharb, la production totale des cultures industrielles, estimée à 2 480 000 tonnes, a accusé un recul de 9,8 % par rapport à la campagne antérieure.

Malgré une extension des superficies récoltées de 59 850 à 62 491 hectares, la récolte de betteraves à sucre, limitée à 2 175 000 tonnes contre 2 400 000 tonnes en 1977-1978, a ainsi fléchi de 9,4 %. Cette évolution est entièrement imputable à la forte baisse des rendements dans le Gharb, qui n'ont pas dépassé 24 tonnes à l'hectare au lieu de 34,7 tonnes un an plus tôt : les quantités produites dans cette région sont de la sorte revenues de 932 400 à 567 548 tonnes. Les résultats s'étant révélés ailleurs presque aussi satisfaisants que précédemment, le rendement global moyen s'est néanmoins établi à 34,8 tonnes à l'hectare contre 40,1 tonnes.

De la même manière, les dégâts causés aux plantations de canne à sucre du Gharb se sont traduits par une contraction de l'ordre de 12 % des surfaces et des tonnages récoltés, qui se sont respectivement élevés à 3 979 hectares et 294 000 tonnes au lieu de 4 534 hectares et 334 000 tonnes en 1978. Le rendement est en revanche demeuré proche de 74 tonnes à l'hectare.

Dans ces conditions, la capacité de traitement des sucreries n'a pu être utilisée qu'à hauteur de 80 % et les tonnages extraits, évalués à 323 000 tonnes contre 367 000 tonnes, ont diminué de 12 %. Les importations ont pu néanmoins être quelque peu réduites grâce aux bons résultats de la campagne 1977-1978 : d'après l'Office des changes, elles ont atteint 279 000 tonnes pour 270 millions de dirhams au lieu de 289 000 tonnes pour 305 millions en 1978.

Il convient par ailleurs de mentionner que les Pouvoirs publics ont décidé de majorer de plus de 15 % les revenus des producteurs de plantes sucrières : ainsi, le prix de la tonne de betterave a été porté de 115,2 à 133 dirhams et celui de la tonne de canne de 81,25 à 95 dirhams.

En dépit d'une régression de plus de moitié des superficies cultivées, la récolte de coton de 1978, estimée à 11 470 tonnes, ne s'est infléchie que de 35,9 %. Un climat plus favorable et un meilleur encadrement technique ont en effet permis d'améliorer le rendement qui est passé de 10 à 13,7 quintaux à l'hectare. Quant aux exportations, elles se sont élevées à 3 870 tonnes de coton fibres pour une valeur de 31 millions de dirhams.

Les premières évaluations relatives à la cueillette effectuée en 1979 montrent que la production, chiffrée à 14 900 tonnes, se serait redressée en raison d'une nouvelle augmentation des rendements, qui auraient approché 18 quintaux à l'hectare. Afin de garantir l'approvisionnement des filatures locales, il n'est toutefois prévu de commercialiser à l'étranger que 1 000 tonnes des fibres tirées de cette récolte.

Oléagineux

La récolte totale d'oléagineux, qui s'était déjà élargie de plus de moitié au cours de la campagne 1977-1978, a de nouveau progressé de 57,8 % pour s'élever à 676 800 quintaux. Cette remarquable avance tient au développement considérable de la production de tournesol qui, parallèlement à une vive expansion des surfaces concernées, a atteint 403 200 quintaux contre 159 300 quintaux précédemment. Pour leur part, les tonnages d'arachides obtenus sont restés voisins de 270 000 quintaux.

En vue de favoriser l'extension de ces cultures, les prix d'achat aux agriculteurs ont été augmentés : celui du quintal de tournesol est ainsi passé de 130 à 185 dirhams.

Oléiculture

La récolte d'olives entamée à la fin de l'exercice 1978 a été estimée à 120 000 tonnes, c'est-à-dire à un niveau nettement inférieur aux 165 000 tonnes de la campagne antérieure. Son traitement a permis d'extraire 15 000 tonnes d'huile au lieu de 19 600 tonnes. Les livraisons sur le marché intérieur ayant été évaluées à 16 000 tonnes, tandis que les exportations restaient nulles, les stocks se sont dégonflés.

Des données provisoires afférentes à la cueillette commencée à l'automne 1979, il ressort que la production d'olives, chiffrée à environ 400 000 tonnes, aurait enregistré une vive hausse.

Viticulture

Grâce à des conditions atmosphériques plus favorables et à un meilleur entretien du vignoble, la récolte vinicole a plus que doublé de 1978 à 1979 : elle s'est en effet élevée de 548 000 à 1 104 400 hectolitres. Quant aux expéditions à l'étranger comptabilisées par l'Office des changes, leur tonnage et leur valeur ont crû de 30 %.

Elevage

L'élevage occupe toujours une place importante dans l'économie rurale puisqu'il représente le tiers de la valeur ajoutée par le secteur agricole. Selon le recensement effectué par le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, le cheptel atteignait 22,5 millions de têtes en 1979 au lieu de 24,2 millions de têtes un an plus tôt. Ce recul est lié au fléchissement des effectifs ovins et caprins qui sont respectivement revenus de 15,3 à 14,1 millions et de 6 à 5,1 millions ; à l'inverse le nombre des bovins s'est élargi de 2,9 à 3,2 millions d'unités. Dans le même temps, la production contrôlée de viande rouge a progressé de 18,1 % pour s'établir à 127 856 tonnes ; ce chiffre ne tient compte, il va de soi, ni des abattages non contrôlés, ni des apports de l'aviculture qui, les uns et les autres, sont loin d'être négligeables.

L'écart entre les quantités de lait fournies par les éleveurs locaux et les besoins nationaux, estimés à environ 1 milliard d'équivalent litres, s'est, semble-t-il, creusé. De fait, les statistiques de l'Office des changes révèlent qu'il a été nécessaire d'importer 42 600 tonnes de produits laitiers pour 200 millions de dirhams contre 35 000 tonnes pour 156 millions en 1978. Préoccupés par cette évolution, les Pouvoirs publics ont relevé de 1,10 à 1,27 dirham le prix du litre à la production ; sur ce montant, de même que sur celui du prix à la consommation, fixé à 1,70 dirham, la Caisse de compensation prend à sa charge 23 centimes afin que les usines de transformation disposent d'une marge bénéficiaire suffisante et que cet aliment de base demeure accessible aux couches les moins aisées de la population.

Pêche

Les côtes marocaines, qui s'étendent sur près de 3 400 kilomètres, sont très riches en espèces halieutiques et pourraient procurer, selon de récentes évaluations, 3 millions de tonnes de poissons par an, dont 2 millions au sud de Tarfaya. Mais l'infrastructure actuelle et la qualification du personnel navigant ne permettent pas encore d'exploiter véritablement ces réserves. Aussi, a-t-il été notamment prévu de moderniser les techniques de pêche, de réorganiser les circuits commerciaux et d'améliorer la formation professionnelle ; par ailleurs, les eaux territoriales ont été étendues de 70 à 200 milles

D'après les données provisoires relatives à l'année 1979, les prises, évaluées à 280 000 tonnes, se sont inscrites en légère baisse par rapport aux 286 000 tonnes capturées au cours de l'exercice précédent. Sur ce total, 93 200 tonnes ont été dirigées vers la fabrication de sous-produits et 84 100 tonnes absorbées par l'industrie de la conserve.

Quant aux exportations de poissons ou de farine de poissons recensées par l'Office des changes, elles ont atteint, en 1979, 69 000 tonnes pour une valeur de 360 millions de dirhams au lieu de 68 000 tonnes pour 298 millions en 1978 et de 65 000 tonnes pour 290 millions en 1977.

LES MINES ET L'ÉNERGIE

La production minière s'est développée de 4,7 % en 1979, soit à un taux légèrement inférieur à celui qui avait été observé un an plus tôt. En revanche, la valeur des exportations des minerais s'est accrue, selon les calculs de la Direction des mines, de plus de 18 % alors qu'elle n'avait guère progressé en 1978 ; ce mouvement favorable tient surtout au redressement des cours et, dans une moindre mesure, à la meilleure tenue de la livre sterling.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

De son côté, l'activité du secteur de l'énergie a crû de 30,7 %, essentiellement par suite de l'extension de la capacité de raffinage du pétrole brut. Mais le gonflement des approvisionnements destinés à cette industrie s'est traduit par un alourdissement d'autant plus accusé du coût des importations d'hydrocarbures que le prix du baril n'a pas cessé de s'élever.

Les indices de l'extraction minière et de la production d'énergie ont évolué de la manière suivante au cours des quatre derniers exercices :

(*Base 100 en 1969*)	1976	1977	1978 *	1979**
Indices				
— de l'extraction minière	120	139	149	156
— de la production d'énergie	187	195 *	205	268

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

MINES

Appréciée en termes réels, la valeur ajoutée par l'industrie extractive a augmenté de 5,3 % par rapport aux résultats observés en 1978, qui avaient enregistré une avance de 6,5 % ; l'expansion des autres secteurs de l'économie s'étant révélée dans l'ensemble moins soutenue, sa part dans le produit intérieur brut est elle-même passée en un an de 3,2 % à 3,3 %. Calculée à prix courants, elle s'est accrue encore plus rapidement puisque sa progression ressort à 13,6 % au lieu de 2,2 % précédemment.

Les conditions de commercialisation des minerais sur les marchés internationaux se sont en effet sensiblement améliorées d'un exercice à l'autre. En premier lieu, les cours de la plupart des métaux non ferreux ont été orientés à la hausse en raison de la constitution, aussi bien par les nations occidentales que par les pays de l'Est, d'importants stocks spéculatifs ou de précaution. En second lieu, l'évolution des deux monnaies couramment utilisées dans ce type de transaction a été plus favorable en 1979 : le mouvement de baisse du dollar s'est ralenti et la livre sterling s'est assez nettement appréciée.

Auparavant en recul de 4,8 %, la valeur « carreau-mine » (1) des productions minières à caractère non-énergétique s'est élevée, d'après les données de la Direction des mines, de 2 839,5 à 3 105,9 millions de dirhams, marquant de la sorte une extension annuelle de 9,4 %. Cette reprise est dans une large mesure liée à un nouvel élargissement des évaluations afférentes au plomb et au cobalt. En revanche, le chiffre relatif aux phosphates s'est à peu près maintenu à son niveau antérieur : de ce fait, il a représenté 75 % seulement de la valeur de la production totale, au lieu de 82,4 % en 1978 et de 86,9 % en 1977 (2).

Quant au montant des exportations de minerais bruts, il s'est accru, toujours selon la Direction des mines, de 492,2 millions ou 18,3 % pour s'établir à 3 180,1 millions de dirhams. La majoration ainsi relevée est imputable à hauteur de 40 % aux recettes tirées du commerce des phosphates qui a été caractérisé par un développement modéré des quantités expédiées à l'étranger et par un certain redressement des cours auxquels ont été effectuées ces ventes.

Pour leur part, les livraisons à l'industrie de transformation locale se sont intensifiées par suite de l'essor de l'activité des fonderies de plomb et des unités de fabrication d'acide phosphorique de Safi dont la capacité de production, après l'achèvement de la construction de « Maroc-phosphore II » et de la quatrième ligne de « Maroc-phosphore I », sera prochainement portée de 850 000 à 1 500 000 tonnes par an.

Phosphates

Bien que le marché international soit demeuré très concurrentiel, particulièrement en début d'exercice, l'Office Chérifien des phosphates est parvenu à maintenir à quelque 20 millions de tonnes sa production marchande, qui avait progressé de près de 15 % en 1978. Il a surtout réussi à augmenter légèrement les quantités exportées sans peser sur les cours mondiaux.

En effet, tandis que le volume de ses expéditions à l'étranger passait en un an de 17,3 à 17,9 millions de tonnes, enregistrant ainsi une hausse de 3,5 % au lieu de 9,5 % auparavant, les recettes correspondantes, comptabilisées pour 2 460,6 millions de dirhams, étaient élargies de 8,8 % en dépit d'une faible dépréciation du dollar (1). La ventilation géographique des ventes montre que leur extension résulte essentiellement de l'évolution favorable des échanges avec les nations de l'Europe occidentale dont la part dans le tonnage global des exportations s'est élevée de 61,9 % à 63,4 % alors que le pourcentage des pays de l'Europe de l'Est, égal à 17,8 %, a crû de 0,8 point seulement. Le classement des principaux clients ne s'est en revanche guère modifié puisque l'Espagne, avec 2,8 millions de tonnes, précède toujours la France et la Belgique auxquelles ont été respectivement livrées 2,3 et 1,5 millions de tonnes ; toutefois, le Mexique, dont les achats ont fléchi d'environ 0,3 million de tonnes, est maintenant précédé par la Pologne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni.

De leur côté, les quantités de minerai traitées sur place se sont développées de près de 21 % pour atteindre 2,2 millions de tonnes, soit 10,9 % des ventes globales. Elles ont notamment permis d'exporter pour 503,7 millions de dirhams d'acide phosphorique au lieu de 269,4 millions un an plus tôt. Sans même tenir compte des livraisons d'engrais chimiques, les recettes totales tirées de l'exploitation des phosphates ont donc procuré, en devises, la contrevaleur de 2 964,3 millions de dirhams contre 2 531,6 millions, soit une avance annuelle de 17,1 %.

Soucieux de consolider sa place de premier exportateur à partir de gisements qui représentent les trois quarts des réserves mondiales connues, l'Office Chérifien des phosphates s'emploie, dans l'immédiat, à accroître sa capacité d'extraction : c'est ainsi, notamment, que le site de Ben-Guérir a commencé de produire au cours du troisième trimestre 1979. Dans le même temps, se poursuit la construction du port de Jorf Lasfar, qui pourra accueillir les minéraliers de 100 000 tonnes, et le renforcement des installations du complexe chimique de Safi. A plus long terme, la mise en valeur des zones de Sidi Hajjaj et de Meskala, l'édification d'un autre port au Cap Sim, dans la province d'Essaouira, et de nouvelles usines de traitement à Jorf Lasfar donneront un considérable élan à l'exploitation des richesses phosphatières du Maroc.

Autres productions minières

En ce qui concerne les autres minerais, les tonnages extraits et exportés n'ont guère varié d'un exercice à l'autre. A l'inverse, le produit des expéditions effectuées à l'étranger, évalué à 719,5 millions de dirhams, a progressé en un an de plus des deux tiers principalement par suite de la hausse des cours et de la meilleure tenue de la livre sterling. Cette amélioration des conditions de commercialisation a en outre facilité l'ouverture ou permis la réouverture de mines et suscité une intensification des recherches sur le territoire national.

Plomb

En dépit de la mise en exploitation de plusieurs gisements situés dans la région de Midelt, les quantités de minerai de plomb extraites se sont stabilisées au niveau de 165 000 tonnes. Les exportations, pourtant bien orientées en début d'année, ont en revanche, diminué de 8,9 % pour revenir à 108 000 tonnes ; leur valeur, estimée à 309,5 millions de dirhams au lieu de 182,4 millions précédemment, ont toutefois marqué une avance de 127,1 millions ou 69,7 %. Avant de fléchir au cours du second semestre, les prix se sont en effet accrus de plus de moitié en raison notamment de l'importance des ordres passés par les pays de l'Est.

Fer

Totalement arrêtée pendant la seconde partie de l'exercice, la production de fer, égale à 61 700 tonnes, est aussi demeurée très proche de celle qui avait été observée en 1978. Les livraisons hors des frontières, en demeurant très inférieures aux tonnages vendus jusqu'en 1977, sont cependant passées de 40 700 à 99 700 tonnes grâce aux prélèvements opérés sur les réserves entreposées sur les quais de Nador ; elles ont rapporté 7,3 millions de dirhams contre 2,8 millions auparavant.

Cuivre

Encore déprimés à la fin de 1978 du fait de l'existence, chez les producteurs, de stocks trop importants par rapport à la consommation annuelle, les cours du cuivre ont augmenté d'environ un tiers par suite de l'expansion de la demande, elle-même stimulée par la tension internationale. Dans ce contexte, les quantités extraites, portées de 12 200 à 23 500 tonnes, ont pu être d'autant plus aisément élargies que la mine de Bleida a été réouverte. L'extension des résultats enregistrés en matière de débouchés extérieurs s'est révélée encore plus accusée : l'expédition de 24 200 tonnes a en effet procuré 53,3 millions alors que 10 800 tonnes avaient été vendues pour la contrevaleur de 13,2 millions de dirhams durant l'exercice antérieur.

(1) Le prix « carreau-mine » est égal aux prix F.O.B. de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement supportés depuis la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) Voir annexes statistiques 20 et 21.

(1) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux qui sont indiqués dans le chapitre relatif au commerce extérieur proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et par l'Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Zinc

Réduite de plus de 50 % en 1978, la production de zinc s'est quelque peu redressée : elle s'est élevée de 10 500 à 12 900 tonnes parallèlement à une légère reprise du mouvement des exportations. Celles-ci, favorisées au cours du premier semestre par un certain rafermissement des cours, ont atteint 14 700 tonnes pour 9,1 millions de dirhams au lieu de 11 200 tonnes pour 6,2 millions.

Minerais divers

C'est encore une fois grâce à l'élargissement des recettes tirées des ventes de cobalt que le montant global des expéditions de minerais divers a marqué une substantielle avance : déjà en hausse d'environ un quart en 1978, il a progressé de plus de moitié pour s'établir à 340,3 millions de dirhams.

La valeur des livraisons de cobalt à l'étranger, passant de 82,8 à 162,4 millions, a en effet pratiquement doublé d'une année à l'autre par suite d'une vive progression du prix de ce métal hautement stratégique. Son extension aurait été plus ample si l'épuisement des gisements actuellement exploités n'avait entraîné une contraction des tonnages extraits et exportés, qui sont respectivement revenus de 8 700 à 8 000 tonnes et de 9 700 à 7 500 tonnes. Les recherches sont intensifiées afin de mettre en évidence de nouvelles réserves et la rentabilité d'un traitement des anciens rejets de laverie a été mise à l'étude.

Tandis que la production de manganèse chimique était portée de 126 200 à 135 700 tonnes, les quantités vendues hors des frontières, égales à 135 800 tonnes ont regressé de 1,5 % ; leur produit, comptabilisé pour 60,3 millions, s'est néanmoins accru de 5,6 %.

Le développement de la prospection pétrolière a en revanche nettement avivé la demande de barytine dont les exportations évaluées à 242 600 tonnes pour 47,7 millions de dirhams, ont été augmentées de 17,4 % en volume et de 48,1 % en valeur. La majoration des cours ainsi constatée a non seulement permis d'accélérer l'activité des mines déjà exploitées mais encore de réouvrir des sièges précédemment fermés dans la région de Mengoub.

A l'inverse, les données relatives à la fluorine, dont l'évolution dépend largement de contrats annuels, n'ont guère varié : l'extraction a progressé de 6,8 % seulement pour s'établir à 63 200 tonnes et les livraisons à l'étranger se sont stabilisées à quelque 66 000 tonnes pour près de 24 millions de dirhams.

Enfin, la production de pyrrhotine, qui est entièrement destinée au complexe chimique de Safi, a été élargie de 190 400 tonnes à 197 100 tonnes, soit une avance annuelle de 3,5 %.

•

En dépit du redressement des cours observé en 1979, les prix réels de la plupart des minerais sont encore jugés insuffisants non seulement pour susciter la recherche et l'équipement de nouveaux gisements, mais encore pour assurer une juste rénumération aux pays en voie de développement. Ces derniers se sont par ailleurs heurtés aux réticences de leurs interlocuteurs lorsqu'il s'est agi de mettre au point les statuts du Fonds commun de stabilisation de certaines matières premières, dont la création a été décidée en mars 1979 à Genève.

ENERGIE

Estimée à 4 548 000 tonnes « équivalent-pétrole » (T.E.P.) au lieu de 4 285 000 précédemment, la consommation globale d'énergie a progressé de 6,1 % en 1979. L'utilisation des ressources nationales, évaluées à 817 000 T.E.P. contre 881 000 en 1978, a en revanche fléchi de 7,3 % ; en effet, si la production d'électricité d'origine hydraulique a pu être sensiblement développée, celle obtenue à partir de l'anthracite extrait à Jerada a au contraire nettement régressé, notamment en raison d'impératifs techniques. Dans ces conditions, le déficit de la balance énergétique s'est élevé de 3 404 000 à 3 731 000 T.E.P. et le degré de dépendance du Maroc à l'égard de l'étranger est passé de 79 % à 82 % (1).

Préoccupés par cette situation, les Pouvoirs publics ont organisé une campagne de sensibilisation aux économies d'énergie et poursuivi l'effort visant à rechercher et à exploiter le potentiel local ; ils ont en outre continué de répercuter dans une large mesure sur les prix à la consommation l'enchérissement du pétrole brut importé, qui permet de satisfaire les quatre-cinquièmes des besoins énergétiques du pays.

(1) Voir annexes statistiques 22 à 25.

Produits pétroliers

La part de la production d'hydrocarbures dans l'ensemble des ressources nationales est revenue en un an de 10 % à 9 % seulement et a couvert moins de 2 % des utilisations globales d'énergie. De fait, l'extraction de pétrole brut n'a pas dépassé 18 600 tonnes alors qu'elle avait atteint 24 400 tonnes un an plus tôt et le volume de gaz recueilli s'est lui-même contracté de 84,5 à 75 millions de mètres cubes.

De son côté, la consommation totale de produits pétroliers raffinés à usage énergétique, chiffrée à 3,7 millions de tonnes au lieu de 3,4 millions, s'est accrue d'environ 9 % contre quelque 6 % en 1978 par suite d'une accélération du rythme des livraisons de gasoil ; ces dernières, qui avaient précédemment augmenté de 2,8 %, se sont en effet élargies de 8,8 % au cours de l'exercice étudié. Quant aux ventes de fuel, elles ont une nouvelle fois enregistré une hausse supérieure à 14 %, principalement en raison de l'expansion des fournitures aux centrales thermiques. A l'inverse, les utilisations d'essence et de supercarburant, sensibles aux relèvements des prix à la pompe, à la majoration des barèmes des véhicules neufs et aux mesures de limitation de la vitesse sur les routes, ont plafonné à leur niveau de 1977. Enfin, la consommation de gaz liquéfiés a continué de se développer à un taux voisin de 13 %.

Parallèlement à l'extension de 2,3 à 8,5 millions de tonnes de la capacité de traitement de la Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage, les quantités de pétrole brut importées sont passées de 2,9 à 4,5 millions de tonnes et les acquisitions de produits raffinés abaissées de plus de 600 000 tonnes à environ 200 000 tonnes. L'évolution prévisible des besoins en produits pétroliers laissant toutefois entrevoir une saturation des installations actuellement en service dans trois ou quatre ans, l'étude de la construction d'unités à Jorf Lasfar et à Nador a été entreprise ; par ailleurs, il a été décidé d'édifier à Mohammedia, pour le compte de la SAMIR, une jetée capable d'accueillir les navires de 100 000 tonnes.

Le coût total des achats d'hydrocarbures, effectués auprès de l'U.R.S.S. mais surtout auprès des Pays Arabes, s'est trouvé également fortement majoré par l'importante hausse du prix du baril : il a progressé de plus de moitié pour s'établir à 2,7 milliards de dirhams, et représenter près de 20 % de la valeur totale des importations.

Soucieux de contenir l'impact négatif que cette charge exerce sur la balance commerciale, les Pouvoirs publics ont réajusté, le 29 décembre 1978 et le 1er juillet 1979, les tarifs intérieurs des produits pétroliers. Les prix de l'essence ordinaire et du supercarburant ont été ainsi respectivement relevés de 9,5 % et 8,7 %, puis de 15, % et 14 % ; ceux du gasoil et du fuel ont été augmentés une première fois de 23,5 % et 28,6 %, une seconde fois de 19 % et 18,9 %.

Par ailleurs, la recherche d'hydrocarbures a été intensifiée dans la province d'Essaouira et surtout dans la région du Rif qui couvre une zone de 22 000 kilomètres carrés, dont 4 000 en mer. En outre, les études entreprises en vue de mettre en valeur les schistes bitumineux de Timahdit ont révélé qu'en sus des 3 millions de tonnes de pétrole susceptibles d'être annuellement extraites de ce gisement, pourraient être obtenus 20 milliards de mètres cubes de gaz, 400 000 tonnes de soufre ainsi que près de 100 000 tonnes d'ammoniac, et pourrait être installée sur ce site une centrale électrique d'une puissance de 1 000 mégawatts.

Electricité

Selon les données provisoires, la consommation d'électricité, estimée à 4 020 millions de kilowatts-heure, a progressé de quelque 10 % en 1979. La production nette globale, assurée dans la proportion d'environ 90 % par l'Office national de l'électricité, est parallèlement passée de 4 100 à 4 500 millions de kWh, après déduction des pertes dans les réseaux de distribution. L'hydraulicité ayant été plutôt favorable, l'apport des barrages s'est lui-même accru de 11,8 % pour s'élever à 1 557 millions de kWh ; dans ces conditions, sa part dans les fournitures totales d'électricité est restée proche d'un tiers.

Dans le domaine de l'équipement, l'exercice a été marqué par la mise en service, sur l'Oued Inaouène, de l'usine hydro-électrique Idriss Ier dont la puissance, actuellement de 40 mégawatts, sera portée à 130 mégawatts lorsque le Sebou sera dérivé par la galerie dite de Matmata, et du premier des quatre groupes de 75 mégawatts de la centrale thermique de Kénitra. Ont été en outre pratiquement achevées les installations couplées aux barrages Oued-El-Makhazine et El Massira, qui devraient entrer en production au cours de l'année 1980 ; enfin, s'est poursuivie la construction des quatre tranches de 150 mégawatts de la centrale thermique de Mohammedia. Par ailleurs, en sus des projets visant à exploiter les schistes bitumineux, ont été entreprises les études initiales relatives à l'édification des centrales nucléaires susceptibles d'employer l'uranium contenu dans les phosphates et à l'utilisation de l'énergie solaire dans l'agriculture et les régions isolées.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Charbon

La production d'anthracite du gisement de Jerada, qui plafonne depuis trois exercices, s'est établie en 1979 à 710 000 tonnes au lieu de 720 000 un an plus tôt, marquant de la sorte un fléchissement de 1,4 %. Le recul des ventes s'est révélé plus prononcé puisque les livraisons totales, chiffrées à 673 000 tonnes contre 826 000 tonnes précédemment, ont régressé de 153 000 tonnes ou 18,5 %. Ce mouvement est imputable à la chute des besoins de la centrale thermique implantée à proximité de la mine, qui sont revenus de 711 000 à 540 000 tonnes par suite de l'arrêt programmé ou accidentel de certains groupes. Les exportations sont en revanche passées de 56 100 à 70 390 tonnes. Quant aux importations de charbon gras et de coke industriel, elles sont demeurées voisines de 34 000 tonnes.

Les réserves connues du bassin houiller sont évaluées à 100 millions de tonnes ; un accord vient d'être conclu avec une société polonaise afin d'étudier la possibilité d'en étendre l'exploitation vers le sud.

L'INDUSTRIE — LE TOURISME

La production industrielle a plafonné en 1979. L'indice officiel relatif aux industries de transformation, qui avait progressé d'au moins 6 % au cours des quatre exercices précédents, s'est établi au même niveau qu'en 1978 (1). Par ailleurs, selon les données de la comptabilité nationale, la valeur ajoutée par l'industrie et l'artisanat s'est élevée de 1,2 % seulement pour atteindre 5 131 millions de dirhams aux prix de 1969, soit 16,9 % du produit intérieur brut au lieu de 17,1 % un an auparavant. En effet, tandis que les entreprises métallurgiques ont été contraintes de freiner encore leurs cadences en raison de l'amenuisement des marchés publics, le secteur chimique, après trois années d'expansion, a difficilement maintenu ses positions antérieures, celui des textiles a enregistré un léger recul et l'expansion de la branche des industries alimentaires s'est ralentie par suite de difficultés d'approvisionnement en produits locaux. Il convient toutefois de signaler que les mesures de restriction des importations ont permis à certaines affaires d'élargir leurs ventes locales et, surtout, que nombre de branches exportatrices ont réalisé des performances fort encourageantes. Quant à l'activité du bâtiment et des travaux publics, qui n'est pas prise en compte dans l'indice de la production industrielle, elle s'est elle-même globalement réduite malgré une relance des chantiers portuaires.

Dans ce contexte difficile, les Pouvoirs publics ont décidé de lancer un important programme d'équipement de zones industrielles et artisanales dans vingt-cinq villes afin d'accélérer les créations d'entreprises en dehors de l'axe Casablanca-Rabat. Ils souhaitent également favoriser le développement des affaires de petite et moyenne dimension, des productions susceptibles d'être exportées et accueillir les investisseurs étrangers.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industries métallurgiques

Le mouvement de repli des fabrications métallurgiques, déjà sensible en 1978, s'est poursuivi d'une manière relativement accusée en 1979. La quasi-totalité des branches composant ce secteur ont dû en effet réduire leurs cadences, principalement en raison d'un nouveau recul des commandes émanant des administrations. Le potentiel de production s'est donc trouvé de plus en plus largement inemployé et, sur un marché très concurrentiel, la hausse de coûts n'a été qu'exceptionnellement répercutée sur les prix de vente : les tensions de trésorerie se sont donc avivées.

Seules les entreprises de chaudronnerie et de menuiseries métalliques ont pu redresser notablement leur activité, qui s'est développée de 15 % d'un exercice à l'autre après avoir fléchi de 30 % au cours de l'année précédente. En revanche, après avoir régressé de 19 % en 1977 puis de 5 % en 1978, l'indice afférent aux fonderies a chuté de 26 %.

Alors qu'elle avait précédemment atteint un niveau record à la faveur de l'exécution d'un vaste programme d'équipement des chemins de fer nationaux, la production de matériel ferroviaire s'est de son côté fortement contractée.

Entravées par les irrégularités d'approvisionnement en pièces importées ainsi que par la dégradation de la demande, elle-même consécutive à la baisse des récoltes, les fabrications de machines agricoles ont quelque peu diminué. Parallèlement à l'augmentation des prix d'acquisition des automobiles neuves ainsi qu'à la progression continuelle des dépenses liées à leur usage, et spécialement des barèmes des carburants et des tarifs des assurances, le nombre de voitures de tourisme montées localement n'a pas dépassé 18 339 unités en 1979 au lieu de 19 666 auparavant et de 22 777 en 1977, soit un fléchissement de près de 20 % en l'espace de deux exercices. Pour sa part, le montage de véhicules utilitaires a reculé d'environ 40 % pour la deuxième fois consécutive à la suite de l'effondrement du marché.

Enfin, la production d'emballages métalliques, qui avait enregistré une reprise au cours des deux années antérieures, s'est abaissée de 12,8 % en raison du retrait des livraisons destinées aux conserveries végétales.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc

En expansion continue depuis 1976, l'activité des industries chimiques et parachimiques a, dans l'ensemble, plafonné : après s'être élargie de 10,1 % en 1976, de 16,4 % en 1977 et de 10,7 % encore en 1978, elle a en effet diminué de 0,5 % selon l'indice officiel. Des évolutions divergentes ont toutefois été observées d'une branche à l'autre. Ainsi, tandis que la production d'acide sulfurique, précédemment accrue à un rythme soutenu, s'est stabilisée, les fabrications d'engrais ont progressé de 5,6 % grâce aux efforts déployés pour vulgariser l'usage des fertilisants. De même, celles de gaz carbonique, déjà en hausse de 78,2 % en 1978, ont augmenté de 60,2 % en 1979. Pour sa part, la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie, mise en service en 1977, a vendu sur le marché intérieur des tonnages croissants de soude, de chlore et des polychlorure de vinyle. A l'inverse, subissant le contre-coup de la crise des industries métallurgiques, la production d'oxygène et d'acétylène s'est infléchie de 3,4 %.

Dans le secteur de la parachimie, le compartiment des peintures et vernis a enregistré une avance de 17,5 % car le développement des travaux d'entretien des bâtiments a largement compensé les conséquences négatives de la dégradation de la conjoncture dans le bâtiment et la construction automobile. Quant aux laboratoires pharmaceutiques, ils ont continué de bénéficier de l'élargissement de la demande.

En ce qui concerne la transformation du caoutchouc, les fabrications de pneumatiques ont été réduites de 9 % alors que l'intensification des ventes d'enveloppes de remplacement avait permis, en 1978, de maintenir les cadences. De même, la production de caoutchouc industriel, déjà abaissée de 2,3 % précédemment, a dû être contractée de 8,2 % : en effet, si les livraisons de semelles ont été mieux orientées, les fournitures de bandes transporteuses se sont nettement ralenties.

Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

Après avoir légèrement fléchi en 1978, l'activité de l'industrie de transformation des minéraux des carrières a progressé de 5,5 % malgré un recul de près d'un quart de l'indice relatif aux produits en amiante-ciment et aux agglomérés divers. En revanche, les fabrications de matériaux de construction en terre cuite se sont accrues de 6,6 %. Surtout, la production de ciment, portée de 2 800 000 à 3 300 000 tonnes, s'est élevée de près de 18 % grâce aux apports des deux nouvelles cimenteries implantées à proximité des villes de Rabat et d'Oujda. De son côté, la consommation de ciment s'est développée de 4 % seulement pour s'établir à 3 640 000 tonnes. Dans ces conditions, les importations ont été contractées de près de moitié : une situation excédentaire pourrait même être observée au cours des prochaines années car, d'une part, les deux unités entrées en service en 1979 sont susceptibles, en régime de croisière, de fournir annuellement quelque 2 000 000 de tonnes de ciment et, d'autre part, deux autres usines d'une capacité globale d'environ 1 500 000 tonnes sont en cours de réalisation à Casablanca et à Agadir.

Bâtiment et travaux publics

Dans le bâtiment, le nombre des permis de construire délivrés s'est inscrit en retrait de 8 % et, parallèlement, la surface de planchers correspondante a diminué de plus de 5 % au lieu de 21 % en 1978 ; en revanche, la valeur des opérations prévues, qui avait chuté de 15 % un an plus tôt, s'est pratiquement stabilisée par suite de la hausse du coût de la construction. La récession ainsi enregistrée depuis deux exercices a essentiellement affecté l'édification d'immeubles de rapport, de villas et de locaux industriels ; pour leur part, les projets afférents aux habitations de type économique se sont relativement peu amenuisés.

Au cours du premier semestre, l'activité des entreprises de travaux publics a été maintenue à son niveau antérieur grâce à l'exécution des marchés précédemment conclus. Puis elle s'est intensifiée à la faveur de l'accélération de certains

(1) Voir annexe statistique 26.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

travaux ou de l'ouverture de plusieurs gros chantiers : le renforcement de l'infrastructure portuaire — spécialement la construction du port de Jorf Lasfar ainsi que l'extension de ceux de Casablanca et de Mohammedia — a joué à cet égard un rôle déterminant.

Biens de consommation

Industries textiles

Comme en 1978, les marchés intérieur et extérieur ont évolué dans des directions divergentes. La demande locale a continué de se rétrécir, notamment par suite de la médiocrité des revenus agricoles ; les débouchés à l'exportation se sont au contraire encore élargis, parallèlement à l'extension des contingents d'articles de bonneterie et de confection admis dans les pays de la Communauté économique européenne. Mais, au total, l'activité du secteur textile a dû s'infléchir car l'indice officiel, qui ne prend pas en compte les branches de la bonneterie et de la confection, s'est assez nettement abaissé : après avoir régressé de 3,2 % en 1978, il a en effet accusé un recul de 9,1 %.

Ce mouvement est lié à une nouvelle diminution des cadences dans les ateliers travaillant la laine : la production des filatures a décliné de 3,2 % au lieu de 12,5 % auparavant et celle des usines de tissage, qui avait déjà été réduite de 9 % en 1978, s'est contractée de près de 20 %. De même, l'industrie de la soie et des fibres synthétiques a ralenti de 16,6 % le rythme de ses fabrications en raison de difficultés d'approvisionnement et de la concurrence des pays asiatiques sur les marchés étrangers. En revanche, l'activité du compartiment du coton, qui s'était dégradée d'environ 5 % au cours de chacun des deux exercices précédents, s'est élevée de 7 %.

Quant aux manufactures d'articles de bonneterie et de confection, elles ont pu développer leurs exportations dans le cadre de l'accord pluriannuel conclu avec la Communauté économique européenne au début de l'année 1979. Cet accord, valable pour trois ans, a permis de relever les taux de progression des quotas applicables aux produits sensibles et d'introduire des dispositions qui confèrent une certaine souplesse aux mécanismes mis en place ; en outre, un régime plus favorable a été institué en faveur du travail à façon effectué à partir des matières premières d'origine européenne.

Industries alimentaires

L'activité d'ensemble des industries alimentaires, précédemment en nette extension, a peu augmenté en 1979 car la diminution des approvisionnements locaux s'est naturellement répercutée sur les cadences de la plupart des branches de ce secteur.

Ainsi, l'indice des « industries alimentaires » fait-il ressortir une hausse limitée à 5,7 % alors qu'il avait auparavant enregistré une avance de 17,6 %. Ce ralentissement du rythme d'extension est principalement imputable à la baisse de la production des dix sucreries nationales qui, par suite du recul des tonnages de betteraves et de canne récoltés, est revenue de 367 000 à 323 000 tonnes ; à ce niveau, elle a représenté 54 % seulement, au lieu de près des deux tiers en 1978, de la consommation, elle-même passée en un an de 588 000 à 595 000 tonnes. Toutefois, grâce aux bons résultats de la campagne antérieure, les raffineries ont été suffisamment approvisionnées et les importations légèrement réduites. A l'inverse, l'activité des minoteries industrielles s'est encore amplifiée et leurs capacités d'écrasement ont été pleinement utilisées : les Pouvoirs publics ont donc autorisé la construction de 14 nouvelles unités. De leur côté, les fabrications de couscous, de pâtes alimentaires et de biscuits se sont élargies de 13,7 % après avoir progressé de 5 % au cours de l'exercice antérieur.

La conjoncture s'est révélée encore moins favorable pour les autres industries alimentaires. Interrompant une croissance rapide de sept années, la production de boissons gazeuses a fléchi de 1,1 %. De même, en hausse de 25,6 % en 1978, le volume de lait traité a régressé de 4,5 %. Les statistiques officielles font également état d'une baisse de 26,8 % dans les conserveries de poissons qui, en raison de la faiblesse des apports de poissons usinables, n'ont pu exploiter de meilleures opportunités d'exportations sur le marché français ainsi qu'à destination de pays du Moyen Orient et de l'Afrique. Enfin, les fabrications des conserveries végétales, précédemment accrues de 17,6 %, ont dû être réduites de 6,1 % car la médiocrité des récoltes a coïncidé avec un développement de la commercialisation des légumes et fruits frais.

Industries des corps gras

Bénéficiant de l'augmentation de la consommation, qui ne peut être couverte par une production d'huile d'olive insuffisante, la trituration des graines oléagineuses a progressé de près de 40 % tandis que l'activité du raffinage s'est élevée de 13,5 %. Pour sa part, la production des savonneries, toujours concurrencées par les détergents synthétiques, s'est redressée de 3,3 % seulement après avoir fléchi de 16,5 % en 1978.

Industries des papiers et cartons

Le taux d'expansion de l'industrie des papiers et cartons, qui a atteint 5,1 % au lieu de 3,8 %, s'est quelque peu accéléré grâce aux bonnes performances réalisées dans la branche de la fabrication de la pâte à papier : celle-ci a en effet sensiblement développé ses expéditions à l'étranger car elle a tiré avantage, en matière de coûts de transport, de la relative proximité du Maroc et des pays européens. En revanche, les entreprises de transformation ont accusé une nouvelle baisse, qui s'est toutefois révélée moins prononcée qu'auparavant.

Industrie du cuir

En dépit du relèvement des cours des peaux brutes et des produits chimiques, le tannage des cuirs lourds, après quatre années de récession, s'est rapproché du niveau d'activité qui était le sien en 1974 ; à l'inverse, la production des peausseries, légèrement redressée en 1978, a diminué de 5,1 %. Quant aux manufactures de chaussures, elles ont accru le volume de leurs fabrications de 18,9 % au lieu de 9,1 % un an plus tôt, à la faveur de la bonne orientation des exportations et de l'élargissement des ventes sur un marché local protégé par les mesures de restriction des importations.

Industries diverses

Dans les industries diverses, la conjoncture a été, dans l'ensemble, plus favorable qu'en 1978. C'est ainsi, d'une part, que les entreprises travaillant le bois ont enregistré une hausse de 18,1 %, au lieu de 16 % précédemment, à la suite de l'expansion de la production des caisseries et du développement des exportations d'agglomérés de liège, dont l'usage se répand parallèlement à l'adoption de nouvelles normes d'isolation. D'autre part, et surtout, l'activité du secteur du matériel électrique et électronique s'est élevée de 19,2 % alors qu'elle s'était contractée de 13,2 % auparavant : l'intensification des fabrications d'accumulateurs, de fils et de câbles isolés ainsi que d'appareils de télévision a en effet largement compensé un nouveau recul du montage des récepteurs de radio.

Tourisme

Depuis le redressement opéré en 1977, l'activité touristique a tendance à plafonner : après avoir progressé d'à peine 3 % en 1978, le nombre total de visiteurs, chiffré à 1 549 454, a en effet enregistré une hausse de 0,2 % seulement en 1979 (1). Une telle évolution peut s'expliquer par la persistance des difficultés économiques dans les nations industrialisées, par l'accroissement ininterrompu des coûts de transport et, en ce qui concerne l'exercice étudié, par les perturbations qui ont affecté l'Espagne, pays par lequel transite une grande partie des touristes se rendant au Maroc. Dans le même temps, les recettes en devises, évaluées par l'Office des changes à la contrevaleur de 1 670 millions de dirhams au lieu de 1 650 millions un an plus tôt, ont augmenté de 1,2 %. Soucieux d'amplifier encore la contribution de ce poste à l'équilibre de la balance des paiements courants, les Pouvoirs publics ont continué de favoriser le renforcement des structures d'accueil en appuyant les efforts visant à développer la capacité d'hébergement, les moyens de transport et la formation professionnelle.

Le flux touristique

Si le nombre des passagers débarquant sur le territoire à l'occasion d'une croisière s'est élevé de près des deux tiers pour s'établir à 113 458, celui des touristes ayant séjourné dans le pays s'est en revanche abaissé de 1 477 093 à 1 435 996 d'une année à l'autre, marquant de la sorte un léger recul de 2,8 %. De fait, le flux des nationaux résidant hors des frontières, qui s'était stabilisé à quelque 364 500 personnes en 1977 et en 1978, et le nombre des visiteurs étrangers, qui s'était précédemment élargi de 4,7 % pour atteindre 1 112 608, se sont respectivement contractés de 2 % et 3 % pour revenir à 357 318 et 1 078 678.

En effet, les arrivées de non-nationaux, qui, comparées aux données correspondantes de 1978, n'ont guère diminué à l'issue du premier semestre et très légèrement augmenté pendant le dernier trimestre, ont à l'inverse régressé de plus de 6 % au cours des mois de juillet, août et septembre. Dans ces conditions, la part de la saison estivale a reculé à 33,6 % alors qu'elle s'élevait à 34,7 % en 1978 et 36,8 % en 1977. De son côté, le classement par nationalités révèle que si le nombre des voyageurs français, toujours en tête des visiteurs, est passé de 315 962 à 323 057, celui des touristes en provenance d'Espagne, de la Grande-Bretagne, de la République Fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et du Canada s'est réduit dans des proportions variables : plutôt modérés pour les trois premiers pays cités, les pourcentages de baisse observés pour les deux derniers ont respectivement atteint 23,6 % et 40,9 %. Des résultats meilleurs ont en revanche été enregistrés en ce qui concerne les Belges, les Italiens, les Néerlandais, les Suisses et, surtout, les Scandinaves.

(1) Voir annexe statistique 27.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Enfin, la ventilation des entrées par modes de transport empruntés et par lieux de passage aux frontières montre que la part relative des lignes aériennes a progressé de 39,7 %, à 43,9 %, au détriment des autres voies et que les villes de Tanger et de Bab Sebta, avec 31,3 % et 28,3 % du chiffre global des arrivées, sont demeurées les points d'accès les plus utilisés.

Infrastructure hôtelière

La mise en service, en 1979, de 2 291 lits, d'un coût total de 107 millions de dirhams, a porté à environ 53 500 lits la capacité d'hébergement du pays, compte tenu des quelque 11 000 emplacements destinés aux campeurs et aux caravaniers. La répartition par catégorie des investissements ainsi achevés pendant l'exercice étudié, dont les deux tiers ont intéressé la zone Sud, fait apparaître, conformément aux vœux des Pouvoirs publics, un renforcement de la part des établissements de classe moyenne. En revanche, par suite de retards dans les approvisionnements et de difficultés de financement, principalement imputables à l'écart séparant dépenses prévisionnelles et effectives, les réalisations sont restées en deçà des objectifs du Plan triennal.

Il convient toutefois de souligner que 69 hôtels, représentant plus de 17 000 lits, sont actuellement en cours de construction et que 24 autres projets, correspondant à 3 600 lits, ont été agréés afin de bénéficier des avantages accordés par l'Etat. Par ailleurs, dans le cadre général de la politique de régionalisation, il a été entamé l'étude des schémas directeurs de plusieurs régions en vue de déterminer leurs potentialités touristiques : en sus de l'aménagement des baies de Tanger et d'Agadir, il est ainsi envisagé d'implanter un village de vacances de 1 000 lits sur la plage de Saïdia, située dans l'Oriental.

En matière de transports, outre l'acquisition d'un bateau de plaisance et de trois nouveaux appareils par Royal Air Maroc, il a été décidé d'adjoindre au parc routier 75 nouveaux cars.

Enfin, le Ministère du Tourisme, qui, en 1979, a formé 210 cadres, a créé des sections spécialisées pour les guides, pour l'enseignement de la restauration traditionnelle et de la pédagogie. Des travaux d'aménagement et d'extension ont également été entrepris dans les écoles hôtelières de Tanger, Fès, Marrakech et Agadir.

Les actions ainsi poursuivies en vue d'élargir la capacité d'hébergement et d'améliorer encore la qualité des prestations fournies doivent être accompagnées d'un réel effort de promotion des potentialités touristiques du pays et de prospection de la clientèle. En effet, au-delà des aléas de la conjoncture internationale qui expliquent, dans une large mesure, la stagnation du nombre des visiteurs étrangers, il apparaît souhaitable que le Maroc obtienne des résultats comparables à ceux qu'ont enregistrés des nations disposant de moins d'atouts.

LES PRIX - LES SALAIRES - LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

La décélération de la hausse des prix de détail s'est poursuivie en 1979. En effet, l'indice du coût de la vie a progressé, d'une fin d'année à l'autre, de 9 % alors qu'il avait marqué une avance de 9,7 % en 1978 et de 12,1 % en 1977. Les données obtenues en moyenne annuelle, qui rendent mieux compte de la totalité des mouvements enregistrés au cours d'un exercice et qui seront les seules étudiées dans les développements suivants, indiquent qu'il s'est accru de 8,3 % seulement au lieu de 9,7 % en 1978 et de 12,5 % en 1977. Comme précédemment, l'évolution ainsi observée est, dans une large mesure, liée au ralentissement de l'augmentation des cours des denrées alimentaires, dont la poussée a pu être limitée grâce aux importations effectuées et à l'intensification des interventions des Pouvoirs publics.

Pour sa part, l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière, qui sert à déflater les agrégats de la comptabilité nationale, s'est élevé en moyenne de 13,7 % en 1979, au lieu de 8,3 % un an auparavant, essentiellement par suite de l'amélioration des conditions de commercialisation des minerais.

Indice du coût de la vie

L'indice officiel du coût de la vie, publié depuis 1975, permet de suivre la variation des prix de détail de 210 articles qui, d'après une enquête sur la consommation réalisée en 1970-1971, sont censés représenter le panier-type de cinq catégories de ménages choisies uniquement dans les huit plus grandes villes du pays ; de surcroît, les structures socio-économiques et les habitudes de consommation ayant bien entendu évolué depuis lors, sa représentativité s'en trouve d'autant plus altérée.

Cet indice a progressé de 8,3 % en moyenne annuelle, contre 9,7 % en 1978 et 12,5 % en 1977 (1). Orienté à la hausse au cours du premier trimestre 1979, notamment en raison du relèvement des prix des produits pétroliers, il s'est ensuite infléchi pendant les trois mois suivants grâce à une baisse saisonnière relativement prononcée des cours des denrées alimentaires. Puis son mouvement ascendant a repris dès le mois de juillet et s'est poursuivi tout au long du second semestre à la suite notamment d'une nouvelle augmentation des produits pétroliers et d'un ajustement des tarifs de certaines denrées alimentaires subventionnées ; il s'est toutefois révélé moins accentué au cours du mois de Ramadan et au moment de la rentrée scolaire en raison des contrôles sévères effectués par l'administration.

Les relevés relatifs à chaque ville font ressortir de notables disparités géographiques. L'indice a ainsi augmenté de 10,7 % à Fès et de 9,1 % à Rabat tandis que des majorations de l'ordre de 7 % ont été observées à Marrakech et Oujda. L'enchérissement du coût de la vie à Casablanca, Tétouan et Agadir s'est en revanche situé aux alentours de la moyenne nationale.

Le tableau ci-après, qui ventile par groupes de produits la variation annuelle de l'indice général, fait apparaître que le poste « alimentation », affecté, il est vrai, d'un coefficient de pondération prépondérant, a contribué pour 45 %, au lieu de 50 % en 1978 et de 63 % en 1977, à l'élévation globale du coût de la vie ; l'atténuation de son impact résulte non seulement d'un ralentissement sensible de sa propre hausse mais encore du relèvement rapide des coûts de la rubrique « transports, loisirs et divers », qui explique à hauteur de 30 %, contre 25 %, en 1978 et 17 % en 1977, l'augmentation totale enregistrée.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1978	Moyenne annuelle 1979	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	188,2	200,4	+ 6,5	+ 3,7
Habillement	8,5	171,9	185,1	+ 7,7	+ 0,6
Habitation	13,5	153,7	168,2	+ 9,4	+ 1,1
Entretien, hygiène, soins	5,5	138,7	150,5	+ 8,5	+ 0,4
Transports, loisirs, divers	18,5	172,0	195,6	+13,7	+ 2,5
Indice général	100	176,4	191,1	+ 8,3	+ 8,3

L'avance de l'indice alimentaire, égale à 8,3 % en 1978 et 13,7 % en 1977, n'a en effet pas dépassé 6,5 % ; elle s'est de la sorte avérée la moins forte de tous les groupes de produits. Cette évolution est essentiellement imputable au ralentissement du rythme de progression des prix de la viande et des produits à base de céréales, qui se sont respectivement accrus de 5,6 % et de 2,7 % en 1979, au lieu de 8,4 % et 6,4 % un an plus tôt ; en outre, les « plantes aromatiques » ainsi que les « épices et condiments » ont accusé des baisses non négligeables. A l'inverse, les cours des légumes frais ont augmenté de 10,2 % contre 7,5 % précédemment tandis que ceux des fruits frais et des fruits secs ont enregistré des hausses plus importantes qu'auparavant. Par ailleurs, le relèvement des tarifs officiels de certaines denrées subventionnées — huiles alimentaires, lait et sucre - a peu influé sur la moyenne annuelle de l'indice car il est intervenu pendant le dernier trimestre.

En revanche, l'indice « transports, loisirs, divers », qui avait déjà augmenté de 11,9 % en 1977 et de 13,8 % en 1978, s'est élevé de 13,7 % par suite, notamment, des majorations appliquées sur les barèmes des produits pétroliers, des voitures neuves et des assurances.

Pour sa part, l'élévation du poste « habitation », chiffrée à 9,4 %, est principalement liée à l'alourdissement des charges relatives aux loyers ; elle aurait été plus accentuée si les prix de l'eau, de l'électricité et du butane n'avaient pas été maintenus stables.

Enfin, la hausse des articles d'habillement, qui avait atteint 12 % en 1977 et 14,5 % en 1978, n'a pas excédé 7,7 % en 1979.

Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière

Les variations des prix à la production industrielle, énergétique et minière sont suivies à travers un indice qui est d'abord destiné à déflater les agrégats calculés par les comptables nationaux en valeur courante. Cet indice, dont la période de base s'étale de juillet 1975 à juin 1976, est établi à partir des prix hors-taxes, relevés à la sortie d'usine, de 171 produits témoins qui ont été classés, suivant les 22 branches de la comptabilité nationale et pondérés selon la structure

(1) Voir annexe statistique 28.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de l'industrie en 1975. Des données ainsi recueillies et élaborées, il ressort que les prix à la production ont, dans l'ensemble, marqué une avance de 13,7 % en 1979 au lieu de 8,3 % précédemment (1).

Un tel mouvement résulte de l'augmentation de 30,9 %, au lieu de 3,5 % en 1978, enregistrée pour les activités minières ; en effet, les conditions de commercialisation des phosphates se sont quelque peu améliorées et, surtout, les cours du plomb et du cobalt se sont assez vivement élevés. Quant au groupe « énergie », il a continué de progresser au taux d'environ 19 % en raison de l'enchérissement des combustibles minéraux solides et, plus encore, des produits pétroliers. Pour leur part, les prix relatifs au groupe « industries », après s'être élargis de 7,8 % en 1978, ont été majorés de 9,7 % en raison de l'alourdissement des coûts de production, gonflés à la suite de la révalorisation des salaires et de la hausse des matières premières importées, accentuée par le relèvement des droits de douane ; cette évolution a été particulièrement sensible dans les entreprises métallurgiques qui ont augmenté leurs barèmes de 18,6 % contre 9 % auparavant.

Si les prix se sont accrus plus rapidement au stade de la production qu'au niveau du commerce de détail, c'est que la structure des deux indices étudiés diffère notablement : le poids des denrées alimentaires est notamment plus important dans l'indice du coût de la vie que dans celui des prix à la production industrielle, énergétique et minière. En outre, les Pouvoirs publics ont veillé à ce que les consommateurs ne pâtissent pas outre mesure des tensions inflationnistes en intensifiant les contrôles menés en vue de faire respecter la réglementation en vigueur, en complétant, selon les besoins, les apports locaux de biens essentiels par des importations et en continuant de subventionner les articles alimentaires de base. Ainsi, bien que les prix de la plupart de ces derniers aient été révisés en hausse, les interventions nettes de la Caisse de compensation sont, par exemple, passées en un an de 275 à 360 millions de dirhams pour le sucre, de 191 à 295 millions pour les huiles alimentaires et de 54 à 58 millions pour les produits laitiers. Pour équilibrer les comptes de cet organisme, qui a par ailleurs dégagé des excédents substantiels et exceptionnels sur les opérations afférentes aux ciments et, surtout, aux produits pétroliers, le Trésorier public a dû lui attribuer une somme de 533 millions au lieu de 389 millions en 1978 : il a également versé 78 millions à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses.

Salaires

Afin d'améliorer le pouvoir d'achat de la population, érodé par la hausse des prix, les Pouvoirs publics ont décidé en 1979 de relever assez sensiblement les revenus salariaux, qui n'avaient fait l'objet d'aucune modification officielle depuis le 1er janvier 1977. Egalement soucieux de réduire les disparités sociales, ils se sont attachés à moduler les augmentations ainsi décidées en fonction du niveau des rémunérations.

C'est ainsi qu'à compter du 1er mai 1979 et en vertu d'un décret du 7 mai 1979, le salaire journalier obligatoirement versé en espèces dans les professions agricoles (S.M.A.G.) a été porté de 7,25 à 10,15 dirhams, soit une majoration de 2,90 dirhams ou 40 %, et que le salaire minimum horaire garanti aux ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales (S.M.I.G.) a été élevé de 1,40 à 1,82 dirham, enregistrant de la sorte une avance de 0,42 dirham ou 30 % ; dans le même temps, il était annoncé que le S.M.I.G. serait fixé à 1,96 dirham à partir du 1er janvier 1980. Pour ce qui est des traitements supérieurs au minimum légal, les employeurs ont été invités à augmenter de 116 dirhams les émoluments mensuels inférieurs à 500 dirhams et de 100 dirhams ceux compris entre 500 et 3 000 dirhams. Toutefois, ces hausses ne devaient pas se cumuler avec celles qui, le cas échéant, avaient pu être accordées depuis le 1er mai 1978. S'agissant toujours du secteur privé, les entreprises ont accepté le principe d'une prise en charge d'une partie des loyers payés par leurs agents, selon des modalités qui restaient à définir.

De leur côté, l'Etat, les collectivités locales et les entreprises publiques ont relevé les traitements de leurs agents, tout en favorisant ceux percevant les rémunérations les moins fortes : la majoration de 10 % — portée à 15 % au 1er janvier 1980 — n'a pas, en effet, été appliquée d'une manière proportionnelle ; elle ne concernait, par exemple, que les 150 premiers points de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Enfin, dans le domaine social, les allocations familiales sont passées, à compter du 1er janvier 1979, de 24 à 36 dirhams par enfant et par mois. Il a été en outre décidé d'augmenter le plafond des salaires servant de base de calcul pour les cotisations dues à la Caisse nationale de sécurité sociale et pour les prestations versées par cet organisme, de confier à ce dernier la gestion de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et de lui faire rembourser une fraction des frais médicaux et pharmaceutiques engagés par les assurés.

Population - Emploi

Sur la base d'un taux d'accroissement annuel de quelque 3 %, la population du Maroc a été estimée, à la fin de 1979, à plus de 19,5 millions d'habitants, dont près de la moitié sont âgés de moins de quinze ans et dont la majorité réside en milieu rural ; toutefois, la croissance démographique est environ trois fois plus rapide dans les zones urbaines que dans les campagnes.

Compte tenu de cette évolution, mais aussi de la baisse des récoltes et de l'expansion modérée de l'activité industrielle, la situation du marché de l'emploi s'est vraisemblablement dégradée au cours de l'exercice 1979. Les données fournies par les services officiels révèlent d'ailleurs que le nombre des créations nettes de postes, principalement réalisées dans le secteur du tourisme et, plus encore, dans celui du bâtiment, a fléchi en un an de 5 934 à 5 431 : en effet, si les licenciements, qui ont affecté, surtout dans les villes du nord du pays, 3 449 personnes au lieu de 4 441 en 1978, ont régressé, les embauchages, géographiquement mieux répartis, ont concerné 8 880 travailleurs contre 10 375 une année auparavant. En revanche, 3 620 salariés seulement, au lieu de 7 284 précédemment, ont été touchés par des réductions de la durée du travail, grâce aux interventions du service de l'inspection du Ministère du Travail.

Afin de diminuer le chômage et de résorber le sous-emploi, les opérations de Promotion nationale ont été poursuivies : l'exécution de gros travaux d'équipement, n'exigeant qu'une technicité réduite, ont ainsi procuré, comme en 1978, 6,5 millions de journées de travail, soit l'occupation de 32 770 ouvriers pendant 200 jours ; elles sont néanmoins restées en-deçà des prévisions puisque 28 millions de journées de travail devraient être fournies pendant le Plan triennal 1978-1980.

Les conflits sociaux, qui se sont essentiellement déclarés dans la métallurgie et les industries alimentaires, ont été particulièrement nombreux au cours des quatre premiers mois de 1979 ; les hausses de salaires accordées en mai et l'instauration d'un dialogue permanent entre les employeurs et les syndicats ont permis de terminer l'exercice dans un climat moins tendu. Toutefois, pour l'ensemble de la période, 779 grèves, dont 532 de janvier à avril, ont entraîné la perte de 429 000 journées de travail au lieu de 306 000 en 1978.

Le mouvement d'émigration, si l'on excepte l'exercice 1977 au cours duquel la Libye avait accueilli près de 7 000 travailleurs, ne concerne plus que de 12 000 à 13 000 salariés depuis 1975 alors qu'auparavant environ 30 000 personnes trouvaient chaque année un emploi à l'extérieur. Le nombre des contrats d'embauche s'est ainsi élevé à 12 974 en 1979 au lieu de 12 834 précédemment : la légère extension de ceux offerts par la France, passés de 11 670 à 12 117, ainsi que l'ouverture d'un courant de départs à destination de l'Irak ont en effet largement compensé le fléchissement des postes obtenus en Arabie Saoudite, revenus de 777 à 395.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Afin de réduire progressivement le déficit de la balance commerciale, qui s'était rapidement creusé au cours des trois derniers exercices du Plan quinquennal 1973-1977, plusieurs mesures avaient été retenues en 1978 : d'une part, l'institution d'un dépôt préalable, égal à 25 % de la valeur de certaines importations et bloqué en compte non rémunéré durant six mois au minimum, l'extension des listes de produits soumis à licence ou prohibés à l'importation et, surtout, la limitation marquée des crédits d'investissement inscrits au budget de l'Etat devaient exercer un sensible effet restrictif sur le volume des acquisitions à l'étranger ; d'autre part, des dispositions étaient prises, notamment dans le domaine de la politique du crédit, en vue de renforcer le courant des exportations. De fait, le déséquilibre des échanges avait régressé de près d'un tiers d'une année à l'autre.

Le programme d'assainissement des comptes extérieurs ainsi rappelé a subi quelques retouches en 1979 : a été une nouvelle fois majoré le taux de certains droits de douane et augmenté le nombre des biens soumis à licence d'importation ; surtout, dans le but de favoriser les ventes hors des frontières, un système de couverture de change à terme a été adopté et l'encours des créances commerciales sur l'étranger a été intégralement placé hors encadrement des facilités distribuées par les banques.

En dépit de ces mesures, le déficit des transactions commerciales exprimées en valeur F.O.B., précédemment abaissé de 6 814 à 4 617 millions de dirhams, a atteint 5 322 millions en 1979, soit une avance annuelle de 15,3 %. En effet, si le rythme de progression du montant des exportations, chiffré à 16,4 % au lieu de 6,8 %, a plus que doublé, le coût total des achats s'est accru de 15,9 % alors

(1) Voir annexe statistique 29.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

qu'il avait fléchi de 14,2 % : ce retournement de tendance résulte de la considérable hausse de la facture pétrolière ainsi que de l'élévation des dépenses relatives aux acquisitions de produits bruts et de demi-produits. Le pourcentage de couverture des importations, qui ne dépassait pas 46,2 % en 1977, est toutefois demeuré, comme en 1978, proche de 58 %, ainsi que le révèle le tableau suivant :

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Importations (1) (F.O.B.)	9 147	10 168	12 674	10 878	12 609
Exportations (2) (F.O.B.)	6 238	5 579	5 860	6 261	7 287
Solde	−2 909	−4 589	−6 814	−4 617	−5 322
Couverture (en %)	68,2	54,9	46,2	57,6	57,8

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.
(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Calculé sur la base C.A.F./F.O.B., c'est-à-dire en tenant compte des charges afférentes au fret et aux assurances, comptabilisées pour 1 720 millions de dirhams, le taux de couverture des achats à l'étranger est resté voisin de 51 %. Apprécié dans les mêmes termes, le solde négatif du commerce extérieur, précédemment ramené de 8 542 à 6 100 millions, est passé à 7 041 millions ; à ce niveau, il a continué de s'élever pratiquement à hauteur du montant des exportations et de représenter environ 12 % du produit intérieur brut (1).

Après s'être notablement améliorée en 1978, la situation de la balance commerciale n'a donc guère évolué en 1979. Il est vrai que les termes de l'échange ont subi une nouvelle détérioration, estimée à quelque 10 %.

Par ailleurs, l'analyse du solde des transactions par catégorie de produits fait apparaître que l'élargissement accusé du déficit du poste « énergie et lubrifiants » se trouve, en grande partie, à l'origine de la détérioration du résultat global :

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Produits alimentaires ...	−1138	− 175	− 239	+ 17	+ 139
Energie et lubrifiants ..	−1063	−1225	−1578	−1694	−2493
Produits bruts	+2932	+1729	+1356	+1476	+1093
Demi-produits	−1819	−2174	−2512	−2191	−2315
Biens d'équipement ...	−2445	−3423	−4941	−3354	−3264
Biens de consommation .	− 623	− 708	− 628	− 354	− 201
Total	−4156	−5976	−8542	−6100	−7041

Il convient encore de remarquer qu'à l'exception de la ligne « biens de consommation », toutes les rubriques présentent, d'un exercice à l'autre, un solde négatif accru ou positif en baisse. En effet, après avoir reclassé les importations nettes d'huiles végétales et de graines oléagineuses, qui figurent pour 531 millions de dirhams, au lieu de 360 millions en 1978, dans les « produits bruts » et non dans les « produits alimentaires », l'excédent dégagé par les premiers reviendrait de 1 836 à 1 624 millions et celui de 139 millions concernant les seconds laisserait place à un déficit de 392 millions contre 343 millions un an plus tôt.

Enfin, les modifications affectant la ventilation géographique des transactions commerciales tiennent principalement au gonflement marqué de la valeur des acquisitions de pétrole.

Importations

Après s'être infléchis de 4,1 % en 1978, les tonnages importés ont augmenté de 12,3 % en 1979 : de fait, si le volume des achats de ciments s'est nettement contracté, celui des acquisitions de soufre et, plus encore, de pétrole brut s'est fortement développé en raison de l'extension des besoins de l'industrie chimique et de la principale raffinerie du pays.

Les dépenses totales, précédemment en recul de 14,2 % par suite de la réduction des entrées de biens d'équipement, se sont élevées, sur la base des chiffres C.A.F., de 12 361 à 14 328 millions de dirhams, marquant de la sorte une expansion annuelle de 15,9 %. Ce mouvement est lié à l'évolution des postes « produits bruts » et, surtout, « énergie et lubrifiants » qui ont représenté 11,6 % et 19,3 % de la valeur globale des importations au lieu de 9,5 % et 14,4 % en 1978 ; en revanche, tandis que la part des demi-produits demeurait proche de 23 %, celles des biens d'équipement, des biens de consommation et du groupe « alimentation, boissons, tabacs » se sont respectivement abaissées de 27,4 % à 23 %, de 9,7 % à 8,2 % et de 16,2 % à 15 %.

Produits alimentaires

Les tonnages de denrées alimentaires, qui s'étaient accrus de 35,7 en 1977 et de 8,2 % en 1978, se sont amenuisés de 3 % ; leur coût s'est toutefois élargi de 6,9 % pour s'établir à 2 144 millions de dirhams. Les dépenses correspondantes aux importations de blé, qui ont porté sur 15 millions de quintaux contre 15,5 millions pour l'exercice antérieur, sont en effet passées de 856 à 973 millions, parallèlement à la hausse des prix sur le marché international ; de surcroît, les acquisitions de produits laitiers, de thé et de tabacs ont enregistré des augmentations appréciables. A l'inverse, les résultats favorables de la récolte betteravière 1978 ont permis de limiter à 279 000 tonnes pour 270 millions de dirhams les achats de sucre à l'étranger alors que ces derniers avaient atteint 289 000 tonnes pour 305 millions en 1978 et 389 000 tonnes pour 510 millions en 1977.

Produits énergétiques

L'extension de la capacité de raffinage de l'unité installée à Mohammedia s'est traduite par une augmentation de plus de moitié des quantités de pétrole importées, égales à 4,5 millions de tonnes au lieu de 2,9 millions précédemment ; en contrepartie, les approvisionnements de fuels sont revenus de 565 000 à 48 000 tonnes.

La facture énergétique, également alourdie par les majorations successives du prix du baril, s'est en définitive élevée en un an de 1 782 à 2 769 millions de dirhams, soit une progression de 987 millions ou 55,4 %.

Produits bruts

En 1978, la diminution du volume des acquisitions d'huiles et de graines végétales, de bois et de soufre avait entraîné une contraction de la valeur totale des importations de produits bruts. Celle-ci, de 1 667 millions de dirhams en 1979, contre 1 177 millions auparavant, s'est au contraire amplifiée de 41,6 %, principalement en raison de l'extension des quantités acquises et de la hausse des prix. Il en a été particulièrement ainsi des achats de soufre dont les tonnages et le montant sont respectivement passés de 77 000 à 542 000 tonnes et de 17 à 167 millions, l'expansion des fabrications locales d'acide phosphorique nécessitant des quantités accrues d'acide sulfurique.

Demi-produits

Le coût des approvisionnements en demi-produits, qui s'était réduit de 8,5 % en 1978, a crû de 16,9 % pour s'établir à 3 287 millions. En effet, si les importations de ciments, par suite de la mise en service de deux nouvelles cimenteries, ont porté sur seulement 540 000 tonnes pour 120 millions au lieu de 936 000 tonnes pour 167 millions, la grande majorité des postes de ce groupe, et notamment les lignes afférentes aux matières chimiques, ont enregistré des hausses notables.

Biens d'équipement

Alors qu'elles avaient atteint 4 971 millions de dirhams au cours de la dernière année du Plan quinquennal 1973-1977, les acquisitions de biens d'équipement n'avaient pas excédé la contrevaleur de 3 387 millions en 1978. En 1979, bien qu'elles aient encore légèrement décliné, elles ont continué de représenter, avec 3 291 millions, la plus importante rubrique des importations.

Biens de consommation

De même, les dépenses relatives aux biens de consommation, précédemment revenues de 1 351 à 1 197 millions grâce aux mesures de restriction visant certains produits, n'ont pas dépassé 1 170 millions en 1979. Le développement des entrées de médicaments, comptabilisées pour 131 millions au lieu de 113 millions, a été plus que compensé par la diminution des charges concernant les éléments de voitures de tourisme, les cycles et motocycles ainsi que les appareils récepteurs de radio et de télévision.

Exportations

Par suite de l'accroissement des tonnages expédiés, dont le rythme d'expansion, égal à 3,7 %, s'est toutefois révélé inférieur à celui des années antérieures, et, surtout, de la hausse des prix, le montant des exportations s'est élevé de 6 261 à 7 287 millions de dirhams, enregistrant de la sorte une avance de 16,4 % contre 6,8 % en 1978 et 5 % en 1977. Tous les postes ont participé à ce sensible élargissement des recettes mais il convient de souligner les nouveaux progrès observés en matière de livraisons d'articles manufacturés et, plus particulièrement de produits semi-ouvrés, en hausse de 56 %. Ces deux catégories ont en effet représenté 27 % des ventes totales au lieu de 23,4 % un an plus tôt. En revanche, la part des denrées alimentaires, qui, il est vrai, était précédemment passée de 29,1 % à 32,3 %, s'est abaissée à 31,3 % et celle des produits bruts, dont l'importance relative ne cesse de diminuer depuis 1975, est revenue de 42,4 % à 37,9 %.

Produits alimentaires

Réduites de près de 9 % en tonnage, les exportations de produits alimentaires, évaluées à 2 283 millions de dirhams, ont augmenté de 12,9 % en valeur. Cette évolution favorable tient principalement au développement du chiffre d'af-

(1) Voir annexes statistiques 30 à 35.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

faires afférent aux primeurs, négociés à des cours plus rémunérateurs, et, dans une moindre mesure, à la majoration des recettes tirées du commerce des agrumes ainsi que des conserves, notamment de poissons.

Produits bruts

Le montant des ventes de matières premières, qui avait fléchi de 3,5 % en 1978, s'est redressé de 2 652 à 2 760 millions de dirhams, soit une avance annuelle de 108 millions ou 4,1 % qui résulte essentiellement de la bonne orientation des cours du plomb et du cobalt. A l'inverse, s'est encore amenuisé, en dépit d'une légère extension des quantités expédiées, le produit des livraisons de minerai de phosphates qui a atteint, selon les indications de l'Office des changes, 1 878 millions de dirhams ; à ce niveau, il ne représente plus que 25.8 % de la valeur globale des exportations contre 32,5 % en 1978 et 36 % en 1977. Il faut toutefois noter qu'il ne comprend évidemment pas les recettes provenant de la commercialisation de l'acide phosphorique, reprises dans la rubrique des demi-produits.

De leur côté, les ventes de matières d'origine animale ou végétale se sont élevées de 203 à 218 millions de dirhams en dépit de la quasi-suppression des expéditions de coton.

Produits semi-finis et finis

En raison du gonflement du montant des exportations de plomb métal, comptabilisées pour 137 millions au lieu de 58 millions en 1978, et, plus encore, d'acide phosphorique, qui ont rapporté 504 millions de dirhams au lieu de 269 millions, les recettes de demi-produits sont passées de 623 à 972 millions d'un exercice à l'autre. Un tel résultat justifie les efforts entrepris par l'Office Chérifien des phosphates pour valoriser son potentiel minier.

Quant à la valeur des livraisons de produits de consommation, elle a atteint 996 millions au lieu de 876 millions précédemment à la faveur d'un essor des ventes de tapis et, surtout, de vêtements confectionnés et d'articles de bonneterie.

Au total, les expéditions de biens manufacturés se sont donc élargies de 1 499 à 1 968 millions de dirhams, marquant ainsi une expansion annuelle de 469 millions ou 31,3 %.

Répartition géographique des échanges

La répartition géographique des règlements commerciaux s'est naturellement trouvée modifiée par l'alourdissement considérable de la facture énergétique : en effet, les pays européens, qui ont continué d'absorber 82 % des expéditions, ont fourni 68 % des importations au lieu de 72 % un an plus tôt. D'autres changements notables ont affecté la ventilation des transactions selon les courants les plus significatifs.

Ainsi, tandis que les achats effectués auprès de la Communauté économique européenne augmentaient de 14,3 % pour s'élever à 6 942 millions, les livraisons destinées à ce groupe de pays s'établissaient à 4 314 millions après avoir progressé de 21 %. Cette évolution résulte d'un sensible développement des expéditions vers les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et, surtout, la France qui, assurant à elle seule plus du quart du commerce extérieur comptabilisé dans les deux sens, est restée au premier rang des clients et fournisseurs du Maroc. Dans ces conditions, le solde déficitaire enregistré à l'égard de cette zone, égal à 4 063 millions en 1977 et 2 511 millions en 1978, s'est accru de 111 millions pour atteindre 2 628 millions.

Le déficit observé avec les autres principaux partenaires s'est en revanche fortement creusé : il est passé de 2 786 à 3 802 millions de dirhams par suite de l'extension de 869 à 1 982 millions de la position débitrice vis-à-vis des pays arabes, en raison de la nette progression, tant en volume qu'en valeur, des achats de produits pétroliers. Par ailleurs, le déséquilibre des transactions avec l'Espagne, plus de deux fois supérieur au montant de ses acquisitions, s'est élargi de 858 à 922 millions ; à l'inverse, le solde déficitaire des relations avec les Etats-Unis s'est réduit de 860 à 665 millions grâce au recul des importations.

Enfin, la contraction de 803 à 611 millions du déficit des échanges avec les autres pays est imputable à l'expansion des expéditions effectuées par le Maroc.

•

Après les progrès exceptionnels enregistrés en 1978, qui résultaient surtout de la limitation des entrées de biens d'équipement, l'évolution observée en 1979 montre que l'application des mesures de restriction des importations n'a pas été suffisamment sélective et que les actions engagées en vue d'alléger le déficit de la balance commerciale sont, en réalité, le complément d'une œuvre de longue haleine. La charge des importations ne pourra en effet être réduite que si la profonde modification des structures agricoles et industrielles, menée en vue de rendre le pays moins dépendant des approvisionnements extérieurs, est poursuivie avec ténacité et avec la préoccupation constante de réaliser ces mutations en recourant, dans la plus large mesure possible, aux ressources d'origine locale. Du côté des exportations, la promotion des secteurs de production orientés vers l'extérieur doit s'accompagner d'un effort de pénétration des marchés étrangers d'autant plus persévérant que la conjoncture internationale apparaît difficile et d'autant plus diversifié que l'extension de la Communauté économique européenne aux principaux concurrents commerciaux du Maroc risque de perturber profondément les débouchés traditionnels de notre pays.

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER

Le déficit des opérations courantes de la balance des paiements s'étant élevé au chiffre considérable de 8 223 millions de dirhams à l'issue du Plan quinquennal 1973-1977, les Pouvoirs publics avaient retenu en 1978 un train de mesures qui avaient effectivement permis de réduire ce déséquilibre à 5 619 millions et, de 8 206 à 5 593 millions, le montant global des recours aux capitaux étrangers. En 1979, malgré un léger renforcement du dispositif réglementaire précédemment mis en place, le solde négatif des paiements courants a atteint 6 304 millions, progressant ainsi en un an de 12,2 %. De fait, tandis que le poids des transactions gouvernementales se stabilisait et que les recettes touristiques n'augmentaient guère, le développement des transferts d'économies sur salaires effectués par les travailleurs marocains à l'étranger n'a que très partiellement compensé l'alourdissement des charges relatives au service de la dette extérieure et, surtout, la dégradation du résultat des échanges de marchandises. Dans ces conditions, sans accroître le volume des emprunts qui, au cours des exercices antérieurs avaient déjà entamé la capacité d'endettement du pays, la contrevaleur des financements étrangers a dû être portée à 6 099 millions grâce à l'extension des crédits commerciaux.

Compte tenu, en outre, d'une allocation de droits de tirage spéciaux comptabilisés pour 79 millions de dirhams, dont a bénéficié le Maroc dans le cadre de la première des trois attributions s'échelonnant de 1979 à 1981, le déficit de la balance des paiements s'est en définitive établi à 126 millions de dirhams au lieu de 26 millions en 1978 (1).

Les avoirs nets convertibles ayant diminué de 1 720 à 1 670 millions et la position en devises inconvertibles, créditrice de 59 millions à la fin de 1978, étant devenue débitrice de 22 millions douze mois plus tard, le montant des réserves de changes a au total fléchi de 1 779 à 1 648 millions ; à ce niveau, il représentait environ 40 jours d'importations contre quelque 50 jours auparavant. Quant aux réserves brutes, revenues en un an de 3 267 à 3 131 millions, elles assuraient un peu plus de deux mois et demi d'achat à l'étranger au lieu de trois mois antérieurement.

•

La balance des paiements

Alors que la charge des transactions gouvernementales demeurait élevée et que les recettes touristiques progressaient à peine, le déséquilibre des transactions sur biens et services, précédemment réduit, s'est au contraire creusé en 1979 par suite d'un nouvel élargissement des versements effectués au titre de la dette extérieure et, plus encore, de l'évolution défavorable des mouvements de marchandises, malgré une amélioration des exportations. Aussi, en dépit du développement ininterrompu de l'excédent des transferts, le solde déficitaire des opérations courantes est-il passé, d'une année à l'autre, de 5 619 à 6 304 millions de dirhams ; il a toutefois continué de représenter près de 11 % du produit intérieur brut au lieu de 17.6 % en 1977. La balance des paiements, comme le montre le tableau suivant, a pu cependant être maintenue en quasi-équilibre grâce à l'extension des entrées de capitaux non monétaires, consécutive à celle des crédits commerciaux.

Soldes en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Biens et services	−4229	−8405	−10875	−8737	−9904
Paiements de transfert .	+2016	+2413	+ 2652	+3118	+3600
Opérations courantes ...	−2213	−5992	− 8223	−5619	−6304
Capitaux non monétaires	+2145	+5941	+ 8206	+5593	+6099
Allocation D.T.S.	—	—	—	—	+ 79
Balance des paiements .	− 68	− 51	− 17	− 26	− 126

Les biens et services

Chiffré à 9 904 millions, le déficit des transactions sur biens et services, qui avait été contracté d'un quart en 1978, s'est à l'inverse alourdi de 1 167 millions ou 13,4 % en raison de la détérioration des soldes négatifs afférents aux « revenus des investissements » et surtout aux échanges de marchandises, qui se sont trouvés respectivement majorés de 411 et 887 millions.

(1) Voir annexe statistique 36.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Après avoir été ramené de 6 826 à 4 752 millions de dirhams, grâce, essentiellement, au fléchissement accusé des achats de biens d'équipement, le déséquilibre des opérations sur marchandises, évaluées F.O.B., s'est établi à 5 434 millions. En effet, si le montant des expéditions, comptabilisées pour 7 221 millions, a progressé de 1 020 millions ou 16,4 % par suite de l'expansion de l'ensemble des ventes, et plus particulièrement des livraisons d'articles semi-finis, celui des importations, arrêté à 12 654 millions, s'est renforcé de 1 701 millions ou 15,5 % parallèlement à l'augmentation de la facture pétrolière ainsi que des acquisitions de produits bruts et de demi-produits. Dans le même temps, les frais de transport et d'assurances correspondants se sont élevés au même rythme, passant de 1 494 à 1 726 millions ; comme les recettes de même nature ont atteint 401 millions au lieu de 374 millions en 1978, le déficit de cette rubrique s'est révélé égal à 1 325 millions contre 1 120 millions auparavant.

Le nombre des visiteurs ayant peu varié, les entrées de devises relatives aux « voyages » ont été estimées à la contrevaleur de 1 670 millions de dirhams au lieu de 1 650 millions en 1978 ; quant aux dépenses à l'étranger effectuées par les résidents, elles ont regressé de 440 à 400 millions. Dans ces conditions, la balance touristique a dégagé un excédent de 1 270 millions, légèrement supérieur à celui de 1 210 millions qui avait été observé un an plus tôt. Pour leur part, les négociations de devises réalisées par le système bancaire ont été chiffrées à 1 358 millions pour les recettes et à 290 millions pour les cessions, contre respectivement 1 250 et 307 millions précédemment.

Comme prévu, le déficit de la ligne « revenus des investissements » s'est encore alourdi, en atteignant 1 593 millions au lieu de 1 182 millions en 1978, 712 millions en 1977 et 437 millions en 1976. De fait, si le produit des dividendes et loyers rapatriés par les non-résidents est revenu de 251 à 223 millions, la charge des intérêts de la dette extérieure est passée de 1 040 à 1 522 millions tandis que les placements effectués à l'étranger, qui avaient rapporté 109 millions au cours de l'exercice antérieur, ont procuré 152 millions.

Enfin, les débours afférents aux transactions gouvernementales ont atteint 3 223 millions de dirhams, c'est-à-dire un montant très voisin de ceux qui ont été enregistrés depuis 1976. Les recettes constituées par les transferts nécessaires au fonctionnement des ambassades étrangères et des institutions internationales installées au Maroc, comptabilisées pour 262 millions, n'ayant de leur côté guère évolué, le déséquilibre de ce poste est lui-même demeuré proche de 3 milliards de dirhams, représentant 30 % environ du déficit des biens et services.

Les paiements de transferts

En hausse continuelle depuis 1969, les transferts sans contreparties ont dégagé un apport net de 3 600 millions de dirhams au lieu de 3 118 millions en 1978.

Cette augmentation de 482 millions ou 15,5 % est entièrement imputable au développement des rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs marocains installés à l'étranger, qui se sont accrus de 521 millions ou 16,4 % pour s'établir à 3 697 millions. Le rythme de leur expansion, sans être tout à fait aussi soutenu qu'en 1978, année au cours de laquelle l'institution d'une prime de fidélité au bénéfice des virements provenant de France avait permis d'enregistrer une croissance de 19,8 %, est donc resté rapide. En revanche, le montant des transferts réalisés par les étrangers résidant ou quittant définitivement le Maroc s'est stabilisé à quelque 319 millions de dirhams.

De leur côté, les opérations du secteur public, qui avaient laissé subsister un surplus de 56 millions en 1978, ont fait apparaître un résultat négatif de 52 millions. En effet, tandis que les versements effectués par le Maroc au titre des pensions, des dons accordés dans le cadre de la coopération et de la participation aux frais de fonctionnement des organismes internationaux s'élevaient de 230 à 290 millions, les recouvrements relatifs à l'aide publique gratuite s'abaissaient de 286 à 238 millions.

Au total, l'excédent des paiements de transferts a couvert 36,3 % du déficit de la balance des biens et services, au lieu de 35,7 % en 1978 et de 24,4 % seulement en 1977, et a permis de la sorte de limiter à 6 304 millions le déséquilibre des opérations courantes.

Les capitaux non monétaires

Compte non tenu des 79 millions représentant la contrevaleur des 15,6 millions de droits de tirage spéciaux alloués en début d'exercice par le Fonds monétaire international, le flux net des capitaux non monétaires a atteint 6 099 millions de dirhams, contre 5 593 millions en 1978, grâce à l'augmentation des ressources nettes du secteur privé.

En effet, les mouvements de capitaux privés, déficitaires de 111 millions auparavant, se sont soldés en 1979 par un surplus de 772 millions, en raison de l'évolution favorable des crédits commerciaux comptabilisés dans les deux sens : les concours obtenus étant chiffrés à 1 214 millions au lieu de 686 millions et les facilités accordées ou remboursées s'étant contractées de 826 à 564 millions, au déficit de 140 millions précédemment enregistré s'est substitué un excédent de 650 millions. En revanche, l'apport net en matière de prêts et d'investissements s'est à nouveau réduit, en dépit du recul des décaissements, de 187 à 146 millions par suite du fléchissement des recettes de cette nature ; celles-ci, revenues à 376 millions, ont consisté en cessions de devises pour 336 millions, en incorporations de réserves pour 28 millions et en utilisations de dépôts en « comptes capital » pour 12 millions.

A l'inverse, les entrées nettes de capitaux destinés à l'Etat et aux établissements publics, qui avaient été ramenées de 7 652 millions en 1977 à 5 703 millions en 1978, n'ont pas dépassé 5 327 millions. Du côté des ressources, si les crédits commerciaux se sont redressés de 673 à 914 millions, le total des prêts en devises consentis, principalement au trésor, par les institutions multinationales, obtenus dans le cadre d'accords bilatéraux ou négociés sur le marché international des capitaux n'a guère varié d'une année à l'autre, il s'est établi à 5 999 millions au lieu de 6 012 millions un an plus tôt, demeurant ainsi en-deçà des 7 238 millions recueillis en 1977. En ce qui concerne les sorties de fonds, les règlements de facilités commerciales ont porté sur 621 millions contre 201 millions et les amortissements d'emprunts en devises ou en dirhams sont passés de 824 à 1 017 millions de dirhams. La charge globale de la dette publique extérieure, obtenue en ajoutant à ces remboursements en capital les intérêts comptabilisés pour 1 522 millions à la ligne « revenus des investissements », s'est ainsi élevée à 3 160 millions de dirhams au lieu de 2 065 millions en 1978 et de 1 217 millions en 1977 ; elle a représenté, de la sorte, 22,5 % des recettes de biens et services majorées des revenus du capital et du travail, contre 16,8 % en 1978 et 10,9 % en 1977.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

La réglementation des relations commerciales avec l'étranger avait été assez profondément modifiée en 1978 afin de réduire le volume des importations ; des dispositions de nature financière avaient également été prises en vue d'accélérer la progression des entrées de devises. Les mesures ainsi mises en place, qui sont bien entendu restées en vigueur, ont été quelque peu renforcées ou complétées en 1979.

C'est ainsi qu'en dehors du relèvement des barèmes applicables à certaines marchandises, a été majoré, à compter du 1er janvier 1979, de 4 % à 10 % le droit de timbre douanier et augmenté, à partir du 1er juillet suivant, de 12 % à 15 % le taux de la taxe spéciale à l'importation. Ces décisions, qui doivent naturellement procurer des ressources supplémentaires à l'Etat, ont pour objet principal d'inciter à la production et à la consommation d'articles locaux. Par ailleurs, à la mi-septembre, un nombre relativement important de biens a été transféré de la liste A à la liste B du programme général d'importation : ces produits, qui étaient auparavant commandés sans formalités, ne peuvent donc désormais être acquis qu'après obtention d'une autorisation délivrée, au demeurant de manière plutôt libérale, par les services compétents. La part de la liste B dans la valeur globale des achats est d'ailleurs passée en un an de 58 % à 72 %. Il faut enfin rappeler qu'en juin 1978 a été institué un dépôt préalable égal à 25 % du montant total de certaines importations, bloqué en compte non rémunéré pendant une durée minimum de six mois et transféré chaque semaine par les banques sur les livres du trésor ; ne sont notamment pas assujettis à ce dépôt les achats de denrées essentielles ainsi que les approvisionnements réalisés dans le cadre des régimes économiques en douane et ceux destinés aux coopératives et aux petites et moyennes entreprises.

Afin de limiter le déficit de la balance des paiements, outre les dispositions adoptées par les autorités monétaires en matière de financement des exportations, les intermédiaires agréés ont été autorisés, à compter du 1er juin 1979, à conclure avec la Banque du Maroc, en contrepartie des opérations correspondantes effectuées par leur clientèle, des contrats d'achats et de ventes à terme des devises cotées, qui doivent être levés dans un délai de six mois, susceptible d'être porté à 12 mois sous certaines conditions ; les exportateurs et les importateurs disposent ainsi de la faculté, moyennant une commission de 2 %, de se couvrir contre les fluctuations du marché des changes. De leur côté, les travailleurs marocains installés à l'étranger ont continué de bénéficier de la prime de 5 % qui leur est versée lorsqu'ils transfèrent leurs économies sur salaires sur des comptes bancaires ou postaux ; sur les virements de cette nature en provenance de France est de surcroît attribuée, depuis le mois de juin 1978, une prime supplémentaire qui permet de mettre à parité le dirham et le franc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Comme précédemment, aucune restriction nouvelle n'a été apportée au régime des changes. Au contraire, le montant des allocations en devises pour voyages d'affaires et des envois mensuels en faveur des étudiants non boursiers a été augmenté ; de même, les personnes physiques de nationalité étrangère non résidentes ont été autorisées à transférer les avoirs conservés en compte d'attente dont le solde ne dépasse pas 5 000 dirhams et, lorsque ces fonds excèdent ce plafond, à les utiliser pour régler des frais de séjour au Maroc. Par ailleurs, afin de lutter contre la fraude, une retenue à la source a été instituée, à compter du 1er janvier 1979, sur les intérêts des prêts et placements à revenu fixe autres que ceux émis ou garantis par l'Etat. Enfin, dans le cadre des relations bilatérales, une convention a été signée entre la Banque du Maroc et la Banque centrale de Mauritanie en vue de régler, à partir du 1er mai 1979, les transactions réciproques par l'intermédiaire de comptes étrangers libellés en ouguiyas et en dirhams.

S'agissant de la cotation des devises, le cours du franc français, calculé sur la base des variations de la valeur des monnaies des principaux partenaires commerciaux du Maroc, n'a enregistré que des mouvements de faible amplitude au cours de l'exercice 1979 : à l'issue de ce dernier, il s'établissait d'ailleurs à 0,93 dirham, c'est-à-dire au même niveau que douze mois auparavant. En ce qui concerne les autres devises les plus couramment utilisées dans les règlements, dont le taux de change est ensuite déterminé en fonction de leur position contre franc sur le marché de Paris, il convient de mentionner que le deutschmark, passant de 2,13 à 2,17 dirhams d'une fin d'année à l'autre, a progressé d'à peine 2 % ; en revanche, tandis que le dollar, revenant de 3,88 à 3,74, se dépréciait de 3,6 %, le cours de la livre sterling, s'élevant de 7,93 à 8,35 dirhams, se révalorisait de 5,4 % (1).

•

La hausse du coût des achats de pétrole brut et des matières premières acquises à l'étranger s'est traduite en 1979 par une aggravation du déséquilibre des opérations courantes, qui est toutefois demeuré en-deçà du déficit record enregistré en 1977. Bien que la ponction sur les réserves de change ait pû être limitée grâce à un élargissement des crédits commerciaux consentis par nos fournisseurs, il apparaît plus impératif que jamais, au moment où la facture énergétique va encore s'alourdir, de mettre en œuvre une politique plus sélective des importations et de ne ménager aucun effort pour conquérir de nouveaux débouchés extérieurs. Il importe en effet de parvenir, le plus rapidement possible, à une certaine reconstitution des réserves de change, préalable nécessaire à un développement continu et durable.

LES FINANCES PUBLIQUES

En 1978, une forte contraction des programmes d'équipement s'était traduite par une atténuation du découvert des finances publiques et, parallèlement, par une réduction du recours aux emprunts étrangers. Soucieux de prolonger le redressement ainsi entrepris, l'Etat s'est efforcé en 1979 de contenir la progression des charges ordinaires et d'accroître les rentrées fiscales. De fait, l'épargne budgétaire dégagée sur les opérations courantes a augmenté d'un exercice à l'autre. Mais la relance des dépenses d'investissement a entraîné une légère extension du déficit de trésorerie, égal à 7 221 millions de dirhams au lieu de 6 858 millions précédemment. L'importance relative de ce dernier par rapport au produit intérieur brut a néanmoins diminué puisqu'elle est revenue à 12,4 % contre 13 % en 1978 et 16,2 % en 1977. Le financement de ce découvert a été assuré par un appel un peu plus prononcé aux capitaux extérieurs. A l'inverse, la ponction sur les ressources internes s'est sensiblement allégée ; il en a été spécialement ainsi des moyens à caractère monétaire qui ont financé le quart seulement du déficit de caisse du Trésor au lieu de la moitié un an plus tôt.

La loi de finances

La loi de finances présentée lors de la première année du Plan triennal 1978-1980 se caractérisait par une diminution marquée des dépenses d'investissement.

Les budgets adoptés en 1979 ont témoigné de la volonté de l'Etat de poursuivre l'assainissement de la trésorerie publique même si cet objectif apparaissait difficilement conciliable avec les impératifs de croissance et la recherche permanente d'une plus grande justice sociale. Ainsi, il s'est avéré indispensable d'élargir modérément l'enveloppe annuelle des programmes d'équipement, dont le montant, porté de 8 128 à 8 736 millions de dirhams, est toutefois resté nettement en-deçà des 11 744 millions inscrits pour 1977. Par ailleurs, tandis que ne pouvait être envisagée une progression des ressources ordinaires aussi rapide qu'en 1978, compte tenu notamment de la baisse attendue des recettes douanières, il est apparu néanmoins nécessaire d'accroître plus vite que précédemment les dépenses de fonctionnement. Celles-ci allaient d'ailleurs être encore renforcées en milieu d'exercice par une loi rectificative à la suite des majorations de salaires décidées en mai et de la révision en hausse des subventions accordées par l'Etat pour le soutien où la stabilisation des prix de certaines denrées ; néanmoins, ces dépenses additionnelles ont été presque intégralement compensées par un relèvement des prélèvements fiscaux.

En définitive, le plafond des charges globales a été augmenté de 24 963 à 27 284 millions de dirhams ou 9,3 % alors qu'il avait été réduit de 4,4 % un an auparavant. De leur côté, les ressources prévisionnelles, compte tenu du maintien à leur niveau antérieur des emprunts internes et externes à contracter, ont été évaluées à 24 781 millions, marquant ainsi une expansion limitée à 2,7 % au lieu de près de 12 % en 1978.

Précédemment ramené de 4 525 à 839 millions, le découvert total des lois de finances a atteint, dans ces conditions, 2 503 millions de dirhams, comme il ressort du tableau suivant :

en millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1978	1979 (1)	1978	1979 (1)	1978	1979 (1)
Budget général	**19 477**	**22 360**	**19 078** (2)	**20 233** (2)	**—399**	**—2 127**
Fonctionnement	9 469	11 424				
Investissement	8 128	8 736				
Dette publique	1 880	2 200				
Budgets annexes	**979**	**1 106**	**979**	**1 106**	**—**	**—**
Comptes spéciaux	**4 507**	**3 818**	**4 067**	**3 442**	**—440**	**— 376**
Loi de finances	**24 963**	**27 284**	**24 124**	**24 781**	**—839**	**—2 503**

(1) Lois de finances initiale et rectificative.

(2) Dont 12 808 MDH pour 1978 et 13 933 MDH pour 1979 représentent les ressources ordinaires et, respectivement, 6 270 MDH et 6 300 MDH les recettes d'emprunts internes et externes.

Les dépenses du budget général

Diminuées de 10,2 % en 1978, les dépenses du budget général ont été fixées à 22 360 millions de dirhams, enregistrant ainsi une avance de 14,8 % qui résulte aussi bien de l'alourdissement du service de la dette publique que de l'accroissement des crédits d'équipement et des charges de fonctionnement.

Les besoins croissants des ministères de l'intérieur, de la défense nationale et de l'éducation expliquent largement la progression de 20,6 % des dépenses de fonctionnement, portées de 9 469 à 11 424 millions. Les frais de personnel, fixés à 6 649 millions contre 5 955 millions un an plus tôt, font apparaître une extension de 11,7 % qui est essentiellement imputable à la création de postes ; en effet, les débours supplémentaires liés à l'amélioration des traitements des fonctionnaires ont été repris dans les « dépenses imprévues et dotations provisionnelles » dont l'enveloppe est passée de 470 à 990 millions lorsque la loi de finances a été rectifiée. Arrêtées à 2 475 millions, les sommes prévues pour l'acquisition de matériel et la réalisation de gros travaux ont été relevées de 15,2 %, principalement au profit des départements déjà mentionnés. Enfin, les dotations aux charges communes ont dû, en milieu d'exercice, être majorées de 898 à 1 310 millions en raison de l'alourdissement des subventions consenties par l'Etat pour le soutien ou la stabilisation des prix de certains produits, dont notamment le sucre et les huiles alimentaires.

Pour leur part, les crédits d'investissements, qui avaient été contractés de 30,8 % en 1978, sont passés de 8 128 à 8 736 millions de dirhams, soit une augmentation de 608 millions ou 7,5 %. Les trois cinquièmes de cet accroissement ont été affectés à l'enseignement qui, dans le but de renforcer la capacité d'accueil des étudiants, s'est vu allouer, au lieu de 431 millions précédemment, 796 des 960 millions du budget social. Comme à l'accoutumée, les opérations à caractère économique ont bénéficié des lignes les plus importantes : sur un montant global de 6 030 millions, en hausse de 254 millions ou 4,4 % seulement, 3 131 millions ont été accordés au ministère des finances afin de lui permettre, en particulier, de prendre des participations dans diverses sociétés publiques ou semi-publiques et d'approvisionner le Fonds de développement des collectivités locales, créé en 1979 ; si la dotation prévue pour l'équipement et la promotion nationale est restée voisine de 1 400 millions, celle réservée à l'agriculture a été élargie de 783 à 948 millions en vue d'accélérer l'aménagement des superficies irrigables. Quant aux enveloppes attribuées aux départements administratifs, dont l'essentiel est destiné

(1) Voir annexe statistique 57.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

à la défense nationale, elles se sont stabilisées à un niveau légèrement supérieur à 1 700 millions.

En dernier lieu, les paiements afférents au service de la dette publique, déjà portés de 1 050 à 1 880 millions entre 1977 et 1978, ont été évalués à 2 200 millions. En effet, les charges de cette nature devaient s'alourdir en 1979 à la suite, notamment, de l'arrivée à échéance, à l'expiration du différé d'amortissement, des premiers remboursements en capital relatifs aux concours internationaux obtenus pendant l'exercice antérieur.

Les recettes du budget général

En regard de dépenses progressant ainsi de manière notable, les ressources attendues ont été inscrites pour 20 233 millions de dirhams contre 19 078 millions en 1978. Le ralentissement de leur rythme d'expansion, ramené en un an de 9,6 %, à 6,1 %, tient à la quasi-stagnation du montant des emprunts autorisés et, surtout, au développement moins rapide des recettes fiscales.

De fait, les Pouvoirs publics, toujours soucieux de limiter leur appel aux concours extérieurs, ont maintenu le plafond de ces derniers à la contrevaleur de 5 500 millions de dirhams, soit à un montant nettement inférieur aux 6 700 millions qui avaient été prévus par la loi de finances pour 1977. Les émissions sur le marché financier intérieur ayant été par ailleurs arrêtées, comme en 1978, au niveau de 800 millions, le total des capitaux empruntés devait lui-même rester voisin de 6 300 millions.

De leur côté, les ressources ordinaires ont été estimées à 13 933 millions contre 12 808 millions, faisant de la sorte ressortir une expansion de 8,8 %, se situant très en-deçà de la croissance de 24,5 % qui avait été escomptée en 1978. Tandis que les versements de l'Office chérifien des phosphates étaient une nouvelle fois en baisse, les autres recettes fiscales, fixées à 12 157 millions, étaient en effet relevées de 15 % seulement au lieu de 36 % en 1978. En outre, les principaux aménagements initialement apportés à la législation en vigueur visaient essentiellement une meilleure répartition de la charge des impôts et non à accroître sensiblement les recettes.

C'est ainsi que le barème applicable aux salaires a été retouché afin d'exonérer une fraction plus large des revenus modestes, d'améliorer la situation des contribuables moyens et d'imposer plus lourdement les titulaires de hauts traitements. De même, en vue d'encourager l'édification d'immeubles à usage d'habitation, la durée d'exemption de la taxe urbaine a été portée de 3 à 5 ans et l'abattement de 50 % opéré sur celle-ci pendant les cinq exercices suivants a été étendu en faveur des constructions destinées à la location ; au surplus, ont été réduits, sous certaines conditions, les droits d'enregistrement perçus à l'occasion des acquisitions de terrains et des premières mutations de locaux.

Adoptées dans le but de couvrir les dépenses supplémentaires résultant du relèvement des rémunérations de la fonction publique et des subventions versées pour contenir la hausse des prix des biens de première nécessité, les mesures prises dans le cadre de la loi de finances rectificative du 29 juin 1979, pour contraignantes qu'elles aient pu apparaître, s'inspiraient également de considérations sociales. Hormis le relèvement de la taxe spéciale sur tous les biens importés, il en a été ainsi, d'une part, des augmentations de la taxe sur les services et de la majoration de différents autres droits ; d'autre part, la contribution de solidarité nationale n'est applicable qu'à la partie supérieure à 100 000 dirhams des revenus soumis à l'impôt sur les bénéfices professionnels, au prélèvement sur les traitements et salaires, à la taxe urbaine et à la contribution complémentaire.

L'exécution de la loi de finances

L'exécution du budget ordinaire témoigne de la volonté de l'Etat de poursuivre l'amélioration des finances publiques. En effet, si le rythme de progression des charges courantes, chiffrées à 13 000 millions de dirhams, soit 95,4 % des crédits ouverts au lieu de 97,4 % en 1978, est resté voisin de 17,5 %, les recettes ordinaires, arrêtées à 13 802 millions, soit 99,1 % des estimations correspondantes contre 91,3 % précédemment, ont été accrues de 18 % alors qu'elles avaient augmenté de 8,4 % seulement un an auparavant. Dans ces conditions, a été dégagé un excédent ordinaire de 802 millions, supérieur de près d'un quart à celui qui avait été enregistré en 1978 (1).

Cependant, la reprise des dépenses d'équipement, portées à 9 016 millions de dirhams après avoir été abaissées de 10 306 à 6 629 millions, s'est traduite par un alourdissement sensible du déficit budgétaire qui est passé de 5 863 à 8 049 millions. En revanche, les comptes spéciaux ont laissé un surplus de 853 millions aux lieu et place d'un excédent de charges de 861 millions et les règlements de dépenses ordonnancées au cours des exercices antérieurs ont atteint 25 millions seulement contre 97 millions en 1978. En définitive, les besoins de trésorerie de l'Etat se sont élevés de 6 858 à 7 221 millions de dirhams.

Pour financer ce découvert, le Trésor a recouru dans une plus large mesure aux concours extérieurs qui comptabilisés à 4 795 millions de dirhams contre 3 921 millions un an auparavant, ont représenté 66,1 %, au lieu de 56,1 % en 1978, du déficit de caisse, augmenté du solde négatif des « opérations à classer et à régulariser ». A l'inverse, la part des ressources d'origine interne, dont le montant est passé de 3 070 à 2 455 millions, s'est infléchie ; celle des moyens à caractère monétaire s'est en particulier contractée de 48,7 % à 26 %, en revenant de 3 403 à 1 885 millions.

L'évolution des opérations du Trésor au cours des deux dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

en millions de dirhams	1978 *	1979
Recettes ordinaires	11 693	13 802
Dépenses ordinaires	11 049	13 000
Solde ordinaire	+ 644	+ 802
Fonds de concours des budgets annexes	112	165
Dépenses d'équipement	6 629	9 016
Déficit budgétaire	−5 863	−8 049
Solde des budgets annexes	− 37	—
Solde des comptes spéciaux	− 861	+ 853
Fonds réservés pour les dépenses ordonnancées	− 97	− 25
Déficit de trésorerie	−6 858	−7 221
Financement	+6 858	+7 221
Concours extérieurs	+3 921	+4 795
Emprunts intérieurs	+1 631	+1 190
(dont bons souscrits par les banques)	(+1 389)	(+ 592)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	+ 432	+ 550
(dont dépôts à caractère monétaire) (1)	(+1 007)	(+ 578)
Avances brutes de la Banque du Maroc	+1 007	+ 715
Opérations à classer et à régulariser	− 133	− 29

* Chiffres rectifiés.
(1) Dépôts des particuliers, dépôts-importation et autres dépôts des banques au Trésor et au Centre de chèques postaux.

Les recettes

Le montant des recettes ordinaires du Trésor est passé en un an de 11 693 à 13 802 millions de dirhams : il a de la sorte enregistré une extension de 18 %, soit plus du double du rythme d'expansion effectivement constaté en 1978 et du taux de progression prévu par les lois de finances pour 1979. En effet, si les contributions directes de l'Office chérifien des phosphates sont revenues de 800 à 700 millions, soit de 6,8 % à 5,1 % des ressources courantes de l'Etat, les prélèvements fiscaux se sont accrus de 10 193 à 11 944 millions d'un exercice à l'autre, et les produits divers se sont élevés de 700 à 1 158 millions.

L'élargissement des recettes fiscales, égal à 1 751 millions ou 17,2 % au lieu de 818 millions ou 8,7 % en 1978, est imputable au développement des revenus et des transactions, au relèvement de certains taux d'imposition, à la création d'une contribution de solidarité nationale ainsi qu'à la poursuite de l'effort de lutte contre les fraudes. Dans ce contexte, la pression fiscale s'est accentuée : calculée par rapport au produit intérieur brut, elle a atteint 20,6 % contre 19,3 % un an auparavant ; appréciée par référence à la dépense nationale brute, c'est-à-dire en tenant compte de l'apport net de l'étranger en biens et services à l'économie nationale, elle s'est trouvée majorée de un point et demi pour s'établir à 18,2 %. Dans le même temps, la part des contributions directes, passée de 25,7 % à 26,8 %, s'est assez nettement renforcée.

De fait, la progression des recouvrements des impôts directs, comptabilisés pour 3 202 millions au lieu de 2 625 millions, ressort à 22 % contre 16,6 % un an plus tôt : elle s'est ainsi encore révélée plus rapide que la hausse des contributions indirectes. Celles-ci, qui ont en effet totalisé 8 742 millions au lieu de 7 568 millions, ont pourtant crû de 1 174 millions ou 15,5 % alors qu'elles ne s'étaient élargies que de 444 millions ou 6,2 % en 1978. L'accélération de leur rythme d'extension s'explique en premier lieu par l'évolution des droits de douane qui, contrairement aux prévisions, ont augmenté de 12,8 % pour atteindre 2 897 millions de dirhams ; une telle expansion, supérieure à celle de 6,9 % qui avait

(1) Voir annexes statistiques 37, 38 et 39.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

été observée précédemment, résulte bien entendu de la majoration des droits appliqués à plusieurs produits et du relèvement de 12 % à 15 % de la taxe spéciale à l'importation mais aussi du développement des échanges avec l'extérieur. De leur côté, les impôts indirects proprement dits, inscrits pour 4 659 millions, se sont accrus de 11,8 %, au lieu de 6,9 % en 1978, à la faveur d'une meilleure évaluation de leur assiette, du réajustement des prix de certains articles et de l'élévation du taux de la taxe frappant les prestations de services. Enfin, les sommes perçues au titre de l'enregistrement et du timbre, qui n'avaient guère varié au cours de l'exercice antérieur, ont été portées de 832 à 1 186 millions par suite, notamment, de l'augmentation de 4 % à 10 % du droit de timbre douanier.

Les dépenses

En 1978, les charges globales du Trésor, grâce à la contraction délibérée des programmes d'équipement, avaient été ramenées à 17 678 millions de dirhams alors qu'elles avaient atteint 19 706 millions un an auparavant. Fixées en 1979 à 22 016 millions, elles ont, au contraire, progressé de 4 338 millions ou 24,5 %, en raison de la reprise des dépenses d'investissement et, dans une moindre mesure, de l'élargissement des charges ordinaires qui a toutefois pu être contenu en dépit du poids croissant de la dette publique et des subventions aux prix des produits de première nécessité.

Totalisées pour 13 000 millions au lieu de 11 049 millions en 1978, les charges ordinaires se sont en effet accrues de 1 951 millions ou 17,7 % contre 1 649 millions ou 17,5 % précédemment. La stabilisation de leur rythme d'expansion tient surtout au développement moins soutenu des dépenses de fonctionnement qui, comptabilisées pour 10 102 millions, ont augmenté de 1 155 millions ou 12,9 % au lieu de 1 250 millions ou 16,2 % au cours de l'exercice antérieur : l'extension ainsi enregistrée en 1979 est principalement imputable à l'élévation de la masse salariale, elle-même liée aux recrutements, aux avancements normaux et, plus encore, à la majoration, au total de 10 %, à compter du mois de mai, de la rémunération de base des fonctionnaires. De leur côté, les décaissements relatifs au service de la dette publique se sont accrus de 574 millions, contre 709 millions en 1978, pour atteindre le montant considérable de 2 287 millions, soit 16,6 % des recettes courantes de l'Etat ; de fait, les charges afférentes aux emprunts contractés à l'étranger sont passées de 1 228 à 1 669 millions tandis que le service de la dette intérieure s'établissait à 618 millions au lieu de 485 millions un an plus tôt. Quant aux versements effectués à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses, précédemment réduits de 699 à 389 millions, ils se sont élevés à 611 millions en dépit de l'excédent substantiel dégagé sur les produits pétroliers ; les interventions concernant le blé et, surtout, le sucre et les huiles alimentaires, ont dû en effet être élargies afin d'atténuer l'incidence de la hausse du coût des denrées importées, de la majoration des prix à la production et de la revalorisation des marges fixées aux petits commerçants.

A la forte compression des programmes d'équipement enregistrée en 1978 a succédé un redressement sensible des charges d'investissement : celles-ci, portées de 6 629 à 9 016 millions de dirhams, ont marqué une avance de 36 % qui contraste avec le recul de plus d'un tiers antérieurement observé. Aussi, malgré son renforcement de 644 à 802 millions, l'épargne budgétaire a-t-elle financé une proportion moindre de l'effort d'équipement et le déficit de caisse des opérations du Trésor, a-t-il atteint, après imputation des soldes des comptes spéciaux et des fonds réservés pour les dépenses ordonnancées, la somme de 7 221 millions de dirhams au lieu de 6 858 millions en 1978.

Le financement du déficit de trésorerie

En 1978, la réduction du déséquilibre de la trésorerie publique, liée à la forte contraction des programmes d'équipement, avait d'autant plus permis de réduire l'appel aux concours extérieurs qu'elle avait coïncidé avec une augmentation accusée des ressources à caractère monétaire. A l'inverse, en 1979, au moment où les financements internes s'élargissaient de manière moins accentuée et où il convenait d'équilibrer la balance des paiements et de préserver le niveau des réserves de change, l'alourdissement des dépenses d'investissement a conduit l'Etat à solliciter plus intensément les capitaux étrangers. Dans ces conditions, la structure des moyens de financement utilisés pour couvrir le déficit de caisse du Trésor, majoré du solde négatif des « opérations à classer et à régulariser », s'est assez nettement modifiée d'un exercice à l'autre : c'est ainsi que la part des emprunts extérieurs, passés de 3 921 à 4 795 millions de dirhams, s'est relevée de 56,1 % à 66,1 % tandis que celle des fonds internes, ramenés de 3 070 à 2 455 millions, est revenue de 43,9 % à 33,9 %, la participation des ressources de nature monétaire n'excédant pas 26,0 % au lieu de 48,7 %.

Les concours extérieurs

La contrevaleur des concours reçus de l'étranger s'est établie à 4 795 millions de dirhams au lieu de 3 921 millions en 1978 ; elle est toutefois restée inférieure au montant global des entrées enregistrées en 1977, qui avaient été comptabilisées pour 5 369 millions. Comme précédemment, la majeure partie des capitaux obtenus est provenue de l'aide traditionnelle accordée dans le cadre de la coopération bilatérale et des emprunts lancés sur le marché international.

Les emprunts intérieurs

En revanche, le total des emprunts intérieurs, qui avait procuré 1 631 millions un an plus tôt, n'a pas dépassé 1 190 millions de dirhams. En effet, si les émissions à moyen et long terme, placées principalement auprès de la Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances, ont augmenté de 242 à 608 millions, l'encours des bons et obligations du Trésor souscrits par les banques s'est accru de 592 millions seulement, contre 1 389 millions en 1978, pour atteindre 5 286 millions à la fin de 1979 ; à ce niveau, il représentait 30 % de leurs exigibilités, c'est-à-dire exactement le pourcentage réglementaire requis, alors que ce rapport s'élevait à 34 % à l'issue de l'exercice 1978.

Les dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux

Les avoirs confiés aux comptables publics ont progressé de 550 millions de dirhams au lieu de 432 millions auparavant. Les dépôts à caractère monétaire effectués par les entreprises et les particuliers auprès du Trésor et du Centre de chèques postaux se sont au total élargis en un an de 235 millions. Les sommes mises à la disposition du Trésor par les banques ont marqué un accroissement de 343 millions, par suite d'une augmentation de 305 millions de leurs avances directes et d'une hausse de 38 millions des dépôts préalables à l'importation.

Les recours à l'Institut d'émission

Atteignant 6 867 millions de dirhams au 31 décembre 1979, l'ensemble des facilités consenties par la Banque du Maroc à l'Etat a fait apparaître une expansion annuelle de 715 millions, alors qu'il s'était amplifié de 1 007 millions en 1978 et de 1 418 millions en 1977.

Le montant des avances conventionnelles est demeuré fixé à 4 000 millions et les bons du Trésor représentant la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission de la monnaie métallique et des pesetas en circulation en 1959 ont continué d'être inscrits pour 139 millions. De son côté, la ligne concernant la facilité de caisse accordée dans la proportion maximum de 10 % des recettes ordinaires du Trésor, soit 1 328 millions pour l'exercice 1979, s'est accrue de 40 millions seulement au lieu de 317 millions ; l'escompte des traites douanières et d'obligations cautionnées, arrêté à 572 millions, a progressé de 199 millions contre 373 millions ; et la mobilisation de la créance détenue par l'Etat sur la Caisse nationale de crédit agricole est demeurée comptabilisée pour 135 millions. En revanche, les avances garanties par divers effets remis en nantissement par des établissements financiers sont passées de 142 à 640 millions. Quant à l'apport constitué par le solde créditeur du compte courant postal de la Banque du Maroc, il est revenu de 75 à 53 millions.

Au total, les concours supplémentaires de l'Institut d'émission ont participé pour 9,9 % à la couverture du déficit de la trésorerie publique, au lieu de 14,4 % en 1978 ; mais ils ont représenté 37,9 % des moyens de financement à caractère monétaire contre 29,6 % seulement un an plus tôt.

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE

Comme en 1978, l'action menée en 1979 par les autorités monétaires devait concourir au rétablissement progressif des équilibres fondamentaux de l'économie. Tandis que l'Etat s'efforçait encore de contenir le déficit des finances publiques et que les dispositions destinées à limiter le solde négatif de la balance des paiements courants étaient quelque peu renforcées, la reconduction des mesures visant à maîtriser le développement des liquidités était en effet de nature à alléger les pressions qui continuaient de s'exercer sur les prix et sur les comptes extérieurs. Parallèlement, étaient consentis des concours plus larges aux investissements et aux activités exportatrices afin, notamment, d'assurer dans l'immédiat une croissance suffisante et de ne pas compromettre les possibilités futures d'expansion.

Dans cette optique, il a été tenté d'aligner le rythme d'augmentation de la masse monétaire sur celui du produit intérieur brut, estimé au début de l'année à environ 12 % en dirhams courants. Puis lorsqu'il s'est agi, après avoir tenu compte d'un effritement probable des avoirs extérieurs, de répartir l'accroissement autorisé entre les facilités utilisées par le Trésor et les crédits accordés à l'économie, les Pouvoirs publics ont tenu à réduire l'importance des premières au bénéfice des seconds.

Grâce à ce dispositif, le taux de progression de la masse monétaire s'est effectivement ralenti d'une fin d'exercice à l'autre : il s'est établi à 14,3 % alors qu'il s'était élevé à 21,3 % en 1978 et à 18,6 % en 1977 (1). Néanmoins, l'extension

(1) Voir annexes statistiques 40 à 49.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

des moyens de paiement s'est révélée plus rapide que précédemment sur la base des moyennes mensuelles : le profil d'évolution du montant global des disponibilités ayant été moins irrégulier qu'en 1978, année au cours de laquelle le tiers de la hausse enregistrée avait été acquis en décembre, elle a en effet atteint 20,5 % au lieu de 15,6 % auparavant. Dans ces conditions, s'est creusé l'écart qui la sépare des croissances en valeur du produit national brut et de la dépense nationale, estimées respectivement à 9,4 % et 8,5 % ; aussi, la liquidité de l'économie s'est-elle une nouvelle fois élargie.

Par ailleurs, les variations qui ont affecté les opérations génératrices de monnaie se sont avérées conformes aux prévisions : les réserves de change se sont amenuisées, les concours à l'économie se sont accrus d'une manière plus accusée qu'en 1978 et les créances sur le Trésor, tout en demeurant à un niveau relativement fort, ont à l'inverse augmenté nettement moins vite. Du côté des composantes de la masse monétaire, les tendances déjà observées se sont prolongées puisque le rythme d'expansion des disponibilités, qui s'est encore infléchi en dépit d'une intensification de la circulation fiduciaire, est resté en-deçà de celui des avoirs quasi monétaires.

La masse monétaire

Exception faite d'un vif gonflement en décembre, la masse monétaire avait assez régulièrement progressé en 1978 car la hausse habituellement observée pendant le deuxième trimestre avait revêtu une ampleur modérée. En 1979, elle s'est développée plus rapidement au cours de cette période, principalement en raison de l'absence d'une norme semestrielle d'accroissement des crédits. De juillet à novembre, elle ne s'est en revanche guère élargie : en effet, les établissements bancaires ont dû s'efforcer de revenir dans les limites de l'encadrement et la contraction des avoirs extérieurs, largement reconstitués en juin, s'est alors accélérée. Enfin, d'importantes rentrées de devises au profit du Trésor ont entraîné, en décembre, une augmentation sensible, mais moins accentuée que douze mois plus tôt, du montant global des disponibilités monétaires et quasi monétaires détenues par les entreprises et les particuliers.

En définitive, la masse monétaire s'est établie à 27 786 millions de dirhams, marquant d'une fin d'exercice à l'autre, une avance de 3 475 millions ou 14,3 % inférieure à celle de 4 266 millions ou 21,3 % qui avait été enregistrée précédemment.

en millions de dirhams	1976	1977		1978		1979	
	Montants	Montants	Variation %	Montants	Variation %	Montants	Variation %
A. **Disponibilités monétaires**	**15 150**	**17 865**	**+17,9**	**20 639**	**+15,5**	**23 354**	**+13,2**
Monnaie fiduciaire	5 733	6 651	+16,0	7 677	+15,4	9 021	+17,5
Monnaie scripturale	9 417	11 214	+19,1	12 932	+15,6	14 333	+10,6
B. **Quasi-monnaie**	**1 752**	**2 180**	**+24,4**	**3 672**	**+68,4**	**4 432**	**+20,7**
dont Dépôts-importation	—	—	—	(713)	—	(751)	(+5,3)
Total de la masse monétaire (A+B)	**16 902**	**20 045**	**+18,6**	**24 311**	**+21,3**	**27 786**	**+14,3**

Comme le montre le tableau ci-dessus, le rythme de croissance des disponibilités monétaires, égal à 13,2 % au lieu de 15,5 % en 1978 et 17,9 % en 1977, s'est encore ralenti. Une telle évolution résulte d'une nouvelle inflexion de l'extension de la monnaie scripturale, qui n'a pas dépassé 10,6 % contre 15,6 % et 19,1 % pour les deux années antérieures ; le taux d'expansion de la circulation fiduciaire s'est au contraire élevé de deux points. Quant à la quasi-monnaie, fortement accrue en 1978 à la suite du relèvement des conditions de rémunération des avoirs à terme et, surtout, de l'institution de dépôts-importation, elle a progressé de 20,7 % en 1979.

Dans ces conditions, la structure de la masse monétaire s'est modifiée dans le sens d'un renforcement des parts de la monnaie fiduciaire et de la quasi-monnaie qui sont passées respectivement en un an de 31,6 % et 15,1 % à 32,5 % et 15,9 %, et, en contrepartie, d'une diminution de l'importance relative de la monnaie scripturale, qui est revenue dans le même temps de 53,3 % à 51,6 %.

La monnaie fiduciaire

Le montant total des billets et des pièces émis, compte non tenu des fonds conservés par les banques et les comptables publics, était comptabilisé à fin décembre 1979 pour 9 021 millions de dirhams, enregistrant ainsi une hausse annuelle de 1 344 millions ou 17,5 % au lieu de 1 026 millions ou 15,4 % en 1978.

De fait, alors qu'elle se contracte ou, à tout le moins, ne se développe guère durant les cinq premiers mois de chaque exercice, la circulation fiduciaire a entrepris dès février un mouvement ascendant quelque peu inhabituel qui, sauf en septembre et en novembre, s'est prolongé d'une manière plus accusée qu'à l'accoutumée. Cette propension plus grande à détenir des signes monétaires s'est accompagnée d'une demande accrue de la coupure de 100 dirhams qui représentait 78,5 % de la valeur globale des encaisses de billets contre 76,2 % à fin 1978.

La monnaie scripturale

Recensés pour 14 333 millions de dirhams à l'issue de 1979, les dépôts à vue ont augmenté en douze mois de 1 371 millions ou 10,6 % alors qu'ils s'étaient élargis de 1 748 millions ou 15,6 % au cours de l'année précédente. Le ralentissement de leur rythme d'expansion tient à l'essor plus rapide de la circulation fiduciaire ainsi que de la quasi-monnaie, et, plus encore, à la volonté des Pouvoirs publics de restreindre la progression globale des crédits effectués par le Trésor a engendré des oscillations de forte amplitude du montant de la monnaie scripturale : l'avance de ce dernier par rapport à son niveau du début d'exercice atteignait près de 6 % en février, était pratiquement nulle en avril, se redressait à 7,6 % en juin, revenait ensuite à 3,7 % en octobre et s'établissait finalement à 10,6 %.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Après s'être accrus de 1 136 millions de dirhams ou 10,5 % au lieu de 1 425 millions ou 15,1 % en 1978, les dépôts à vue confiés au système bancaire s'élevaient à 12 004 millions à fin décembre 1979 et représentaient, à cette date, 83,8 % de l'ensemble de la monnaie scripturale, comme un an auparavant.

Alors que les comptes tenus par l'Institut d'émission demeuraient voisins de 260 millions, les avoirs gérés par les banques commerciales sont passés, d'une fin d'exercice à l'autre, de 10 603 à 11 742 millions. Toutefois, leur développement n'a pas été linéaire puisque de nets mouvements de hausse ont alterné avec de fortes variations en baisse.

Cette évolution est principalement imputable au comportement des comptes courants créditeurs dont le solde dépend dans une large mesure du calendrier des paiements opérés par l'Etat. Leur encours s'est ainsi brusquement gonflé en janvier, profondément contracté en mars, à nouveau élargi en juin, puis amoindri presque sans interruption jusqu'au mois d'octobre à l'issue duquel il se situait en-deçà du niveau atteint à fin décembre 1978 ; il s'est ensuite reconstitué pour se chiffrer en définitive à 4 933 millions, marquant de la sorte une expansion annuelle de 5,7 % au lieu de 14,3 % précédemment.

La progression des comptes de chèques et des comptes sur carnets, totalisés pour 6 455 millions contre 5 605 millions à la fin de 1978, s'est en revanche à peine infléchie : elle s'est élevée à 15,2 % soit à un taux inférieur d'environ un point seulement à celui qui avait été observé l'année précédente. En effet, si les avoirs à vue des travailleurs marocains installés à l'étranger, comptabilisés pour 2 676 millions de dirhams, se sont accrus de 20,3 % contre près de 30 % un an plus tôt, les comptes de chèques ouverts au nom des résidents, d'un montant global de 3 287 millions, ont enregistré une avance de 10,3 % au lieu de 5,6 % auparavant. De leur côté, les comptes sur carnet, qui s'étaient développés en 1978 de 39,1 %, à la faveur d'un relèvement de leur plafond et de leur rémunération, ont augmenté de 22,4 % pour atteindre 492 millions.

Enfin, le solde global des comptes créditeurs divers est passé de 332 à 354 millions.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Recensés pour 2 329 millions à la fin de 1979, les dépôts constitués par les entreprises et les particuliers auprès des comptables publics, en hausse de 11,2 %, se sont élargis à la même allure que les sommes gérées par le système bancaire. Leur part dans le total de la monnaie scripturale est donc restée égale à 16,2 %.

Après avoir largement fluctué en cours d'exercice, parallèlement aux mouvements des comptes de certains offices publics à caractère industriel ou commercial, le montant des fonds confiés au Trésor a finalement atteint 1 211 millions au lieu de 1 182 millions, marquant ainsi une extension limitée à 29 millions ou 2,5 %. Quant aux dépôts au Centre des chèques postaux, par suite d'une forte poussée en décembre, ils ont progressé de 206 millions ou 22,6 % pour s'établir à 1 118 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La quasi-monnaie

Les avoirs quasi monétaires, chiffrés à 4 432 millions contre 3 672 millions, se sont accrus en un an de 760 millions ou 20,7 %. Cette augmentation résulte essentiellement de l'expansion des comptes à terme et des bons à échéance fixe dont l'encours s'est élevé de 722 millions ou 24,4 % pour totaliser 3 681 millions ; une telle avance certes moins prononcée que l'essor antérieur de 35,7 % consécutif à la majoration des taux d'intérêt intervenue au milieu de l'exercice 1978, est d'autant plus remarquable que la proportion des fonds dont l'échéance est supérieure à 4 mois s'est relevée de 58 % à 65 %.

A l'inverse, comptabilisés pour 751 millions à fin décembre 1979, les dépôts préalables à certaines importations, qui demeurent bloqués en comptes non rémunérés pendant au moins six mois à partir de la date de domiciliation bancaire, ont enregistré une hausse de 38 millions seulement.

La liquidité de l'économie

En sus des disponibilités monétaires et quasi monétaires, dont l'évolution vient d'être retracée, les liquidités détenues par les entreprises et les particuliers comprennent des actifs financiers qui peuvent être aisément transformés en moyens de paiement, sans risque de perte en capital. Sont rangés dans cette catégorie d'avoirs, les dépôts constitués auprès de la Caisse nationale de crédit agricole et de la Caisse d'épargne nationale ainsi que les bons à court terme placés par le Trésor public et la Banque nationale pour le développement économique auprès du secteur privé non bancaire. Ainsi défini, le montant total des liquidités, calculé en moyenne annuelle des encours observés en fin de mois, a atteint 26 775 millions de dirhams au lieu de 22 258 millions en 1978.

	1976 %	1977 %	1978* %	1979** %
Taux de progression :				
— de la masse monétaire				
- en fin d'année	18,4	18,6	21,3	14,3
- en moyenne annuelle	21,0	20,4	15,6	20,5
— des liquidités				
- en moyenne annuelle	20,8	20,4	15,5	20,3
— du produit national brut	13,7	12,0	13,4	9,4
— de la dépense nationale	22,0	15,3	7,8	8,5
Taux de liquidité de l'économie				
— Liquidités / Produit national brut	37,2	40,0	40,7	44,8
— Liquidités / Dépense nationale brute	32,9	34,3	36,8	40,8

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

Le taux d'expansion des liquidités, comme le révèle le tableau ci-dessus, est donc passé de 15,5 à 20,3 % alors que le produit national brut et la dépense nationale, agrégats des comptes nationaux représentatifs des flux des transactions, ont respectivement progressé de 9,4 % et de 8,5 %. Le degré de liquidité de l'économie s'est donc encore élargi en raison, notamment, du renforcement probable des encaisses des entreprises et des particuliers.

Les contreparties de la masse monétaire

L'évolution des contreparties de la masse monétaire s'est inscrite dans la ligne souhaitée par les Pouvoirs publics qui désiraient engager un processus de rééquilibrage des deux principales sources de création de la monnaie à la faveur d'un ralentissement de l'extension, en glissement annuel, des moyens de paiement.

De fait, tandis qu'était limité le fléchissement des avoirs extérieurs nets, une nette diminution du taux de croissance des créances sur le Trésor, partiellement compensée par un élargissement plus rapide des concours à l'économie, a permis de freiner le gonflement des crédits intérieurs : la hausse de ces derniers, appréciée d'une fin d'exercice à l'autre, est revenue de 4 339 à 3 206 millions en valeur absolue et de 22,9 % à 13,7 % en valeur relative.

A l'origine de 54 %, au lieu de 80 % précédemment, de la création monétaire additionnelle, les facilités consenties à l'Etat ont vu leur part dans le total des contreparties s'établir à 54,8 % alors qu'elle s'était précédemment élevée de 48,6 % à 54 % ; en revanche, celle des crédits à l'économie, qui avait reculé de 42,6 % à 38,9 %, s'est redressée à 39,4 % à fin décembre 1979 ; enfin, les réserves nettes de change ne représentaient plus, à cette même date, que 5,8 % de l'ensemble des contreparties contre 7,1 % un an auparavant.

en millions de dirhams	1976	1977		1978		1979	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	1 838	1 812	— 1,4	1 779	— 1,8	1 648	—7,4
Créances sur le Trésor	7 935	10 116	+27,5	13 561	34,1	15 428	13,8
dont - Banque du Maroc	(3 660)	(5 009)	(+36,9)	(6 058)	(20,9)	(6 755)	(11,5)
- Portefeuille d'effets publics des banques	(2 835)	(3 305)	(+16,6)	(4 694)	(42,0)	(5 286)	(12,6)
Crédits à l'économie	7 606	8 867	+16,6	9 761	10,1	11 100	13,7
Total des contreparties	**17 379**	**20 795**	—	**25 101**	—	**28 176**	—
Divers (ajustement des éléments non retenus)	—477	—750	—	—790	—	—390	—
Masse monétaire	**16 902**	**20 045**	—	**24 311**	—	**27 786**	—

Les avoirs extérieurs

Pour le quatrième exercice consécutif, le montant global des avoirs extérieurs nets s'est inscrit en léger recul : il était chiffré, au 31 décembre, à la contrevaleur de 1 648 millions de dirhams au lieu de 1 779 millions douze mois plus tôt, soit une régression de 131 millions ou 7,4 %. Les importations s'étant dans le même temps accrues, il ne couvrait plus, sur la base des années du commerce extérieur de 1979, que six semaines d'achats à l'étranger contre plus d'un mois et demi à fin 1978.

Le déficit de la balance des paiements courants, qui s'est creusé, a en effet exercé une pression constante sur le volume des réserves nettes de change. Ces dernières fléchissent presque sans interruption depuis le début de l'année, ne s'élevaient plus qu'à 1 001 millions en mai ; après que de substantiels apports de capitaux les aient portés à 2 159 millions le mois suivant, leur mouvement de baisse a repris dès juillet et s'est même accéléré puisqu'elles étaient comptabilisées pour 635 millions seulement en novembre ; enfin, de nouveaux tirages sur les emprunts contractés à l'étranger ont permis d'en redresser le niveau à hauteur de 1 648 millions de dirhams à fin décembre.

L'évolution ainsi retracée a principalement caractérisé les réserves convertibles de la Banque du Maroc dont le montant net est revenu en un an de 1 388 à 1 248 millions tandis que la position des comptes bilatéraux, précédemment créditrice de 59 millions, devenait débitrice de 22 millions. A l'inverse, le solde des avoirs en devises des banques de dépôts est passé de 332 à 422 millions de dirhams.

Les créances sur le Trésor

Les créances sur le Trésor, chiffrées à 15 428 millions au lieu de 13 561 millions à la fin de l'exercice précédent, se sont accrues de 1 867 millions ou 13,8 %. Cette expansion s'est révélée très inférieure à l'avance de 3 445 millions ou 34,1 % enregistrée en 1978 et même moins accusée que l'augmentation de 2 181 millions ou 27,5 % observée en 1977.

Déjà portés à 14 371 millions dès le premier mois de l'année, les concours consentis à l'Etat s'élevaient bruquement à 14 903 millions en mai après que leur montant ait été ramené à 14 007 millions en avril grâce à des entrées de capitaux étrangers. Réduits à environ 14 300 millions en juin à la suite de la mise en force de crédits extérieurs encore plus importants, ils n'ont guère cessé de se développer jusqu'en novembre pour, à cette date, culminer à 15 737 millions. Enfin, un nouveau recours aux financements externes a permis, en décembre, de les contracter légèrement.

L'examen des variations annuelles qui ont affecté les différentes sources d'endettement du Trésor montre par ailleurs que les créances de la Banque du Maroc, élargies de 6 058 à 6 755 millions, ont progressé de 697 millions ou 11,5 %, seulement contre 1 049 millions ou 20,9 % en 1978 et 1 349 millions ou 36,9 % en 1977, traduisant ainsi l'action restrictive conduite par les autorités monétaires.

De surcroît, le portefeuille d'effets publics que les banques doivent entretenir à hauteur de 30 % de leurs exigibilités a augmenté de 592 millions ou 11,2 % pour atteindre 5 286 millions alors qu'il s'était auparavant gonflé de 1 389 millions ou 42 % à la suite, principalement, de la régularisation de la situation d'un important établissement à l'égard de la réglementation en vigueur et de la détente des trésoreries bancaires intervenue en décembre 1978 ; ces dernières s'étant en revanche resserrées dès le début de 1979, les excédents souscrits au-delà du plancher se sont peu à peu amenuisés et l'Institut d'émission a même été fréquemment obligé d'en refinancer un volume accru à un taux de pénalité. Chiffrés de leur côté

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

à 1 058 millions, les avoirs des banques au Trésor, précédemment en hausse de 684 millions en raison du transfert des dépôts constitués par les importateurs, se sont accrus de 343 millions grâce aux avances accordées à l'Etat par un établissement à partir du mois de septembre. Enfin, les fonds confiés aux comptables publics par les entreprises et les particuliers ont enregistré une avance moins rapide : s'élevant à 2 329 millions à fin décembre 1979, ils ont progressé de 235 millions au lieu de 323 millions.

Les crédits à l'économie

L'expansion des crédits à l'économie financés sur ressources monétaires, qui totalisaient 11 100 millions à l'issue de l'exercice contre 9 761 millions douze mois plus tôt, s'est quelque peu accélérée d'une année à l'autre conformément aux prévisions des Pouvoirs publics : elle a en effet atteint 1 339 millions ou 13,7 % contre 894 millions ou 10,1 %.

Le profil saisonnier de l'ensemble de ces concours s'est d'abord révélé comparable de la période correspondante de 1978 : leur encours a nettement fléchi en janvier à la faveur des décaissements effectués par l'Etat puis, hors un recul en mai, a entrepris un mouvement ascendant jusqu'en juillet ; toutefois, à la fin de ce mois, l'extension des crédits à l'économie, qui n'était pas soumise à une norme semestrielle, s'élevait déjà à 8,6 % alors qu'elle ne dépassait pas 5,9 % un an auparavant. Ensuite, contrairement à ce qui n'avait pu être observé précédemment, les concours distribués ont, d'une part continué de s'accroître en août et septembre, d'autre part augmenté d'un point seulement au cours du dernier trimestre.

Les fluctuations des crédits nourris par les banques, qui ont progressé de 749 millions ou 9 % pour s'établir à 9 030 millions, se sont inscrites dans le cadre de l'évolution ainsi décrite. Il en a été de même pour le papier porté par la Banque du Maroc, dont le volume, passant de 1 480 à 2 070 millions, a cependant enregistré une avance relative nettement plus accusée, proche de 40 % : en effet, les facilités consenties aux établissements bancaires et aux organismes financiers, qui avaient diminué de 179 millions en 1978, se sont développées de 355 millions ; en outre, les encours dispensés à la clientèle directe se sont trouvés majorés de 235 millions. Dans ces conditions, la part du montant global des financements et refinancements de l'Institut d'émission dans le total des crédits à l'économie, qui s'était abaissée auparavant de 18,2 % à 15,2 %, est remontée à 18,6 %.

Les éléments divers

La somme des trois contreparties de la masse monétaire, égale à 28 176 millions au lieu de 25 101 millions à fin décembre 1978, s'est accrue de 3 075 millions, soit de 400 millions de moins que les moyens de paiement. L'excédent des actifs, qui correspond à la balance des éléments divers de la situation du système bancaire, s'est de fait contracté d'un montant équivalent par suite de l'élargissement du portefeuille de titres et des valeurs comptabilisées « en route ».

LE CRÉDIT

Chiffré à 17 029 millions de dirhams à fin décembre 1979, le total des crédits à l'économie a augmenté en un an de 2 089 millions ou 14 %, c'est-à-dire exactement à la même allure qu'en 1978. Toutefois, des différences notables ont caractérisé l'évolution, d'un exercice à l'autre, des concours respectivement consentis par les banques et par les organismes financiers spécialisés. La distribution des premiers, en hausse de 1 054 millions ou 11,4 % au lieu de 817 millions ou 9,7 % précédemment, s'est quelque peu accélérée à la faveur d'un léger assouplissement du dispositif d'encadrement des crédits bancaires ; celui-ci a néanmoins été maintenu dans ses grandes lignes en vue de tempérer les pressions qui ont continué de s'exercer sur les prix et, surtout, sur les comptes extérieurs. En revanche, il a été constaté un nouveau fléchissement du rythme de croissance des facilités octroyées par les établissements financiers, qui se sont accrues de 800 millions ou 14,7 % seulement contre 970 millions ou 21,8 % en 1978 et 983 millions ou 28,3 % en 1977.

L'activité des organismes distributeurs de crédit, ainsi brièvement résumée, s'est déroulée dans un contexte de resserrement général des trésoreries. Aussi, la Banque du Maroc, qui a par ailleurs développé ses interventions directes, a dû élargir le montant de ses refinancements : ces derniers, ramenés auparavant de 1 730 à 1 665 millions, ont en effet progressé de 675 millions, soit près du tiers des concours additionnels octroyés à l'économie.

Avant d'analyser dans le détail les opérations des intermédiaires financiers, puis l'évolution des trésoreries bancaires, sera d'abord exposée, dans le présent chapitre, la politique du crédit menée en 1979.

La politique du crédit

La politique du crédit conduite en 1979 a continué de jouer un rôle important dans l'œuvre d'assainissement de la situation financière du pays. Appuyant les mesures adoptées afin de contenir l'impasse budgétaire et l'augmentation du volume des importations, elle vise en effet à limiter la hausse des prix intérieurs et à réduire le déficit de la balance des paiements courants, tout en privilégiant les activités jugées prioritaires. Les autorités monétaires ont ainsi reconduit la norme d'accroissement des concours bancaires qui avait été abaissée en 1978 et laissé se tendre les trésoreries des banques ; dans le même temps, elles ont encore élargi les dispositions sélectives destinées à favoriser les investissements productifs et à soutenir le courant des exportations.

Le contrôle quantitatif

Compte tenu de l'évolution prévue des autres sources de la création monétaire, c'est-à-dire d'un léger amenuisement des avoirs nets de change et d'une progression délibérément ralentie des créances sur le Trésor, il a été décidé, lors de la séance du 13 février 1979 du Comité du crédit et du marché financier, de plafonner à 10 % la hausse annuelle maximale des concours bancaires.

En revanche, ont été placée hors du champ d'application de cette réglementation l'encours des crédits à moyen terme réescomptables ainsi que la totalité des facilités consenties aux exportateurs qui n'étaient auparavant que partiellement désencadrés ; de surcroît, et contrairement aux deux exercices précédents, il n'a été fixé aucune norme semestrielle d'augmentation des concours distribuée. Parallèlement à ces assouplissements, il était demandé aux banques de respecter scrupuleusement les limites retenues sous peine de se voir réduire leurs plafonds de réescompte à concurrence des dépassements constatés et, au cas où les plafonds seraient totalement supprimés, d'avoir à constituer des réserves supplémentaires non rémunérées à la Banque du Maroc ; il leur était aussi rappelé de n'apporter leur soutien qu'aux opérations économiquement justifiées.

Ce recours au contrôle quantitatif direct n'excluait pas la poursuite d'une action indirecte par le réglage de la liquidité bancaire. A cet égard, la Banque du Maroc, considérant que les nouvelles mesures sélectives prises en faveur des investissements et des activités orientées vers l'exportation ne manqueraient pas d'accroître les possibilités de recours hors plafond, a maintenu à leur niveau antérieur les montants des plafonds de réescompte ordinaires et de la « fiche spéciale céréales ». Et lorsqu'il s'est révélé que les trésoreries des banques se contractaient, notamment au cours du second semestre, elle s'est abstenue d'intervenir, obligeant ainsi les établissements bancaires à se refinancer à des taux élevés soit sur le marché monétaire, soit par le truchement des avances spéciales consenties par l'Institut d'émission lui-même.

Cette attitude de la Banque du Maroc était d'autant plus opportune qu'environ la moitié des établissements ont excédé, spécialement dans la deuxième partie de l'exercice, les normes de progression des crédits qui leur étaient assignées. Bien que dûment sanctionnés, certains d'entre eux ont bien entendu éprouvé des difficultés à régulariser leur situation. Néanmoins, comme d'autres banques restaient en-deçà des chiffres autorisés, l'expansion annuelle de l'ensemble des facilités bancaires soumises à la réglementation est finalement demeurée dans la limite fixée par les autorités monétaires. Un léger dépassement aurait toutefois été constaté si les créances détenues sur les Etablissements régionaux d'aménagement et de construction, n'avaient été remboursés au cours des derniers jours de l'année.

Les actions sélectives

Le contrôle global de l'expansion des concours dispensés par les banques a été accompagné d'un élargissement des mesures à caractère sélectif intéressant les exportations et les investissements.

Ainsi, en ce qui concerne ces derniers, les crédits à moyen terme réescomptables, déjà mobilisables hors plafond pour la fraction dépassant le portefeuille minimum et déjà exclus du champ d'application du coefficient de division des risques (1), ont été désencadrés. Malgré l'ampleur de ces incitations, l'encours des facilités bancaires à moyen terme, qui, il est vrai, avait augmenté de 35,6 %

(1) Voir les développements consacrés aux « organismes distributeurs de crédit ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

en 1977 et de 19,9 % en 1978, a très légèrement fléchi. Par ailleurs, deux des cinq organismes financiers spécialisés, qui ne sont pas soumis à la limitation de la progression des encours, ont bénéficié d'un relèvement de leurs possibilités de refinancement auprès de l'Institut d'émission. En outre, les petites et moyennes industries, qui ont continué de présenter leurs demandes d'accord de réescompte suivant une procédure simplifiée, pourront se voir accorder des prêts à des conditions avantageuses dans le cadre d'une convention conclue en 1979 entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Trésor public et la Banque nationale pour le développement économique.

Les mesures d'encouragement aux exportateurs se sont traduites par une avance d'un quart de l'encours des créances commerciales sur l'étranger ; celles-ci ont en effet été intégralement placées hors encadrement alors que ce privilège concernait seulement leur accroissement depuis le début de 1977. Quant aux crédits de trésorerie consentis à des entreprises exportatrices et assortis d'un accord préalable de la Banque du Maroc, qui, de leur côté, sont désencadrés depuis le milieu de l'exercice 1978, ils ont enregistré une hausse de plus de 75 %. Il convient de rappeler, que, conformément à la décision du Comité du crédit et du marché financier tenu le 27 juin 1978, ces deux catégories de concours sont également admises au réescompte hors fiche.

Enfin, le montant de la « fiche spéciale céréales », qui permet d'abriter le papier relatif à la commercialisation de la récolte et aux importations de blé, a été maintenu à 250 millions de dirhams en janvier et février, ramené à 150 millions jusqu'en juin puis à nouveau relevé à hauteur de 250 millions en juillet pour le second semestre.

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

La concentration des activités bancaires s'est plutôt renforcée en 1979 puisque, sur un total de quinze établissements, les deux plus importants ont représenté 44 %, au lieu de 41 % précédemment, de la situation cumulée de fin d'exercice. Parallèlement, la part des cinq banques dont les bilans sont compris entre 1 et 3 milliards de dirhams est revenue en un an de 46 % à 43 %. En revanche, l'importance relative des huit autres établissements n'a pas varié, comme le révèle le tableau ci-après :

Montant des situations
(en fin d'année et en millions de dirhams)

Volume du bilan	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1978	1979	1978	1979	1978	1979
Supérieur à 3000	2	2	7 672	9 467	41	44
de 1000 à moins de 3000	5	5	8 586	9 264	46	43
de 300 à moins de 1000	2	2	1 284	1 361	7	7
Inférieur à 300	6	6	1 078	1 269	6	6
Total	**15**	**15**	**18 620**	**21 361**	**100**	**100**

Après s'être élargi de 39 nouveaux guichets en 1978, le nombre d'agences et de succursales a augmenté de 30 unités pour s'élever à 543 à fin décembre 1979. La moitié des ouvertures ayant intéressé les agglomérations de la côte atlantique, la distribution géographique des comptoirs n'a pas été modifiée : la frange occidentale du pays dispose ainsi toujours de plus de 50 % de l'infrastructure bancaire et la seule ville de Casablanca regroupe encore le quart des guichets et 42 % des dépôts recueillis.

L'évolution générale des ressources et des emplois

Chiffré à 19 532 millions de dirhams, le montant total du bilan consolidé des banques s'est accru en un an de 17,5 % au lieu de 22,5 % en 1978. De fait, si, du côté des emplois, le rythme d'expansion des crédits à l'économie est passé de 9,7 % à 11,4 %, la progression des créances sur le Trésor qui, il est vrai, avait atteint 62,1 % en 1978, n'a pas excédé 17,3 % cette année. Du côté des ressources, tandis que le taux de croissance des dépôts revenait de 25,2 % à 13,3 %, le recours aux moyens de refinancement consentis par l'Institut d'émission a dû être considérablement intensifié.

Le tableau suivant retrace l'évolution du bilan consolidé du système bancaire (1) :

en millions de dirhams	Fin 1978	Fin 1979	Variation en %	*en millions de dirhams*	Fin 1978	Fin 1979	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Encaisse et réserve monétaire	674	733	8,8	Fonds propres (2)	719	822	14,3
dont réserve monétaire	(437)	(484)	(6,2)	Provisions pour risques	158	167	5,7
Créances sur le Trésor	5 409	6 344	17,3	Dépôts à vue	10 603	11 742	10,7
dont - portefeuille d'effets publics	(4 694)	(5 286)	(12,6)	dont : opérations à très court terme (3)	(79)	(109)	38,0)
- dépôts-importat.	(697)	(725)	(4,0)	Dépôts à échéance	2 959	3 681	24,4
Crédits à l'économie	9 233	10 287	11,4	Dépôts-importation	713	751	5,3
Concours aux organismes financiers spécialisés	134	110	−17,9	Engagements extérieurs	160	290	81,3
Titres en portefeuille	547	801	46,4	Concours de l'Institut d'émission (4)	1 165	1 934	66,0
Avoirs extérieurs (1)	205	325	58,5	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	141	145	2,8
Immobilisations et divers nets	416	932	124,0				
Total	**16 618**	**19 532**	**17,5**	**Total**	**16 618**	**19 532**	**17,5**

(1) A l'exception des créances nées sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.
(2) Surface nette.
(3) Le montant des dépôts à vue des banques, extrait des statistiques monétaires, comprend également les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances qu'ils leur consentent à très court terme sur le marché monétaire.
(4) Y compris les effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

Les emplois

Comptabilisés pour 10 287 millions de dirhams, les concours directs à l'économie (1) ont accusé une hausse de 1 054 millions ou 11,4 %, supérieure à l'augmentation de 817 millions ou 9,7 % enregistrée en 1978. Cette extension résulte d'un développement plus rapide des engagements encadrés, dont l'encours est néanmoins resté dans les limites prévues, et des facilités accordées aux exportateurs, intégralement placées hors encadrement. En revanche, l'encours des crédits à moyen terme réescomptables a quelque peu fléchi.

Quant aux créances sur le Trésor, dont le montant avait progressé en 1978 de 2 073 millions ou 62,1 % à la suite de l'institution des dépôts préalables à l'importation et de l'élargissement accentué du portefeuille d'effets publics, elles se sont élevées de 935 millions ou 17,3 % pour atteindre 6 344 millions. En effet, si les avoirs bancaires confiés à l'Etat sont passés de 18 à 333 millions, l'encours des sommes appartenant aux importateurs s'est accru de 697 à 725 millions seulement et celui des bons et obligations du Trésor conservés par les banques, arrêté à 5 286 millions, n'a augmenté que de 592 millions ou 12,6 % au lieu de 1 389 millions ou 42 %.

En revanche, le poste « Titres » s'est trouvé majoré de 547 à 801 millions, soit une avance annuelle de 46,4 %, en raison de la souscription par les banques de près de 210 millions de dirhams de bons du Trésor en remplacement des concours qu'elles avaient accordés aux Etablissements régionaux d'aménagement et de construction. De même, le gonflement des valeurs comptabilisées « en route » a provoqué une hausse de 416 à 932 millions de la ligne « immobilisations et divers nets ».

En définitive, tandis que la part des créances sur le Trésor dans le total de l'actif restait égale à 32,5 %, celle des crédits à l'économie s'est abaissée de 55,6 % à 52,7 %.

S'agissant des réglementations ayant trait aux divers emplois auxquels les banques sont astreintes, alors que les prescriptions relatives à la réserve monétaire ont été respectées, le portefeuille d'effets représentatifs de concours à moyen terme réescomptables n'a représenté, en moyenne de fin de mois, que 3,8 % des exigibilités bancaires au lieu des 4,5 % requis et environ les deux tiers des établissements ont été en infraction tout au long de l'exercice. De même, si le portefeuille d'effets publics s'établissait bien, à l'issue de 1979, au pourcentage minimum de 30 % des exigibilités, il s'est assez fréquemment situé en dessous de ce niveau en cours d'année, spécialement d'août à novembre lorsque de nombreuses banques

(1) Voir aussi annexe statistique 50.
(1) Voir annexe statistique 56.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ont dû recourir aux avances spéciales consenties par l'Institut d'émission sur bons du Trésor afin d'équilibrer leurs trésoreries. En revanche, le coefficient de liquidité, ou rapport des actifs liquides ou mobilisables au total des exigibilités, est passé de 72,9 % à 73,3 %, soit nettement au-dessus du taux réglementaire de 50 %.

Les ressources

En dehors des moyens de refinancement, qui ont augmenté de 773 millions au lieu de 33 millions en 1978 et dont l'évolution est étudiée dans le cadre de l'analyse des trésoreries bancaires, les ressources des banques se composent essentiellement de leurs fonds propres et, surtout, des dépôts de la clientèle.

Comptabilisés pour 16 174 millions à fin décembre 1979, ces derniers se sont accrus de 1 899 millions ou 13,3 % alors qu'ils s'étaient élargis de 2 871 millions ou 25,2 % au cours de l'exercice antérieur. Le ralentissement de leur rythme d'expansion est en partie lié à la progression moins rapide des avoirs à vue qui, chiffrés à 11 742 millions, n'a pas dépassé 1 139 millions ou 10,7 % au lieu de 1 379 millions ou 15 % en 1978 et des dépôts à échéance qui, arrêtés à 3 681 millions, ont marqué une avance de 722 millions ou 24,4 %, inférieure à celle de 779 millions ou 35,7 % obtenue précédemment à la faveur d'un relèvement des conditions de rémunération (1). Mais le développement plus lent du total des avoirs des particuliers et des entreprises tient principalement au fait que les dépôts préalables à l'importation, institués en juin 1978, se sont élevés seulement de 713 à 751 millions d'une fin d'année à l'autre ; il convient toutefois de souligner que ces dépôts ne constituent pas une ressource pour les banques puisqu'ils sont régulièrement virés chaque semaine sur les livres du Trésor. A la suite de ces différentes évolutions, la part des avoirs à vue dans le total du passif des établissements bancaires, qui avait déjà fléchi de près de quatre points auparavant, est revenue de 63,8 % à 60,1 %.

De leur côté, les fonds propres se sont accrus de 103 millions ou 14,3 % pour atteindre 822 millions, parallèlement aux augmentations de capital et constitutions de réserves réalisées en début d'exercice. Les banques ont de la sorte pu satisfaire plus aisément aux exigences du coefficient de division des risques ; quant au coefficient de solvabilité, qui impose un rapport minimum de 5 % entre leurs fonds propres nets et le total de leurs exigibilités, après avoir dépassé 6 % en moyenne au cours des deux premiers mois de 1979, il s'est ensuite assez régulièrement amenuisé et s'établissait juste à 5 % à fin décembre ; cependant, trois établissements se sont trouvés en infraction tout au long de l'année et six banques l'étaient à l'issue de l'exercice.

Les organismes financiers spécialisés

Comme précédemment, seule la Caisse nationale de crédit agricole, parmi les cinq organismes financiers spécialisés (1), a modifié sa structure et son réseau de guichets : outre la création d'un département « étranger », elle a en effet ouvert deux agences régionales et trois caisses locales, tout en portant de 71 à 77 le nombre de ces dernières dotées d'un service de caisse.

Evolution générale des ressources et des emplois

Parallèlement au tassement du volume global des investissements privés et à une quasi-stagnation des recours à l'étranger, le rythme d'expansion de l'activité des organismes financiers spécialisés s'est à nouveau ralenti. Alors qu'il avait progressé de 30,4 % en 1977 et de 22,2 % en 1978, le total du bilan consolidé de ces établissements a augmenté de 11,7 % seulement pour s'élever à 8 549 millions de dirhams à fin décembre 1979. A ce niveau, il représentait à peine 44 % de la situation globale des banques de dépôts au lieu de plus de 46 % un an auparavant.

(1) Voir annexe statistique 54.

en millions de dirhams	Fin 1978	Fin 1979	Variation en %	*en millions de dirhams*	Fin 1978	Fin 1979	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Créances sur le Trésor	600	844	40,7	Fonds propres	700	751	7,3
Créances sur les banques	539	317	−41,2	Concours de l'Etat	347	375	8,1
				Emprunts extérieurs	2 516	2 542	1,0
Crédits à l'économie	5 424	6 224	14,7	Emprunts intérieurs	785	932	18,7
				dont :			
Crédits aux collectivités publiques	280	326	16,4	obligations et bons	(651)	(822)	(26,3
				prêts et avances des banques	(134)	(110)	(-17,9
Portefeuille-titres	557	584	4,8	Dépôts à court terme	2 589	3 049	17,8
Autres emplois	254	254	—	Concours de l'Institut d'émission	543	719	32,4
				Ressources diverses nettes	174	181	4,0
Total	7 654	8 549	11,7	**Total**	7 654	8 549	11,7

Ressources

Ainsi que le révèle le tableau ci-dessus, l'évolution, d'un exercice à l'autre, des éléments du passif des organismes financiers spécialisés a été caractérisée par un net développement des refinancements obtenus auprès de l'Institut d'émission et, surtout, par la quasi-stagnation des ressources d'origine externe (1).

De fait, apres s'être accru de 835 millions ou 70,8 % en 1977 et de 501 millions ou 24,9 % en 1978, l'encours des emprunts contractés à l'étranger, comptabilisé pour 2 542 millions de dirhams à fin 1979, a enregistré une hausse limitée à 26 millions ou 1 %. Sa part dans le total du passif s'est de la sorte abaissée en un an de 32,9 % à 29,7 %. En effet, si le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole ont respectivement porté de 504 à 628 millions et de 512 à 591 millions leurs engagements extérieurs, la Banque nationale pour le développement économique a réduit les siens de 1 500 à 1 323 millions, soit 68,5 % de l'ensemble de ses ressources au lieu de 73 % précédemment.

Quant aux dépôts à court terme, ils ont accusé une augmentation de 460 millions ou 17,8 %, légèrement inférieure à celle de 550 millions ou 27 % qui avait été observée en 1978. Chiffrés à 3 049 millions, ils constituaient toujours, avec près de 36 % du total, le principal poste du passif. Ces fonds sont essentiellement recueillis par la Caisse de dépôt et de gestion dont les ressources de cette nature sont passées de 2 292 à 2 712 millions à la faveur d'une élévation des avoirs de la Caisse d'épargne nationale et, surtout, de la Caisse nationale de sécurité sociale. Poursuivant son effort de collecte des dépôts, la Caisse nationale de crédit agricole a, pour sa part, bénéficié d'une extension de 38,7 %, contre 21,6 % auparavant, du solde créditeur de ses comptes à vue qui totalisaient 312 millions à fin décembre 1979.

De son côté, le montant global des emprunts intérieurs, qui s'était antérieurement élargi de 154 millions ou 24,4 %, s'est accru de 147 millions ou 18,7 % pour s'établir à 932 millions ; il représentait, à ce niveau, 10,9 % de l'ensemble des ressources. Cette avance résulte de l'expansion des émissions nettes de bons et d'obligations des organismes financiers spécialisés, qui, à l'exclusion de leur encours réciproques, ont augmenté de 651 à 822 millions ; sur ce total, les valeurs placées par le Crédit immobilier et hôtelier atteignaient, à elles seules, 535 millions contre 399 millions à l'issue de l'exercice 1978. A l'inverse, les facilités ouvertes par les banques n'ont pas dépassé 110 millions au lieu de 134 millions précédemment.

Alors qu'ils avaient fléchi de 14,1 % en 1978, les refinancements obtenus auprès de la Banque du Maroc ont augmenté, d'une fin d'année à l'autre, de 543 à 719 millions, marquant ainsi une extension de 32,4 %. Cette évolution est liée au développement simultané des présentations effectuées par la Caisse de dépôt et de gestion, le Crédit immobilier et hôtelier et la Caisse nationale de crédit agricole ; les plafonds des fiches de réescompte de ces deux derniers établissements, qui étaient respectivement fixés à 180 et 150 millions, ont d'ailleurs été relevés à 210 millions.

De même, les concours consentis par l'Etat, qui s'étaient auparavant réduits de 358 à 347 millions, se sont redressés à 375 millions à la suite de l'octroi d'avances supplémentaires à la Caisse nationale de crédit agricole.

Enfin, les fonds propres des organismes financiers spécialisés, déjà renforcés en 1978, ont été portés de 700 à 751 millions.

(1) Banque nationale pour le développement économique, Caisse de dépôt et de gestion, Crédit immobilier et hôtelier, Caisse marocaine des marchés et Caisse nationale de crédit agricole.

(1) Voir annexe statistique 51.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emplois

La structure des emplois des organismes financiers spécialisés s'est quelque peu modifiée d'un exercice à l'autre : tandis que les parts des créances sur les banques et du portefeuille de titres s'abaissaient respectivement de 7 % à 3,7 % et de 7,3 % à 6,8 %, l'importance relative des créances sur le Trésor s'élevait de 7,8 % à 9,9 % et les crédits à l'économie représentaient 72,8 % du total de l'actif au lieu de 70,9 % à la fin de 1978.

Chiffrés à 6 224 millions de dirhams, les concours à l'économie ont progressé de 800 millions ou 14,7 % contre 970 millions ou 21,8 % au cours de l'année antérieure. Comme les crédits distribués par les banques et l'Institut d'émission se sont élargis dans le même temps de 13,5 %, la part des organismes financiers spécialisés dans le total des facilités accordées au secteur privé est restée voisine de 36 %.

Les prêts de la Banque nationale pour le développement économique, recensés pour 2 345 millions, ont enregistré une hausse de 116 millions ou 5,2 % seulement alors qu'ils s'étaient précédemment accrus de 320 millions ou 16,8 %. Le développement des lignes consenties aux entreprises minières et de transport ainsi que des opérations de crédit-bail a en effet été assez largement compensé par le fléchissement des encours des secteurs du textile, de la mécanique et du bâtiment.

L'expansion des interventions du Crédit immobilier et hôtelier, qui a essentiellement profité aux opérations des promoteurs agréés, a été plus rapide : les concours distribués par cet établissement se sont en effet élevés de 456 millions ou 27 % pour s'établir à 2 147 millions à fin décembre 1979. Néanmoins, leur rythme de croissance s'est révélé moins soutenu que celui de 32,5 % qui avait été observé un an plus tôt.

De même, la Caisse nationale de crédit agricole, qui avait élargi en 1978 ses facilités de 246 millions ou 24,9 % en raison, notamment, de la relative abondance des récoltes, les a portées de 1 232 à 1 461 millions, soit une avance limitée à 229 millions ou 18,6 %.

Enfin, l'encours des crédits à l'économie de la Caisse de dépôt et de gestion, qui prennent essentiellement la forme d'avances à ses filiales, s'est stabilisé à 268 millions. En revanche, cet établissement a augmenté de 280 à 326 millions les concours qu'il dispense aux collectivités locales par le truchement du Fonds d'équipement communal.

Ce même organisme a également accru de 580 à 809 millions ses souscriptions nettes en bons et obligations d'Etat ; dans ces conditions, le montant global des créances sur le Trésor est passé en un an de 600 à 844 millions, progressant ainsi de 244 millions ou 40,7 % au lieu de 85 millions ou 16,5 % en 1978.

Après s'être précédemment élevé de 399 à 557 millions, le portefeuille de titres et de participations des organismes financiers spécialisés, comptabilisé pour 584 millions, s'est gonflé de 27 millions seulement.

En dernier lieu, ces organismes ont fortement réduit leurs dépôts à court terme auprès des banques : ceux-ci étant ramenés, d'une fin d'exercice à l'autre, de 319 à 88 millions de dirhams, l'ensemble des créances détenues sur le système bancaire s'est abaissé de 539 à 317 millions.

La distribution du crédit

Le montant global des crédits dispensés au secteur privé par les banques et les établissements financiers atteignait 17 029 millions de dirhams à fin décembre 1979, au lieu de 14 940 millions douze mois auparavant : il a de la sorte progressé de 2 089 millions ou 14 %, soit exactement au même rythme qu'en 1978. Sa croissance est donc demeurée assez nettement en-deçà de celle de 23 % qui avait été enregistrée en moyenne au cours du Plan quinquennal 1973-1977.

Répartition des crédits à l'économie

en millions de dirhams	Fin 1976	Fin 1977	Fin 1978	Fin 1979
— Selon l'origine de leur distribution :				
Institut d'émission	232	237	283	518
Banques de dépôts	6 994	8 416	9 233	10 287
Organismes financiers spécialisés	3 471	4 454	5 424	6 224
	10 727	**13 107**	**14 940**	**17 029**
— Selon leur financement :				
Institut d'émission	1 707	1 730	1 665	2 340
Banques de dépôts	6 108	7 391	8 387	9 149
Organismes financiers spécialisés	2 912	3 986	4 888	5 540
	10 727	**13 107**	**14 940**	**17 029**
— Selon leur durée :				
Court terme	**7 187**	**8 478**	**9 296**	**10 931**
Institut d'émission	262	237	283	518
Banques de dépôts	6 381	7 585	8 224	9 298
Organismes financiers spécialisés	544	656	789	1 115
Moyen et long terme	**3 540**	**4 629**	**5 644**	**6 098**
Banques de dépôts	613	831	1 009	989
Organismes financiers spécialisés	2 927	3 798	4 635	5 109
	10 727	**13 107**	**14 940**	**17 029**

Le tableau ci-dessus, qui retrace l'évolution des crédits selon leur origine, leur financement et leur durée, met en relief, d'une année à l'autre, l'élargissement des interventions que l'Institut d'émission, l'accélération de la distribution des facilités à court terme et, à l'inverse, le ralentissement du développement des concours à moyen et long terme.

Selon l'origine de la distribution

Tandis que les crédits directs de la Banque du Maroc passaient de 283 à 518 millions, l'encours des prêts consentis par les banques de dépôt, chiffrés à 10 287 millions au lieu de 9 233 millions à fin décembre 1978, s'accroissait de 11,4 % contre 9,7 % précédemment, parallèlement à un léger assouplissement du dispositif de limitation de la progression des encours (1). En revanche, les crédits des organismes financiers spécialisés, qui ne sont pas soumis à l'encadrement, s'élevaient de 5 424 à 6 224 millions, marquant de la sorte une avance de 800 millions ou 14,7 %, inférieure à celle de 970 millions ou 21,8 % observée en 1978 ; ils représentaient ainsi 36,6 % de l'ensemble des concours à l'économie au lieu de 36,3 %, un an plus tôt. De même, la part de l'Institut d'émission, au demeurant minime, s'est renforcée de 1,9 % à 3 %. En contrepartie, celle des banques s'est abaissée à 60,4 % contre 61,8 % à fin 1978 et 64,2 % à fin 1977.

Selon le financement

Comptabilisé pour 9 149 millions au lieu de 8 387 millions, le volume des crédits conservés en portefeuille par les banques, dont la trésorerie s'est resserrée en 1979, a augmenté de 9,1 %, c'est-à-dire à un taux inférieur de plus de deux points à l'expansion des concours qu'elles ont distribués. Il représentait ainsi 88,9 % de ces derniers contre 90,8 % à fin décembre 1978 et 53,7 %, au lieu de 56,1 % du financement global de l'économie.

De la même manière, le total des crédits nourris par les établissements financiers, qui s'est développé de 13,3 % pour atteindre 5 540 millions, s'est accru moins rapidement que le montant des facilités consenties par leurs soins ; sa part dans l'ensemble des financements, revenue de 32,7 % à 32,5 %, s'est donc quelque peu infléchie.

Dans ce contexte, les concours portés par la Banque du Maroc, qui avaient précédemment diminué de 1 730 à 1 665 millions, ont enregistré une extension de 40,5 % pour s'élever à 2 340 millions. A ce niveau, leur importance relative s'établissait à 13,8 % du financement global contre 11,2 % à fin décembre 1978.

Selon la durée

Comme à l'accoutumée, la ventilation des crédits selon leur durée fait apparaître la spécialisation marquée des établissements : les banques de dépôts ont initié 85,1 % des facilités à court terme et les organismes financiers ont dispensé 83,8 % des prêts à moyen et long terme. En revanche, contrairement à l'évolution observée au cours des exercices antérieurs, ceux-ci ont progressé à une allure moins soutenue que les concours de courte durée.

Après s'être élargis de 1 635 millions ou 17,6 %, au lieu de 818 millions ou 9,6 % seulement en 1978, les engagements à court terme ont totalisé 10 931 millions à l'issue de 1979 et représentaient 64,2 % du montant global des crédits

(1) Voir annexe statistique 52.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

contre 62,2 %, un an auparavant. L'accélération de leur rythme de croissance tient à l'augmentation de 13,1 % des facilités accordées par les banques de dépôts, qui résulte elle-même de la non-fixation d'une norme semestrielle d'accroissement des concours et de la mise hors encadrement des concours et de la mise hors encadrement de l'ensemble des lignes consenties aux exportateurs ; elle est également liée au gonflement de 41,3 % des crédits de l'espèce dans le bilan des organismes financiers spécialisés.

A l'inverse, les concours à moyen et long terme, chiffrés à 6 098 millions au lieu de 5 644 millions, ont enregistré une hausse limitée à 454 millions ou 8 % contre 1 015 millions ou 21,9 % en 1978. Ce ralentissement de leur développement est imputable au léger recul des prêts octroyés par les banques, dont l'encours est revenu de 1 009 à 989 millions en dépit du placement hors encadrement des concours à moyen terme réescomptable, ainsi qu'à l'expansion moins rapide des crédits distribués par les organismes financiers spécialisés qui, arrêtés à 5 109 millions au lieu de 4 635 millions, se sont accrus de 10,2 % contre 22 % un an plus tôt. Dans ces conditions, la part des concours à moyen et long terme dans le total des facilités à l'économie a fléchi de 37,8 % à 35,8 %.

Selon les secteurs d'activité

Le montant total des déclarations effectuées auprès du service central des risques de la Banque du Maroc atteignait 11 952 millions à fin décembre 1979, soit environ 70 %, comme en 1978, de l'ensemble des crédits distribués à l'économie. Mais si la proportion des concours bancaires recensés s'est élevée de 73,5 % à 76,7 %, le taux correspondant relatif aux établissements financiers, au nombre desquels figure la Caisse nationale de crédit agricole dont la majeure partie des prêts se situe en-deçà du seuil de déclaration de 100 000 dirhams, s'est abaissé de 67,5 % à 65,3 %.

L'évolution sectorielle des facilités ainsi centralisées par l'Institut d'émission est retracée, sans distinction d'origine ni de durée, dans le tableau suivant :

En millions de dirhams

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Fin 1978	Fin 1979	Variations %
Agriculture et pêche	**1 052** *	**1 332**	**+ 26,6**
dont — cultures	350	412	+ 17,7
— activités annexes de l'agriculture	336	504	+ 50,0
— pêche	189	228	+ 20,6
— divers	177	188	+ 6,2
Mines et industrie	**4 600**	**5 567**	**+ 21,0**
dont — énergie	280	439	+ 56,8
(dont pétrole et carburant)	(194)	(354)	(+ 82,5)
— mines	180	160	— 11,1
— matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	974	1 073	+ 10,2
— industries mécaniques	699	836	+ 19,6
— industries chimiques	460 *	545	+ 18,5
— industries alimentaires	811	1 034	+ 27,5
— industries textiles	775	910	+ 17,4
— industries diverses	421 *	570	+ 35,4
Services et divers	**4 796** *	**5 053**	**+ 5,4**
dont — commerce	1 716 *	1 856	+ 8,2
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(564)	(619)	(+ 9,8)
(dont commerce de gros des matières premières)	(575)	(616)	(+ 7,1)
(dont commerce des textiles)	(114)	(133)	(+ 16,7)
— intermédiaires du commerce et de l'industrie	98	122	+ 24,5
— transports et auxiliaires	1 086 *	1 002	— 5,9
(dont maritime)	(812)	(754)	(— 7,2)
— hôtellerie	277	280	+ 1,1
— affaires immobilières	243 *	331	+ 36,2
— Activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	855 *	952	+ 11,3
— divers	521 *	510	— 2,1
Total	**10 448**	**11 952**	**+ 14,4**
dont — court terme	6 315	7 521	+ 19,1
— moyen et long terme	4 133	4 431	+ 7,2

* Chiffres rectifiés.

Les hausses enregistrées par chacun des grands secteurs d'activité s'étant révélées assez différentes les unes des autres, la structure de la distribution du crédit s'est légèrement modifiée d'une année à l'autre : tandis que la part des services et divers revenait de 45,9 % à 42,3 %, celle de l'agriculture et de la pêche passait de 10,1 % à 11,1 % et l'importance relative des mines et de l'industrie s'établissait à 46,6 % au lieu de 44 %.

L'élargissement de 280 millions ou 26,6 % des engagements recensés sous la rubrique « agriculture et pêche », comptabilisés pour 1 332 millions à fin décembre 1979, est en partie lié à l'extension des crédits aux cultures, qui ont augmenté de 62 millions ou 17,7 % pour s'élever à 412 millions, et des prêts à la pêche, qui se sont accrus de 39 millions ou 20,6 % pour totaliser 228 millions. Mais il est surtout imputable au gonflement de 168 millions ou 50 % des facilités accordées aux activités annexes de l'agriculture et, plus précisément, aux organismes chargés de stocker les céréales importées.

L'expansion des concours consentis au secteur secondaire, arrêtés à 5 567 millions à l'issue de l'exercice, a été également assez vive puisqu'elle s'est chiffrée à 967 millions ou 21 %. Si l'encours des entreprises minières s'est réduit de 180 à 160 millions, celui des diverses branches de l'industrie a en effet progressé dans des proportions appréciables. Il en a été notamment ainsi des crédits octroyés aux sociétés pétrolières qui ont enregistré une avance de 160 millions ou 82,5 % parallèlement à la hausse du volume et du coût des quantités importées, et à l'agro-industrie qui a porté ses utilisations de 811 à 1 034 millions, soit une augmentation annuelle de 223 millions ou 27,5 %.

En revanche, le développement des engagements du secteur tertiaire, passés de 4 796 à 5 053 millions, n'a pas excédé 257 millions ou 5,4 %. Tandis que les concours dispensés à l'hôtellerie se stabilisaient à environ 280 millions, ceux dont ont bénéficié les commerces de gros de produits agricoles et alimentaires ainsi que les négociants de matières premières industrielles s'élevaient respectivement de 564 à 619 millions et de 575 à 616 millions ; de même, les facilités accordées aux affaires immobilières se sont accrues de 243 à 331 millions et les concours aux activités financières, telles que les sociétés de crédit à la consommation et de crédit-bail, ont globalement augmenté de 855 à 952 millions. A l'inverse, les encours des entreprises de transport et de leurs auxiliaires ont fléchi de 1 086 à 1 002 millions par suite de la diminution des crédits aux armateurs, revenus de 812 à 754 millions.

La trésorerie des banques

La liquidité des banques s'est notablement resserrée en 1979. Cette évolution, relativement moins marquée au cours du premier semestre, a en premier lieu résulté, d'une part de la contraction plus précoce qu'en 1978 de la variation nette des avoirs extérieurs et des concours accordés à l'Etat par l'Institut d'émission, d'autre part de l'expansion accélérée de la circulation fiduciaire. Elle s'est ensuite très sensiblement accusée dans la deuxième partie de l'exercice ; en effet, tandis que la demande de billets demeurait soutenue en juillet et en août, l'incidence fortement négative produite en septembre par le mouvement cumulé des réserves de change et des créances de la Banque du Maroc sur le Trésor a exercé un effet restrictif jusqu'à la fin de l'année malgré la détente enregistrée en novembre et décembre.

Dans ce contexte, les établissements bancaires ont pu, sans problèmes majeurs, équilibrer leurs trésoreries jusqu'en août : comme au cours du dernier trimestre de 1978, ils ont largement mobilisé la fraction excédentaire de leurs portefeuilles de bons du Trésor ; puis, au fur et à mesure que leurs besoins de refinancement s'accentuaient, ils ont utilisé plus intensément leurs possibilités de réescompte sur effets privés tout en faisant modérément appel aux facilités du marché monétaire. En revanche, pendant les trois mois suivants, alors que les disponibilités se raréfiaient sur celui-ci, plusieurs banques, dont les plafonds étaient dans le même temps abaissés à la suite des dépassements enregistrés en matière de distribution des concours à l'économie, ont dû recourir pour des montants élevés aux avances spéciales consenties à un taux de pénalité par l'Institut d'émission. Cet enchérissement des ressources obtenues par le système bancaire a bien entendu incité ce dernier à revenir, globalement, dans les limites de l'encadrement du crédit.

Les facteurs de la liquidité bancaire

L'extension relativement importante de la circulation fiduciaire a pesé sur la liquidité des établissements bancaires durant la plus grande partie de 1979. Contrairement au profil saisonnier habituellement observé, les encaisses de billets détenues par les ménages et les entreprises n'ont pas cessé de s'accroître de

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

février à avril ; après un palier en mai, elles ont continué de progresser à une allure rapide jusqu'au mois d'octobre, à l'exception d'un fléchissement d'ampleur limitée en septembre.

Par ailleurs, la variation globale des avoirs extérieurs nets et des avances de la Banque du Maroc à l'Etat s'est révélée assez nettement négative en janvier alors que son incidence restrictive ne s'était manifestée, en 1978, qu'à partir de mars. Sauf quand les dépenses du Trésor ne sont amplifiées en mai et en juin, elle a exercé jusqu'en août une influence réduite sur la trésorerie des banques. Enfin, elle a déterminé en septembre une contraction considérable de cette dernière, qui n'a été que partiellement compensée au cours des deux derniers mois de l'année considérée.

Au total, la liquidité bancaire s'est resserrée de janvier à avril, légèrement élargie pendant le trimestre suivant, puis a subi des pressions ininterrompues jusqu'au mois d'octobre. Elle s'est ensuite quelque peu détendue lorsque de substantiels tirages ont été effectués, en fin d'exercice, sur des emprunts internationaux afin de reconstituer les réserves de change.

Les refinancements auprès de la Banque du Maroc

Le tableau reproduit ci-dessous montre l'évolution du total des recours des banques auprès de l'Institut d'émission (1) :

(*en fin de mois et en millions de dirhams*)

1er semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1978	960	852	1 160	1 578	1 174	1 520
1979	1 439	1 498	1 771	1 779	1 708	1 621
2e semestre	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
1978	930	1 040	1 022	1 300	1 352	1 164
1979	1 740	2 057	2 960	3 241	2 666	1 934

La contraction de la liquidité bancaire s'est traduite par un fort accroissement de l'ensemble des facilités que les banques se procurent aux guichets de la Banque du Maroc : en effet, leur montant moyen de fin de mois s'est élevé, d'un exercice à l'autre, de 1 171 à 2 035 millions de dirhams et leur chiffre maximum a atteint 3 241 millions à fin octobre 1979 alors qu'il n'avait pas dépassé 1 578 millions à fin avril 1978. Par ailleurs, la structure des concours ainsi consentis par l'Institut d'émission s'est assez profondément modifiée : toujours en moyenne de fin de mois, les recours sur effets publics en ont représenté 47 % au lieu de 26 % en 1978 ; parallèlement, la part des interventions sous plafonds et celle des effets privés admis hors plafonds sont respectivement revenues en un an de 39,5 % à 26,3 % et de 34,5 % à 26,7 %. De fait, les établissements bancaires, dont les possibilités ordinaires de réescompte ont été maintenues à leur niveau antérieur et, dans certains cas réduites ou supprimées à la suite des dépassements enregistrés en matière de distribution des crédits, n'ont pu, d'une manière générale, équilibrer leurs trésoreries qu'en présentant un volume accru de bons du Trésor.

Toutefois, l'examen des mouvements mensuels des refinancements accordés par la Banque du Maroc permet de distinguer quatre phases. En janvier et en février, le total des recours a été porté à plus de 1 400 millions, au lieu de 1 272 millions en moyenne pour le dernier trimestre de 1978, grâce à une mobilisation intensive de l'excédent des portefeuilles d'effets publics ; en revanche, les plafonds de réescompte n'étaient alors utilisés qu'à hauteur de 38 % seulement. Ensuite, de mars à juillet, le montant global des concours s'est élevé à plus de 1 700 millions ; et, tandis que les négociations de bons du Trésor fléchissaient, la marge inemployée des plafonds se réduisait à moins de 15 %. Puis, d'août à novembre, période de tension maximum des trésoreries au cours de laquelle les possibilités ordinaires de réescompte ont été, de surcroît, abaissées, l'ensemble des refinancements a atteint le chiffre considérable de 2 731 millions : les avances spéciales consenties, essentiellement sur effets publics, se chiffraient alors en moyenne à quelque 650 millions et culminaient, à fin octobre, à 1 105 millions ; dans le même temps, s'accroissait le total des présentations du papier admis à l'intérieur de la « fiche spéciale céréales » et des créances liées à l'activité exportatrice des entreprises. Enfin, la détente de la liquidité bancaire s'est traduite par un net recul des recours auprès de l'Institut d'émission, revenus à 1 934 millions à fin décembre 1979.

(1) Voir annexes statistiques 53 et 55.

Le marché monétaire

Parallèlement à l'expansion accentuée des concours ainsi fournis par la Banque du Maroc, mais également par suite de la diminution des interventions du principal établissement pourvoyeur de fonds, les transactions effectuées sur le marché monétaire ont très sensiblement fléchi d'un exercice à l'autre.

Les prêts bruts des organismes financiers spécialisés aux banques, qui constituent le seul apport effectif pour le système bancaire considéré dans son ensemble, n'ont en effet pas dépassé 163 millions de dirhams en moyenne de fin de mois alors qu'ils s'étaient élevés à 261 millions en 1977 et à 283 millions en 1978. Leur part dans le total des refinancements bancaires s'est de la sorte réduite en un an de près de 20 % à moins de 8 %. Quant aux opérations dites « à très court terme », dont le montant relativement modeste est comptabilisé dans les dépôts, leur encours moyen est passé de 30 à 47 millions de dirhams.

De son côté, la moyenne des sommes échangées entre banques en fin de mois, qui avait atteint 389 millions précédemment, s'est établie à 161 millions seulement. Inférieurs à 50 millions en janvier et février, ces concours se sont progressivement accrus jusqu'en août, date à laquelle ils étaient chiffrés à 378 millions ; puis, en raison de la contraction du volume des pensions consenties par le Crédit populaire qui, à partir de septembre, a accordé une importante avance au Trésor public, ils ne s'élevaient plus qu'à 191 millions à l'issue de l'exercice après s'être abaissés à 105 millions à fin novembre.

Dans ce contexte, les apports moyens effectués en fin de mois par le Crédit populaire, revenus de 350 à 141 millions de dirhams, ont régressé de plus de moitié en un an ; de même, la moyenne des interventions de la Caisse de dépôt et de gestion n'a pas excédé 148 millions en 1979 au lieu de 213 millions auparavant. La part de ces deux établissements dans le total des liquidités offertes, qui s'est amoindrie de 10 points pour se fixer à 62 %, est néanmoins demeurée prépondérante. Celle des quatre premiers emprunteurs s'est aussi rétrécie puisqu'ils ont recueilli 57 % des fonds disponibles contre 72 % en 1978. La concentration des opérations sur le marché monétaire s'est donc assez notablement atténuée.

Tant que les banques ont pu se refinancer à des conditions relativement avantageuses auprès de la Banque du Maroc, le loyer de l'argent est resté peu élevé : il se situait ainsi, pour les sept premières échéances de fin de mois, dans une fourchette comprise entre 5 % et 8 %. Puis, lorsque la réduction de l'offre de capitaux a coïncidé avec de fortes tensions sur les trésoreries bancaires, les taux ont rapidement augmenté : ils ont ainsi atteint 9 % à fin août et 10.5 % à fin octobre et fin novembre. Toutefois, sur l'ensemble de l'exercice, leur moyenne quotidienne, égale à 7,3 % au lieu de 8 % en 1978, s'est infléchie.

L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Selon les données provisoires de la comptabilité nationale, la consommation globale a augmenté de 12 % contre 10.4 % précédemment, pour s'élever à 51 970 millions de dirhams ; à ce niveau, elle a représenté 86,9 % au lieu de 84,9 % en 1978, du produit national brut qui, après avoir progressé de 9,4 % seulement en dirhams courants contre 13,4 % un an plus tôt, a atteint 59 819 millions. Dans ces conditions, l'épargne nationale brute, élargie de plus d'un tiers en 1978, a fléchi de 403 millions ou 4,9 % pour revenir de 8 252 à 7 849 millions, soit de 15,1 % à 13,1 % du produit national brut (1).

Par ailleurs, la formation brute de capital fixe, déjà réduite de 15 349 à 13 400 millions entre 1977 et 1978, n'a pas excédé 12 372 millions et, compte tenu des variations de stocks, les investissements se sont établis à 13 685 millions contre 14 097 millions auparavant, enregistrant de la sorte un recul de 412 millions ou 2.9 % (2).

Après avoir été sensiblement réduit au cours de la première année du Plan triennal 1978-1980, dont l'objectif central est de limiter le recours aux capitaux étrangers, le besoin de financement extérieur, égal à la différence entre le montant des investissements et celui de l'épargne nationale brute, est donc resté supérieur à 5 800 millions. Son importance relative par rapport au produit national brut s'est toutefois abaissée de 10,7 % à 9,8 % d'un exercice à l'autre.

(1) Le chiffre de l'épargne est obtenu par différence entre les emplois du Compte Capital et les prêts extérieurs nets ; il en résulte que les erreurs qui affectent la formation brute de capital fixe, les variations de stocks et les prêts extérieurs nets se répercutent nécessairement sur le montant de l'épargne.

(2) Voir annexe statistique 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'épargne liquide et le marché financier

Faute d'un recensement exhaustif des divers éléments constitutifs de l'épargne et de sa ventilation complète par catégories d'agents économiques, les données disponibles concernent l'épargne liquide, les émissions brutes à moyen et long terme et l'activité de la bourse des valeurs. L'évolution ainsi observée d'un exercice à l'autre se caractérise par un ralentissement de la cadence de formation de l'épargne à court terme, une chute du volume des fonds recueillis par les sociétés privées ainsi que par un nouveau recul des transactions boursières, exception faite des opérations portant sur l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes.

L'épargne liquide ou à court terme

L'augmentation de l'épargne liquide, mesurée par la variation nette des actifs aisément mobilisables sans risque de perte en capital, autres que les comptes à vue des entreprises et des particuliers, n'a pas excédé 858 millions de dirhams alors qu'elle avait atteint 1 546 milions en 1978. L'encours des avoirs de cette nature, comptabilisé pour 5 231 millions au 31 décembre 1979, a en effet progressé de 19,6 % au lieu de 54,7 % un an auparavant ; l'expansion des disponibilités monétaires, égale à 13,2 %, s'étant néanmoins révélée moins rapide, sa part dans le total des liquidités s'est encore accrue, passant en un an de 17,5 % à 18,3 %.

Le tableau suivant montre que le fléchissement du rythme d'extension de l'épargne à court terme est lié à une élévation moins rapide de la quasi-monnaie qui, il est vrai, s'était fortement développée en 1978 à la suite d'un relèvement des taux créditeurs (1) et de l'institution du dépôt préalable à l'importation.

Encours à fin décembre *en millions de dirhams*	1975	1976	1977	1978	1979	Variation absolue 1979/78
Dépôts bancaires						
— à terme	1 437	1 752	2 180	2 959	3 681	+722
— dépôts-importation	—	—	—	713	751	+ 38
Dépôts à la Caisse d'épargne	294	308	349	374	393	+ 19
Dépôts à la C.N.C.A.	141	128	177	216	259	+ 43
Bons du Trésor :						
— à 6 mois sur formules	30	110	108	102	141	+ 39
— à 6 mois et 1 an en comptes courants (compagnies d'assurances et divers) *	25	18	13	9	6	— 3
Bons de caisse B.N.D.E.	2	1	—	—	—	—
Total	**1 929**	**2 317**	**2 827**	**4 373**	**5 231**	**+858**
Taux de progression (%)	+37,6	+20,1	+22,0	+54,7	+19,6	—

* Les bons à court terme souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés ne sont pas recensés ici car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues, soit dans les disponibilités monétaires (dépôt à vue), soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide ou à court terme (dépôts bancaires à terme, dépôts à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole).

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Le total des avoirs bancaires à terme, qui avait marqué une avance annuelle de 1 492 millions ou 68,4 % en 1978, s'est élevé de 760 millions ou 20,7 % pour s'établir à 4 432 millions.

L'élargissement enregistré au cours de l'exercice antérieur résultait, à hauteur de713 millions, de la constitution, à partir de juin 1978, des dépôts préalables à certaines importations ; ceux-ci, bloqués en comptes non rémunérés pendant une durée minimum de six mois et virés, chaque semaine, sur les livres du Trésor, étaient chiffrés à 751 millions à fin 1979, soit seulement 38 millions de plus que douze mois plus tôt.

De leur côté, les comptes et bons à terme, chiffrés à 3 681 millions, se sont accrus de 722 millions ou 24,4 % au lieu de 779 millions ou 35,7 % précédemment. Le ralentissement de leur expansion s'explique naturellement par le fait que les conditions de rémunération avaient été sensiblement majorées en 1978. Le taux de progression de cette catégorie d'avoirs, d'ailleurs identique à celui qui avait été observé en 1977, est cependant demeuré supérieur à la croissance du total des fonds collectés par le système bancaire auprès de la clientèle et du montant global des ressources mises en œuvre par les banques : la part des comptes et bons à terme par rapport aux premiers est donc passée en un an de 20,7 % à 22,8 % et, par rapport aux secondes, de 18,2 % à 19,3 %. En outre, la proportion des sommes placées à plus de quatre mois, qui avait fléchi à l'issue des deux derniers exercices, est remontée de 58 % à 65 %.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Le relèvement de deux points de l'intérêt servi et le doublement du plafond des dépôts effectués par une même personne physique, décidés dans le courant de l'année 1978, n'ont guère eu d'effet sur le volume des fonds recueillis par l'intermédiaire de la Caisse d'épargne nationale. Celui-ci s'est en effet élevé de 374 à 393 millions seulement, marquant de la sorte une extension limitée à 5,1 %, inférieure même aux augmentations de 13,3 % et 7,2 % respectivement enregistrées en 1977 et 1978. Calculé sur la base d'un nombre de livrets égal à environ 513 000, au lieu de 497 000 précédemment, le solde moyen s'établissait à la fin de 1979 à 766 dirhams, soit à un niveau très éloigné du plafond de 100 000 dirhams. La ventilation par tranches de dépôts confirme d'ailleurs la prépondérance des épargnants à revenus modestes.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

Arrêtés à 259 millions de dirhams au 31 décembre 1979 au lieu de 216 millions douze mois auparavant, les avoirs à vue confiés à la Caisse nationale de crédit agricole, rémunérés au taux de 1,50 %, se sont accrus de 43 millions ou 19,9 %. Ils ont ainsi progressé à une allure plus soutenue que celle des dépôts de même nature gérés par les banques, qui se sont développés de 10,7 %.

Bons du Trésor à court terme

L'encours des bons du Trésor à six mois sur formules conservés par les particuliers et les entreprises, en léger recul au cours des deux exercices précédents, s'est élargi de 39 millions ou 38,2 % pour atteindre 141 millions : en effet, si le montant des remboursements est passé en un an de 156 à 228 millions, celui des placements s'est élevé dans le même temps de 150 à 267 millions.

En revanche, le portefeuille de bons en compte courant à un an acquis par les compagnies d'assurances en emploi d'une partie de leurs réserves techniques s'est à nouveau amenuisé : il ne dépassait pas 6 millions au lieu de 9 et 13 millions à fin 1978 et 1977.

En définitive, le montant des souscriptions nettes de bons du Trésor, autres que les valeurs placées auprès des banques et des organismes financiers spécialisés, a donc augmenté de 36 millions seulement en 1979.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Tandis que l'activité boursière ne s'animait qu'à la faveur de l'inscription à la cote officielle de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes, le montant brut des capitaux à moyen et long terme collectés sur le marché financier s'abaissait en un an de 3 260 à 1 654 millions de dirhams. Cette réduction de moitié est liée à la contraction considérable des augmentations de capital réalisées par les sociétés privées ; à l'inverse, les émissions des secteurs public et semi-public ont globalement progressé, comme il ressort du tableau suivant :

(1) Voir annexe statistique 54.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emissions brutes à moyen et long terme *

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Bons d'Etat à 5 ans (1)	—	—	37	32	19
Obligations et bons d'Etat à long terme	227	1 222	405	318	549
(dont obligations à 15 ans) (2) ..	(150)	(1 125)	(271)	(87)	(390)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	230	185	270	540	513
Emissions de sociétés (3)	1 050	773	1 493	2 370 (4)	573
Total	**1 507**	**2 180**	**2 205**	**3 260**	**1 654**
Taux de variation	+16,6	+44,7	+ 1,1	+47,8	−49,3

* En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.
(1) A l'exclusion des bons souscrits par les banques.
(2) A l'exclusion des obligations à 15 ans souscrites par le Crédit populaire.
(3) Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à création de valeurs mobilières.
(4) Chiffre rectifié.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les emprunts lancés ou garantis par l'Etat ont totalisé 1 081 millions de dirhams en 1979 au lieu de 890 millions précédemment.

En effet, les sommes directement recueillies par le Trésor se sont élevées à 568 millions alors qu'elles n'avaient pas excédé 350 millions en 1978 et 442 millions en 1977. Cette évolution est essentiellement imputable à l'élargissement du produit des émissions obligataires à 15 ans qui est passé, d'un exercice à l'autre, de 87 à 390 millions ; sur ce montant, 328 millions ont été souscrits par la Caisse de dépôt et de gestion et 62 millions par les compagnies d'assurances. De leur côté, les emprunts à 10 ans ont rapporté seulement 19 millions contre 85 millions un an plus tôt. Quant aux placements de bons à 10 ans achetés par les entreprises en utilisation de leurs réserves d'investissement et de bons à 7 ans acquis par les non-résidents en emploi de leurs « comptes capital », ils ont respectivement porté sur 113 et 27 millions contre 105 et 41 millions. Enfin, l'encours de bons du Trésor à 5 ans a fléchi de 32 à 19 millions de dirhams.

Dans le même temps, les émissions des organismes ou entreprises du secteur semi-public, dont le montant avait doublé en 1978 pour atteindre 540 millions ont légèrement régressé pour revenir à 513 millions. Sur ce total, 270 millions ont été destinés au Crédit immobilier et hôtelier et 180 millions à la Banque nationale pour le développement économique ; le solde a été collecté, pour des sommes à peu près égales, par la Sucrerie nationale de betteraves du Loukkos, la Cellulose du Maroc et la Société nationale de promotion de l'habitat collectif. La Caisse de dépôt et de gestion, avec près de 339 millions, et les sociétés d'assurances sont demeurées les principaux pourvoyeurs de fonds.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Stimulés par l'institution d'un coefficient de division des risques, qui oblige les banques à limiter à 10 % de leurs fonds propres le montant maximum des facilités qu'elles sont susceptibles de consentir à un même bénéficiaire, et par les recommandations des autorités monétaires, qui n'ont pas cessé d'inviter les organismes distributeurs de crédit à proportionner leurs engagements à l'effort d'autofinancement effectué par leurs clients, les apports bruts en société s'étaient accrus en 1978 d'une manière d'autant plus accusée que plusieurs opérations d'envergure avaient été réalisées au cours de cet exercice : ils s'étaient ainsi élevés à la somme considérable de 2 370 millions de dirhams, au lieu de 1 493 millions une année auparavant. En 1979, ils n'ont pas dépassé 573 millions, soit le chiffre le plus bas enregistré depuis 1974.

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978*	1979
Augmentations de capital	802	575	886	2 069	462
Constitutions de sociétés	248	198	607	301	111
Accroissement brut de capital	**1 050**	**773**	**1 493**	**2 370**	**573**
Réductions de capital	−45	−85	−71	−91	−42
Accroissement net de capital	**1 005**	**688**	**1 422**	**2 279**	**531**

* Chiffres rectifiés.

Cette profonde chute des appels de fonds lancés par les entreprises et les établissements financiers est principalement liée au recul des augmentations de capital, qui ont intéressé seulement 289 affaires pour 462 millions contre 703 firmes pour 2 069 millions en 1978. Parallèlement, la création de 669 sociétés n'a mobilisé que 111 millions alors que 1 605 unités nouvelles avaient précédemment bénéficié de 301 millions.

En définitive, compte tenu des réductions de capital, comptabilisées pour 42 millions, les apports nets sont revenus en un an de 2 279 à 531 millions, diminuant de la sorte de plus des trois quarts.

Bourse des valeurs de Casablanca

En baisse ininterrompue depuis 1976, les transactions boursières, qui ont porté sur 740 185 titres au lieu de 484 048 en 1978, ont atteint 203 millions de dirhams contre 108 millions précédemment. Ce retournement de tendance est toutefois plus apparent que réel car la progression de 88 % ainsi enregistrée résulte intégralement de l'essor des échanges de valeurs à revenu fixe : ceux-ci sont en effet passés de moins de 9 millions à près de 123 millions pour respectivement 28 459 et 457 610 unités, à la suite de l'inscription au marché officiel, le 2 janvier 1979, de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes. Les négociations relatives à cette émission lancée en 1976 et largement diffusée dans toutes les couches sociales du pays, y compris en milieu rural, ont surtout concerné les coupures de 100 dirhams qui avaient été précisément souscrites par les épargnants les plus modestes ; elles ont permis aux détenteurs de capitaux d'acquérir des obligations qui, compte tenu d'un cours d'achat inférieur au pair, laissent une rémunération nette d'impôt d'environ 8 %.

Les transactions afférentes aux valeurs à revenu variable ont en revanche continué de se contracter : elles ont fléchi en un an de 97 à 77 millions et de 455 589 à 282 575 titres. Cette évolution défavorable tient d'abord au nombre relativement restreint des actions cotées, qui, après l'introduction d'une société en bourse et l'entrée en jouissance des valeurs émises à la suite des augmentations de capital effectuées en 1978, s'élevait seulement à environ 18 millions d'unités au 31 décembre 1979. Elle est également liée, semble-t-il, au désintérêt croissant manifesté à l'égard de cette catégorie de placement dont le produit est soumis, depuis 1978, à une retenue à la source afin de limiter la fraude fiscale.

Le cours moyen général des valeurs à revenu variable, revenu de 134,07 à 123,32 dirhams, a d'ailleurs diminué de 8,7 % ; cette dégradation aurait été encore plus accusée si les cours ne s'étaient pas redressés à la veille de l'établissement des bilans annuels. Toutefois, grâce à l'admission des titres créés à l'occasion des augmentations de capital intervenues en 1978, le montant de la capitalisation boursière atteignait 2 160 millions de dirhams à la fin de 1979 au lieu de 1 968 millions, douze mois auparavant.

Enfin, le total des dividendes distribués s'est élevé de 130 à 151 millions d'un exercice à l'autre. Parallèlement, le rendement moyen s'est établi à 6,9 % contre 6,6 % en 1978 ; à ce niveau, il se révèle donc inférieur à la rémunération tirée de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes et à celle des dépôts à terme à un an.

Les investissements

La formation brute de capital fixe a atteint, d'après les données encore provisoires de la comptabilité nationale, le montant de 12 372 millions de dirhams en 1979 au lieu de 13 400 millions un an auparavant : déjà réduite de 12,7 % en 1978, elle a ainsi à nouveau diminué de 7,7 % en dépit de la reprise des investissements publics. Elle a représenté 21,2 % du produit intérieur brut contre 25,3 % en 1978 et 32,8 % pour le dernier exercice du Plan quinquennal 1973-1977 : de la même manière, sa part dans l'ensemble des ressources disponibles, qui comprennent les biens et services d'origine extérieure, est revenue à 18,8 % au lieu de 22,2 % et 27,4 % antérieurement.

L'évolution de la formation brute de capitale fixe, qui a totalisé 25 772 millions de dirhams au terme des deux premières années du Plan triennal 1978-1980, est retracée dans le tableau suivant :

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Matériel	3 784	4 844	6 474	4 749	4 142
Bâtiment	2 018	2 912	3 885	4 736	4 533
Travaux publics	2 607	3 498	4 417	3 282	3 016
Aménagements et plantations	242	259	278	297	317
Bétail	212	265	295	336	361
Total F.B.C.F.	**8 863**	**11 778**	**15 349**	**13 400**	**12 372**
Produit intérieur brut ...	36 418	41 316	46 820	52 860	58 226
Taux d'investissement (%)	24,3	28,5	32,8	25,3	21,2

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La ventilation sectorielle de l'effort d'équipement accompli révèle que les sommes consacrées aux acquisitions de matériels et aux travaux publics, déjà réduites de plus d'un quart en 1978, ont respectivement diminué de 4 749 à 4 142 millions et de 3 282 à 3 016 millions, soit de 12,8 % et de 8,1 %. De leur côté, les investissements réalisés dans le bâtiment, qui s'étaient accrus de plus de 20 % précédemment, ont régressé de 200 millions ou 4,2 % pour se fixer à 4 536 millions ; à ce niveau, ils constituent la ligne la plus importante et leur part dans les dépenses globales est passée en un an de 35,3 % à 36,7 %. Quant aux montants affectés à la mise en valeur des terres, ils ont continué de croître à un taux proche de 7 % pour s'établir à 317 millions et les fonds destinés au développement du cheptel ainsi qu'à son amélioration qualitative, après s'être élargis de 13,9 % en 1978, ont marqué une avance limitée à 7,4 % pour s'élever à 361 millions.

SIRE,

Les actions engagées afin de redresser la situation financière du pays, affectée par un effort d'investissement sans précédent et par le poids des charges liées à la défense de l'intégrité territoriale, avaient permis, en 1978, d'enregistrer des progrès substantiels, notamment en matière de finances publiques et de comptes extérieurs. Les résultats obtenus en 1979, dans un contexte international de plus en plus perturbé, apparaissent certes moins spectaculaires que précédemment mais ils témoignent néanmoins de la volonté des Pouvoirs publics de parvenir progressivement à un meilleur ajustement des équilibres fondamentaux en dépit des contraintes externes et internes.

C'est bien ce souci qui a présidé à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances initiale et rectificative. Ainsi, l'épargne budgétaire dégagée par l'Etat s'est quelque peu accrue car l'accentuation de la pression fiscale a largement compensé le gonflement des dépenses ordinaires, lui-même imputable à l'augmentation des sommes consacrées au service de la dette publique, aux subventions destinées à contenir la hausse des produits de première nécessité et au relèvement des traitements des fonctionnaires ; de même, si le déficit de caisse du Trésor, auparavant réduit de plus d'un tiers, s'est en définitive légèrement élargi à la suite d'une relance des programmes d'équipement, il a cependant représenté un pourcentage moindre du produit intérieur brut.

Par ailleurs, les mesures qui avaient entraîné, en 1978, une nette contraction du solde négatif des échanges commerciaux, ont été renforcées ; mais l'extension du coût des importations de pétrole brut et de matières premières ayant excédé la remarquable poussée des recettes d'exportation, le déséquilibre des transactions courantes s'est creusé ; toutefois, rapporté au produit intérieur brut, il a conservé la même importance relative. Il n'en reste pas moins que la couverture du déficit de la balance des paiements s'est de nouveau traduite par une ponction sur les réserves de change et un alourdissement de l'endettement extérieur.

Dans ces conditions, les autorités monétaires se devaient de maintenir l'encadrement du crédit dans des limites strictes ; mais, dans le même temps, elles ont favorisé le financement des activités exportatrices et encouragé les investissements afin de ne pas hypothéquer l'expansion future.

Enfin, les interventions des Pouvoirs publics, qui ont intensifié le contrôle des prix et veillé à un approvisionnement suffisant des marchés de denrées alimentaires, expliquent le ralentissement de la hausse du coût de la vie.

L'effort de redressement ainsi mené a bien entendu continué de freiner la croissance économique. Celle-ci, supérieure à 7 % en termes réels pendant le Plan quinquennal 1973-1977, a été à peine supérieure à 2 %. Encore convient-il de préciser que cette avance modeste résulte surtout de l'extension du potentiel de raffinage du pétrole et de l'expansion relativement rapide de la valeur ajoutée par les administrations publiques ; à l'inverse, les secteurs agricole et industriel ainsi que les services ont pratiquement stagné. Alors que la production s'est accrue de 10,2 % aux prix courants, la consommation globale a progressé de 12 % et, par voie de conséquence, l'épargne intérieure s'est amenuisée.

Pour 1980, les perspectives n'apparaissent pas, dans l'ensemble, plus favorables. Le prélèvement opéré sur les ressources des nations importatrices de pétrole, et en particulier sur celles des pays en voie de développement, ainsi que le resserrement des politiques monétaires, imposé par l'aggravation des tensions inflationnistes, risquent de provoquer un plafonnement de l'activité au niveau mondial et de susciter un regain de protectionnisme. En ce qui concerne le Maroc, si les cours des phosphates se sont redressés et si des récoltes plus abondantes sont espérées, les comptes extérieurs et les prix intérieurs sont également soumis à de fortes pressions du fait, notamment, du renchérissement ininterrompu des hydrocarbures, qui constitue lui-même un facteur de hausse des autres biens importés.

Les problèmes conjoncturels revêtent donc une acuité certaine. Ils ne doivent cependant pas dissimuler l'urgence et l'ampleur des réformes structurelles à accomplir. Il s'agit d'abord de parvenir le plus rapidement possible à l'autosuffisance alimentaire ; l'accroissement démographique est certes élevé, mais les potentialités des terres sont encore loin d'être complètement utilisées en dépit des progrès déjà réalisés. Il faudra aussi étoffer le tissu industriel en ménageant une place plus importante aux technologies peu coûteuses en capital ; il conviendra également de privilégier les équipements peu utilisateurs d'énergie même si les recherches actuellement menées, en particulier dans le domaine de l'exploitation des schistes bitumineux et de l'uranium contenu dans les phosphates, sont porteuses d'espoir. Il importera aussi de mettre l'accent sur les fabrications susceptibles de se substituer aux articles achetés à l'étranger ou d'être vendues hors des frontières ; à cet égard, une intensification de la prospection de nouveaux débouchés extérieurs permettra de rendre encore plus efficace le dispositif d'ordre financier mis en place afin de stimuler le flux des exportations. Enfin, les efforts visant à amplifier les recettes touristiques devront se poursuivre.

Au moment d'élaborer le plan qui entrera en vigueur en 1981, ces orientations essentielles ne manqueront pas d'être retenues. Toutefois, la situation actuelle des finances publiques et, plus encore, de la balance des paiements courants semble bien interdire une vive relance de l'activité et des investissements. L'économie nationale s'engage donc vraisemblablement sur une voie étroite, située entre les périls d'une croissance insuffisante qui accroîtrait le chômage et aboutirait à une détérioration du niveau de vie de la population, et les dangers d'une expansion trop accusée dont le financement dépasserait les moyens mobilisables par des voies orthodoxes. Pour sa part, l'Etat devra s'efforcer de limiter ses appels au marché financier international afin de reconstituer la capacité d'endettement du pays et, partant, d'assurer à l'avenir une certaine continuité du flux des investissements, gage d'un développement régulier et harmonieux.

De leur côté, les autorités monétaires s'attacheront, comme par le passé, à contenir dans des limites raisonnables la progression des moyens de paiement dont une proportion plus importante sera affectée aux secteurs jugés prioritaires ; la répartition des concours bancaires entre les différentes catégories de bénéficiaires sera d'ailleurs facilitée si un réel effort d'autofinancement est réalisé par les entreprises. D'une manière plus générale, cette période difficile sera plus aisément supportée si un nombre accru de détenteurs de capitaux privés prennent conscience de leur devoir impérieux de mettre en valeur les richesses naturelles et humaines du pays.

Rabat, juin 1980

Moulay El Hassan BEN EL MEHDI

VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le total du bilan de la Banque du Maroc, arrêté au 31 décembre 1979, est passé d'une année à l'autre de 11 065 à 12 632,9 millions de dirhams marquant ainsi une progression de 1 567,9 millions de dirhams ou 14,2 % au lieu de 1 507 millions de dirhams ou 15,8 % en 1978.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre ressort au 31 décembre 1979 à 2 399,4 millions de dirhams au lieu de 2 716 millions de dirhams, un an auparavant et se répartit comme suit :

— avoirs en or (montant affecté à la couverture de la circulation des billets)	124,7 millions de dirhams
— tranche-or mobilisée auprès du Fonds monétaire international	191,3 millions de dirhams
— avoirs en droits de tirage spéciaux	76,9 millions de dirhams
— avoirs en devises convertibles (dont 894,4 millions de dirhams couvrant une partie de la circulation de billets)	1 977,1 millions de dirhams
souscription au Fonds monétaire arabe	29,4 millions de dirhams

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La diminution de 316,6 millions de dirhams, enregistrée par ce chapitre, a résulté des variations suivantes :

— d'une hausse de 4,2 millions dans les avoirs en or correspondant à la contre-valeur de l'or fin acquis par le Maroc auprès du Fonds monétaire international dans le cadre de la quatrième opération de restitution effectuée par cet Organisme,

— d'une progression de 13,2 millions des avoirs en droits de tirage spéciaux,

— et d'une baisse de 334 millions des avoirs en devises convertibles.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » figure au bilan pour 19,7 millions de dirhams, soit une régression de 39,4 millions par rapport à fin 1978.

Concours financiers à l'Etat

Le chapitre « Concours financiers à l'Etat » a totalisé 6 038,8 millions de dirhams et se trouve ainsi supérieur à son niveau inscrit au bilan de 1978 de 239,2 millions.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, sont demeurées fixées à 4 000 millions de dirhams. Elles sont au nombre de cinq et datent des 12 mars 1964, 31 décembre 1967, 7 mai 1970, 13 mars 1974 et 13 octobre 1977. Les deux premières portent chacune sur 250 millions ; la troisième se chiffre à 500 millions, la quatrième et la cinquième s'élèvent respectivement à 1 000 et 2 000 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité, était entièrement utilisée au 31 décembre 1979, soit à hauteur de 1 328 au lieu de 1 288 millions, un an auparavant.

Les autres concours directs n'ont pas varié en 1979. Il s'agit de deux bons du Trésor de 100,5 millions et 38,4 millions de dirhams respectivement dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1980 pour les mêmes montants ; le premier représente le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances consenties au Trésor, par la mobilisation en sa faveur, de traites douanières et d'obligations cautionnées, se sont chiffrées à 571,9 millions de dirhams et ont enregistré une augmentation de 199,2 millions.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque figurent pour 52,9 millions de dirhams, en baisse de 22 millions.

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit » s'est élevé à 3 943,3 millions de dirhams, soit une progression de 1 679,4 millions par rapport à son niveau de l'année écoulée.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », en se chiffrant à 1 703,3 millions de dirhams, a accusé une hausse de 276,5 millions par rapport à fin décembre 1978. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » figure pour 1 411,6 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » pour 291,8 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'Etranger » a atteint 358,2 millions de dirhams et augmenté, en un an, de 172,9 millions.

Les « Avances », d'un montant de 1 753,2 millions de dirhams, se sont développées de 1 145,5 millions de dirhams par rapport à fin décembre 1978. Cette évolution résulte des avances consenties aux banques sur effets publics en accroissement de 498,4 millions, des facilités accordées à la Caisse de dépôt et de gestion sur diverses obligations, en hausse de 497,9 millions et de la mobilisation en faveur de l'Office chérifien des phosphates, de créances libellées en devises pour 200 millions. Les autres catégories d'avances se sont amenuisées globalement de 50,8 millions de dirhams.

Les « Effets en cours de recouvrement », en se chiffrant à 128,6 millions de dirhams, apparaissent en augmentation de 84,5 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1979, le poste « Emploi du capital et des réserves » atteint 114,9 millions de dirhams au lieu de 108,7 millions de dirhams, un an auparavant.

Divers

Le poste « Divers », d'un total de 63,9 millions de dirhams, a augmenté de 21,1 millions par rapport à son niveau de fin 1978.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, est passé d'un exercice à l'autre de 7 762,3 millions à 9 172,6 millions de dirhams enregistrant ainsi une augmentation annuelle de 1 410,3 millions ou 18,2 % au lieu de 14,8 % en 1978 et 16,9 % en 1977.

A fin décembre 1979, les billets en circulation sont répartis comme suit (1) :

a) *Billets libellés en dirhams*

29 122 272 billets de	5 dirhams	.....	DH	145 611 360,00
48 289 163 billets et ½ de	10 dirhams	.....	DH	482 891 635,00
27 130 369 billets et ½ de	50 dirhams	.....	DH	1 356 518 475,00
71 802 105 billets de	100 dirhams	.....	DH	7 180 210 500,00

b) *Billets libellés en francs*

73 438 billets de	10 000 francs	.....	DH	7 343 800,00
	TOTAL	.....	DH	9 172 575 770,00

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique a atteint 162 millions de dirhams, et apparaît en hausse de 14,5 millions ou 9,8 % contre 8,8 % en 1978 et 10,2 % en 1977.

Au 31 décembre 1979, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

a) *Or*

6 814 pièces de	250 dirhams commémoratives	....	DH	1 703 500,00
1 443 pièces de	500 dirhams commémoratives	....	DH	721 500,00

b) *Argent*

6 377 796 pièces de	1 dirham (1960)	.....	DH	6 377 796,00
651 791 pièces de	5 dirhams (1965)	.....	DH	3 258 955,00
24 122 pièces de	50 dirhams commémoratives	....	DH	1 206 100,00
2 520 708 pièces de	100 francs	.....	DH	2 520 708,00
531 553 pièces de	200 francs	.....	DH	1 063 106,00
329 595 pièces de	500 francs	.....	DH	1 647 975,00

c) *Nickel*

36 796 729 pièces de	50 centimes (1974)	.....	DH	18 398 364,50
81 081 981 pièces de	1 dirham	.....	DH	81 081 981,00
411 354 pièces de	5 dirhams commémoratives	....	DH	2 056 770,00

d) *Bronze d'aluminium*

52 671 733 pièces de	5 centimes	.....	DH	2 633 586,65
60 922 040 pièces de	10 centimes	.....	DH	6 092 204,00
68 376 393 pièces de	10 francs	.....	DH	6 837 639,30
52 211 196 pièces de	20 centimes	.....	DH	10 442 239,20
33 553 767 pièces de	20 francs	.....	DH	6 710 753,40
11 157 931 pièces de	50 francs	.....	DH	5 578 965,50

e) *Aluminium*

9 714 606 pièces de	1 centime (1974)	.....	DH	97 146,06
57 567 515 pièces de	1 franc	.....	DH	575 675,15
23 507 495 pièces de	2 francs	.....	DH	470 149,90
50 897 766 pièces de	5 francs	.....	DH	2 544 888,30
	TOTAL	.....	DH	162 020 002,96

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Ce chapitre présente, au 31 décembre 1979, un solde de 1 150,7 millions de dirhams, en retrait par rapport à celui de fin 1978 de 177,1 millions. Cette évolution a résulté de divers mouvements de sens contraire qui ont concerné tous les postes qui le composent. Les principales variations ont porté sur les comptes des « Organismes internationaux » qui ont enregistré un recul de 154,3 millions de dirhams à la suite, en particulier, d'un tirage de 105,8 millions de dirhams effectué sur le Fonds monétaire international dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement », inscrit au bilan pour 42 millions de dirhams, s'est accru de 41,8 millions par rapport à l'exercice précédent.

Dépôts et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » fait ressortir un total de 790,6 millions de dirhams, soit un accroissement de 10,7 millions par rapport à son niveau de fin 1978.

Alors que les comptes libres des banques et les autres comptes ont baissé de 13,3 et 6,6 millions, les comptes de réserves et les autres engagements ont, en revanche, progressé de 27,4 et 3,2 millions respectivement.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total des « Allocations de droits de tirage spéciaux » qui a atteint 277,3 millions de dirhams a augmenté, d'une année à l'autre, de 79 millions représentant la part dont a bénéficié le Maroc au titre de la première allocation de Droits de tirage spéciaux effectuée par le Fonds monétaire international.

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 349,5 millions de dirhams contre 278,8 millions à fin décembre 1978, soit une augmentation de 70,7 millions.

Divers

Les « Divers » qui figurent pour 688,2 millions de dirhams ont enregistré une hausse de 118 millions.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1979

ACTIF

	(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles	2 399 443 834.63
Avoirs en or (1) — 124 737 746.10	
Souscription F.M.I. Tranche-or — 191 286 193,69	
Avoirs en droits de tirage spéciaux — 76 970 452,67	
Avoirs en devises convertibles (2) — 1 977 085 018,44	
Souscription au F.M.A. — 29 364 423,73	
Accords de paiement	19 663 262,33
Concours financiers à l'Etat	6 038 762 522,07
Bon du Trésor « Echange monétaire » (3) — 100 439 060,00	
Bon du Trésor « Monnaie métallique » (4) — 38 419 235,10	
Avances à l'Etat (art. 35, § 4 des Statuts) — 4 000 000 000,00	
Avance à l'Etat (art. 35, § 3 des Statuts) — 1 328 000 000,00	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées — 571 904 226,97	
Comptes courants postaux	52 851 579,90
Opérations de crédit	3 943 363 826,58
Portefeuille d'effets sur le Maroc — 1 703 333 273,15	
Portefeuille d'effets sur l'étranger — 358 156 363,99	
Avances — 1 753 234 108,26	
Effets en cours de recouvrement — 128 640 081,18	
Emploi du capital et des réserves (5)	114 914 482,36
Divers	63 893 397,62
	12 632 892 905,49

PASSIF

	(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation	9 334 595 772,96
Billets — 9 172 575 770,00	
Monnaies — 162 020 002,96	
Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles	1 150 685 544,29
Engagements en or — —	
Engagements en devises convertibles — 188 655 147,88	
Engagements en dirhams convertibles — 9 475 399,90	
Organismes internationaux — 952 554 996,51	
Accords de paiement	42 047 109,96
Dépôts et autres engagements	790 641 041,56
Compte courant du Trésor public — 1 094 281,17	
Banques « Comptes opérations » — 64 496 801,65	
Banques « Comptes de réserves » — 463 923 000,00	
Autres comptes — 250 939 241,43	
Autres engagements — 10 187 717,31	
Allocations de droits de tirage spéciaux	277 259 186,61
Capital et réserves	349 499 503,39
Capital — 30 000 000,00	
Réserves — 319 499 503,39	
Divers	688 164 746,72
	12 632 892 905,49

* Après répartition des bénéfices.

(1) Montant affecté à la couverture de la circulation des billets.

(2) Dont 894 437 339,45 dirhams affectés à la couverture de la circulation des billets.

(3) Article 35, § 1, du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), avance prévue par les conventions entre l'Etat et l'ex-Banque d'Etat du Maroc.

(4) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(5) Amortissements déduits.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1979 *

DÉBIT

	(en dirhams)
Dépenses d'administration	71 061 870,87
Charges diverses — dont : charges d'intérêts et commissions : 82 543 958,81	82 879 026,72
Amortissement des immeubles	2 278 928,46
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	1 259 912,38
Provision pour frais de fabrication de billets	23 500 000,00
Provision pour frais de frappe de monnaie	5 000 000,00
	185 979 738,43
Bénéfice net de l'exercice	170 705 867,26
	356 685 605,69

CRÉDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	89 173 313,65
Intérêts	221 773 794,63
Commissions	18 984 213,26
Produits divers	26 754 284,15
	356 685 605,69

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Activité primaire	3 694	4 084	3 538	3 931	3 960
Agriculture, sylviculture, et pêche	3 694	4 084	3 538	3 931	3 960
Activités secondaires	7 574	8 333	9 178	9 112	9 240
Industrie extractive	739	778	901	960	1 011
Energie et Eau	914	977	1 061	1 115	1 458
Industrie manufacturière	4 186	4 479	4 802	5 070	5 131
Bâtiment et Travaux publics	1 735	2 099	2 414	1 967	1 640
Activités tertiaires	10 584	11 786	12 690	12 669	12 743
Transports et Communications	1 091	1 189	1 248	1 392	1 324
Autres services	3 596	4 047	4 334	4 429	4 477
Commerce	5 897	6 550	7 108	6 848	6 942
Production intérieure brute	*21 852*	*24 203*	*25 406*	*25 712*	*25 943*
Administrations publiques	*2 638*	*3 184*	*3 622*	*3 972*	*4 407*
Produit intérieur brut	*24 490*	*27 387*	*29 028*	*29 684*	*30 350*

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 2 — Produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Activité primaire	— 8,6	10,6	—13,4	11,1	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	— 8,6	10,6	—13,4	11,1	0,7
Activités secondaires	13,3	10,0	10,1	— 0,7	1,4
Industrie extractive	—27,3	5,3	15,8	6,5	5,3
Energie et Eau	— 3,0	6,9	8,6	5,1	30,8
Industrie manufacturière	6,5	7,0	7,2	5,6	1,2
Bâtiment et Travaux publics	117,4	21,0	15,0	—18,5	—16,6
Activités tertiaires	11,2	11,4	7,7	— 0,2	0,6
Transports et Communications	11,6	9,0	5,0	11,5	— 4,9
Autres services	10,5	12,5	7,1	2,2	1,1
Commerce	11,5	11,1	8,5	— 3,7	1,4
Production intérieure brute	7,9	10,8	5,0	1,2	0,9
Administrations publiques	21,7	20,7	13,8	9,7	10,9
Produit intérieur brut	9,3	11,8	6,0	2,3	2,2

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 3 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Activité primaire	6 323	8 063	7 619	10 343	11 167
Agriculture, sylviculture, et pêche	6 323	8 063	7 619	10 343	11 167
Activités secondaires	12 642	13 336	15 557	16 844	18 414
Industrie extractive	3 300	2 290	2 478	2 532	2 877
Energie et Eau	930	1 020	1 165	1 426	2 042
Industrie manufacturière	6 031	6 764	7 739	8 815	9 658
Bâtiment et Travaux publics	2 381	3 262	4 175	4 071	3 837
Activités tertiaires	13 734	15 428	18 073	19 564	21 190
Transports et Communications	1 550	1 761	2 029	2 366	2 484
Autres services	5 029	5 603	6 482	7 148	7 822
Commerce	7 155	8 064	9 562	10 050	10 884
Production intérieure brute	*32 699*	*36 827*	*41 249*	*46 751*	*50 771*
Administrations publiques	*3 719*	*4 489*	*5 571*	*6 109*	*7 455*
Produit intérieur brut	*36 418*	*41 316*	*46 820*	*52 860*	*58 226*

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 4 — Produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Activité primaire	— 8,0	27,5	— 5,5	35,7	8,0
Agriculture, sylviculture et pêche	— 8,0	27,5	— 5,5	35,7	8,0
Activités secondaires	7,7	5,5	16,7	8,3	9,3
Industrie extractive	—23,4	—30,6	8,2	2,2	13,6
Energie et Eau	— 2,9	9,7	14,2	22,4	43,2
Industrie manufacturière	15,0	12,2	14,4	13,9	9,6
Bâtiment et Travaux publics	93,6	37,0	28,0	— 2,5	— 5,7
Activités tertiaires	15,1	12,3	17,1	8,3	8,3
Transports et Communications	21,6	13,6	15,2	16,6	5,0
Autres services	13,6	11,4	15,7	10,3	9,4
Commerce	14,9	12,7	18,6	5,1	8,3
Production intérieure brute	7,0	12,6	12,0	13,3	8,6
Administrations publiques	21,7	20,7	24,1	9,7	22,0
Produit intérieur brut	8,4	13,4	13,3	12,9	10,2

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 5 — Evolution du produit national brut
(Prix courants)

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Production intérieure brute	32 699	36 827	41 249	46 751	50 771
Valeur ajoutée des administrations publiques	3 719	4 489	5 571	6 109	7 455
Revenu net de l'extérieur	1 445	1 740	1 393	1 801	1 593
Produit national brut	**37 863**	**43 056**	**48 213**	**54 661**	**59 819**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 6 — Compte de biens et services
(Prix courants)

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978 *	1979**
RESSOURCES					
Produit national brut	37 863	43 056	48 213	54 661	59 819
— Revenu net de l'extérieur	—1 445	—1 740	—1 393	—1 801	—1 593
Produit intérieur brut	**36 418**	**41 316**	**46 820**	**52 860**	**58 226**
— Solde en ressources	**3 497**	**7 388**	**9 325**	**7 646**	**7 429**
Importations de biens et services	(11 928)	(15 276)	(18 156)	(16 477)	(17 657)
Exportations de biens et services	(8 431)	(7 888)	(8 831)	(8 831)	(10 228)
Total des ressources disponibles	**39 915**	**48 704**	**56 145**	**60 506**	**65 655**
EMPLOIS					
Consommation finale privée	**24 805**	**27 658**	**31 807**	**35 241**	**38 941**
Au Maroc	24 509	27 312	31 412	34 821	38 561
A l'extérieur	296	346	395	420	380
Consommation finale des Administrations publiques	**5 921**	**9 211**	**10 249**	**11 168**	**13 029**
Traitements et salaires des fonctionnaires	3 810	4 629	5 834	6 400	7 700
Achats de biens et services	2 111	4 582	4 415	4 768	5 329
Formation brute de capital fixe	**8 863**	**11 778**	**15 349**	**13 400**	**12 372**
Variation des stocks	**+ 326**	**+ 57**	**—1 260**	**+ 697**	**+1 313**
Total des emplois (Dépense nationale brute)	**39 915**	**48 704**	**56 145**	**60 506**	**65 655**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 7 — Investissements et épargne

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978 *	1979**
Formation brute de capital fixe	8 863	11 778	15 349	13 400	12 372
Variation des stocks	+326	+ 57	—1 260	+ 697	+1 313
Investissements	**9 189**	**11 835**	**14 089**	**14 097**	**13 685**
Solde en ressources	—3 497	—7 388	—9 325	—7 646	—7 429
Epargne intérieure brute	**5 692**	**4 447**	**4 764**	**6 451**	**6 256**
Revenu net de l'extérieur	1 445	1 740	1 393	1 801	1 593
Epargne nationale brute	**7 137**	**6 187**	**6 157**	**8 252**	**7 849**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 8 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux / ha	1977-1978			1978-1979		
	Superficie	Production	Rendem.	Superficie	Production	Rendem.
Blé dur	1 297	14 400	11,1	1 167	13 069	11,2
Blé tendre	457	4 400	9,6	490	4 895	10,0
Orge	2 389	23 300	9,8	2 168	18 862	8,7
Maïs	394	3 900	9,9	415	3 116	7,5
Total	**4 537**	**46 000**	**10,1**	**4 240**	**39 942**	**7,4**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 9 — Commercialisation officielle de céréales
(production locale)

en milliers de quintaux	Juin 77 - Mai 78	Juin 78 - Mai 79	Juin-décembre 79
Blé dur	133	1 325	1 076
Blé tendre	311	1 573	1 597
Orge	255	758	653
Maïs	250	538	486
Total	**949**	**4 194**	**3 812**

Source : Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses (O.N.I.C.L.).

A. 10 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de légumineuses

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux / ha	1977-1978			1978-1979		
	Superficie	Production	Rendem.	Superficie	Production	Rendem.
Fèves	221	1 614	7,3	208	1 475	7,1
Pois chiches	68	367	5,4	62	642	10,4
Petits pois	95	457	4,8	63	373	5,9
Lentilles	37	211	5,7	29	135	4,7
Divers	79	—	—	73	—	—
Total	**500**	**2 649**	**5,3**	**435**	**2 625**	**6,0**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 11. — Exportations de primeurs

en milliers de tonnes	Oct. 76 - Sept. 77		Oct. 77 - Sept. 78		Oct. 78 - Sept. 79	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	91,0	121,1	74,6	105,3	64,6	97,9
Pommes de terre	47,0	50,0	41,0	45,7	28,3	31,7
Autres légumes	11,0	12,9	7,4	9,4	3,8	8,5
Total	**149,0**	**184,0**	**123,0**	**160,4**	**96,7**	**138,1**

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 12 — Production et exportations d'agrumes

en milliers de tonnes	Octobre 1976 à juillet 1977			Octobre 1977 à juillet 1978			Octobre 1978 à juillet 1979		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	570	220	444	760	265	507	630	201	381
Petits fruits	212	120	149	283	125	162	232	132	155
Divers	16	1	2	27	2	4	14	1	2
Total	**798**	**341**	**595**	**1 070**	**392**	**673**	**876**	**334**	**538**

SOURCE : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 13 — Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (*hectares*)	Récolte (*tonnes*)	Rendement (*tonnes/ha*)	Production de sucre (*tonnes*)
1977-1978				
Gharb	26 850	932 400	34,7	125 800
Tadla	20 200	866 100	42,9	126 100
Doukkala	8 600	427 600	49,7	59 800
Moulouya	4 200	173 000	41,2	21 200
Total	**59 850**	**2 399 100**	**40,1**	**332 900**
1978-1979				
Gharb	23 664	567 548	24,0	76 619
Tadla	25 120	991 417	39,5	133 841
Doukkala	9 310	435 781	46,8	58 830
Moulouya	4 397	179 744	40,9	24 265
Total	**62 491**	**2 174 490**	**34,8**	**293 555**

SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 14 — Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (*en hectares*)		Rendement (*t/ha*)	Production (*en tonnes*)			Production de sucre (*tonnes*)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	TOTAL	
1977							
Gharb	4 721	2 894	48,9	134 550	7 055	141 605	14 820
Moulouya	769	604	59,3	35 344	496	35 840	4 200
Total	**5 490**	**3 498**	**50,7**	**169 894**	**7 551**	**177 445**	**19 020**
1978							
Gharb	6 245	3 925	77,6	293 262	11 406	304 668	30 820
Moulouya	818	609	48,0	28 230	1 000	29 230	3 130
Total	**7 063**	**4 534**	**73,6**	**321 492**	**12 406**	**333 898**	**33 950**
1979							
Gharb	7 793	3 344	78,2	245 611	15 734	261 345	26 000
Moulouya	826	635	50,7	30 777	1 415	32 192	3 200
Total	**8 619**	**3 979**	**73,8**	**276 388**	**17 149**	**293 537**	**29 200**

SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 15 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

en hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1977-1978 *			1978-1979 **		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	5 630	78 820	14,0	5 671	108 600	19,2
Gharb	930	14 830	16,0	927	118 850	20,3
Abda Doukkala	800	7 200	9,0	800	6 100	7,6
Haouz	990	13 840	14,0	988	15 420	15,6
Total	**8 350**	**114 690**	**13,7**	**8 386**	**148 970**	**17,8**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée
SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 16 — Oléiculture

en tonnes	1976-1977	1977-1978 *	1978-1979 **
Production d'olives	163 000	165 000	120 000
Production d'huile	15 000	19 600	15 000
Stocks antérieurs	2 800	2 800	6 400
Consommation intérieure	15 000	16 000	16 000
Exportations	—	—	—

* Chiffres rectifiés. ** Chiffre estimé.
SOURCE : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 17 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1977-1978			1978-1979		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	15,6	159,3	10,2	34,3	403,2	11,8
Arachides	27,8	269,7	9,7	26,4	273,6	10,4
Total	**43,4**	**429,0**	**9,9**	**60,7**	**676,8**	**11,1**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A 18 — Production de vins

en hectolitres par inspection	1977	1978	1979
Meknès	520 000	277 100	635 900
Fès	27 000	24 800	37 100
Kénitra	148 000	83 600	198 500
Casablanca	88 000	42 300	101 000
Oujda	139 000	120 200	131 900
Total	**922 000**	**548 000**	**1 104 400**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 19 — Elevage

— Recensement du cheptel —

en milliers de têtes	1977	1978	1979
Bovins	3 620	2 907	3 174
Ovins	14 270	15 272	14 146
Caprins	5 750	5 972	5 081
Camelins	90	96	95
Porcins	4	—	—
Total	**23 734**	**24 247**	**22 496**

— Abattages contrôlés —

en milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1977	586,8	72 005	2 288,3	28 217	550,5	5 775	3 425,6	105 997
1978	531,7	69 550	2 544,0	31 337	723,9	7 384	3 799,6	108 271
1979	626,3	84 006	3 090,1	35 645	892,2	8 205	4 608,6	127 856

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 20 — Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

en milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Anthracite	702,0	707,0	720,0	710	31,0	52,7	56,1	70,2
Pétrole brut	8,1	22,0	24,3	18,6	—	—	—	—
Indice d'extraction (1) (*base=100 en 1969*)	**120**	**139**	**149**	**156**	—	—	—	—
Phosphates secs	15656,2	17572,3	20156,1	20030,8	14651,6	15791,7	17305,8	17867,5
Minerai de plomb	98,7	155,7	165,9	165,3	66,3	121,6	118,6	108,0
Manganèse chimique	117,3	113,5	126,2	135,7	105,9	127,8	137,9	135,8
Minerai de fer	342,8	407,4	62,9	61,7	338,4	429,3	40,7	99,7
Minerai de cobalt	7,2	7,8	8,7	8,0	8,5	9,1	9,7	7,5
Minerai de cuivre	16,4	12,1	12,2	23,5	20,6	10,6	10,8	24,2
Minerai de zinc	29,6	22,2	10,5	12,9	31,4	25,7	11,2	14,7
Fluorine	51,4	40,0	59,2	63,2	25,7	72,9	66,1	66,3
Barytine	139,1	149,9	174,4	236,5	119,3	184,0	206,6	242,6
Pyrrhotine	76,2	150,0	190,4	197,1	—	—	—	—
Minerai d'antimoine	3,7	3,4	5,3	2,0	3,7	3,2	2,2	1,9

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre. Les substances minières à usage énergétique, telles que l'anthracite et le pétrole, sont comprises dans l'indice de l'énergie.

SOURCE : Ministère de l'énergie et des mines.

A. 21 — Evolution des valeurs des principales productions minières
(carreau-mine) (1)

en milliers de dirhams	1974	1975	1976	1977	1978	1979	en % du total 1979
Phosphates	4233789	3782975	2348423	2590876	2338407	2328484	75,0
Minerai de plomb	155673	76523	88858	199167	301180	416483	13,4
Minerai de cobalt	17600	23144	21097	28446	57659	149352	4,8
Manganèse chimique	40039	36250	39284	39370	42343	53436	1,7
Minerai de cuivre	25938	20948	19471	13898	16321	37761	1,2
Barytine	5928	10124	12852	12674	16352	23019	0,7
Fluorine	4762	8905	16542	11042	14530	15640	0,5
Pyrrhotine	16601	7133	2669	10498	12474	15769	0,5
Eaux minérales	6972	10095	9637	10297	10208	11616	0,4
Précipité d'argent	4652	5834	9918	10846	8779	33422	1,1
Minerai de fer	53260	58325	30580	33840	5001	3553	0,1
Minerai de zinc	21580	29794	19365	13095	4947	5761	0,2
Divers (2)	9236	7610	9714	8855	11291	11555	0,4
Total	**4596030**	**4077660**	**2628410**	**2982904**	**2839492**	**3105851**	**100,0**

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) A l'exclusion du plomb métal et argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilitées dans la production du secteur « énergie ».

SOURCE : Ministère de l'énergie et des mines.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 22 — Evolution des indices de la production d'énergie

(base = 100 en 1969)	1976	1977 *	1978 *	1979 **	1979/1978 %
Indice général	**187**	**195**	**205**	**268**	**+30,7**
Electricité	182	203	221	243	+10,0
Charbon extraction	194	195	199	196	— 1,5
Pétrole raffinage	192	185	187	302	+61,5

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 23 — Evolution de la production d'énergie

	Unités	1976	1977	1978 *	1979 **	1979/1978 %
Production d'anthracite	1 000 t	**702,0**	**707,0**	**720,0**	**710,0**	**— 1,4**
Production de pétrole brut	1 000 t	**8,1**	**22,0**	**24,4**	**18,0**	**—23,5**
Production de gaz naturel	millions m³	**79,1**	**86,2**	**84,5**	**75,0**	**— 7,8**
Production nette d'énergie électrique	MkW/h	**3 348,2**	**3 753,9 ***	**4 100,0**	**4 500,0**	**+ 9,8**
— origine hydraulique	»	977,4	1 342,8 *	1 393,0	1 557,0	+11,8
— origine thermique	»	2 370,8	2 411,1 *	2 707,0	2 943,0	+ 8,7

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
SOURCES : Ministère de l'énergie et des mines.
Office national de l'électricité.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 24 — Evolution de la balance énergétique

en milliers de « tonnes équivalent pétrole » (T.E.P.)	1975		1976		1977		1978 *		1979 **	
	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%
Consommation										
Charbon	431	13	469	13	434	11	454	11	360	8
Produits pétroliers (1)	2 640	78	2 927	79	3 178	79	3 405	79	3 726	82
Gaz naturel	54	2	60	1	66	1	64	2	57	1
Electricité hydraulique	259 *	7	254 *	7	349 *	9	362	8	405	9
Total	**3 384 ***	**100**	**3 710 ***	**100**	**4 027 ***	**100**	**4 285**	**100**	**4 548**	**100**
dont fournie localement :										
Anthracite	412	56	449	58	414	49	432	49	338	41
Pétrole et gaz naturel	70	9	67	9	86	10	87	10	74	9
Electricité hydraulique	259 *	35	254 *	33	349 *	41	362	41	405	50
Total	**741 ***	**100**	**770 ***	**100**	**849 ***	**100**	**881**	**100**	**817**	**100**
Déficit énergétique	**2 643**		**2 940**		**3 178**		**3 404**		**3 731**	
en pourcentage de la consommation globale		78		79		79		79		82

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

A. 25 — Evolution de la consommation d'énergie

	1976	1977	1978 *	1979 **	1979/1978 %
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	192,0	206,1	200,6	202,3	+ 0,8
Super-carburant	321,3	330,7	331,3	334,2	+ 0,8
Pétrole lampant	93,3	85,1	75,2	79,4	+ 5,6
Gas-oil	1 095,9	1 200,0	1 234,1	1 343,2	+ 8,8
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 158,8	1 249,6	1 426,3	1 630,0	+ 14,3
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	179,7	201,7	230,5	260,4	+ 13,0
Propane	11,6	13,6	13,9	14,6	+ 5,0
Electricité (millions kWh)	2 995,4	3 331,7	3 640,0	4 020,0	+ 10,4
Charbon (1 000 t)					
Anthracite (1)	792,2	739,3	770,5	602,8	— 21,7
Charbon importé	29,8	31,0	33,3	33,5	+ 0,6

* Chiffres rectifiés. ** Chiffres provisoires.

(1) Y compris les besoins des centrales électriques.

SOURCES : Ministère de l'énergie et des mines.
Office national de l'électricité.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 26 — Evolution des indices de la production industrielle

(*base 100 en 1969*)	1975	1976	1977	1978	1979	1979/1978 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**140**	**149**	**160**	**170**	**170**	—
Produits des industries alimentaires	151	157	148	174	184	+ 5,7
Autres produits des industries alimentaires	142	159	151	189	190	+ 0,5
Boissons et tabacs	164	170	211	234	228	— 2,6
Articles textiles	109	121	125	121	110	— 9,1
Cuir et chaussures en cuir	118	104	100	102	127	+24,5
Bois et articles en bois	77	87	100	116	137	+18,1
Papier et carton	110	121	131	136	143	+ 5,1
Produits issus de la transformation des minéraux des carrières	180	185	200	199	210	+ 5,5
Produits de l'industrie métallurgique	136	170	138	131	97	—26,0
Ouvrages en métaux	148	147	157	130	131	+ 0,8
Matériel de transport	127	137	132	106	91	—14,2
Matériel électrique et électronique	138	175	174	151	180	+19,2
Produits de la chimie et parachimie (sauf produits pharmaceutiques)	138	152	177	196	195	— 0,5
Articles en caoutchouc et plastique	102	120	120	126	117	— 7,1

SOURCE : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 27 — Evolution des entrées de touristes

	1975	1976	1977	1978	1979	1979/1978 %
Tourisme de séjour	**1 244 816**	**1 107 716**	**1 427 467**	**1 477 093**	**1 435 996**	**— 2,8**
A. Touristes de nationalité étrangère	1 026 602	902 742	1 062 797	1 112 608	1 078 678	— 3,0
dont : Français	280 726	225 413	284 029	315 962	323 057	+ 2,2
Espagnols	48 098	115 714	141 665	142 678	134 879	— 5,5
Britanniques	115 683	96 634	104 848	111 867	108 336	— 3,2
Allemands	94 343	95 125	98 392	109 721	100 393	— 8,5
Américains	128 436	97 071	108 542	110 984	84 732	—23,6
Scandinaves	45 267	57 926	56 933	49 430	63 720	+28,9
Belges	25 572	25 080	27 531	30 581	34 597	+13,1
Italiens	27 370	25 774	29 765	28 536	32 018	+12,2
Néerlandais	29 830	24 119	30 223	24 717	28 114	+13,7
Suisses	20 995	18 699	22 715	22 023	24 383	+10,7
Canadiens	26 695	18 424	20 119	30 697	18 146	—40,9
B. Marocains résidant à l'étranger	218 214	204 974	364 670	364 485	357 318	— 2,0
Tourisme de croisière	**89 638**	**110 757**	**74 423**	**68 667**	113 458	+65,2
Total	**1 334 454**	**1 218 473**	**1 501 890**	**1 545 760**	**1 549 454**	**+ 0,2**

SOURCE : Ministère du tourisme.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 28 — Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)

(Base 100 : mai 1972 - avril 1973)

	1978	1979													Variations %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 79 / Déc. 78	1979 * / 1978 *
Alimentation	188,2	195,1	197,9	200,3	201,8	200,7	197,7	194,4	196,0	196,5	199,0	203,1	209,4	208,9	200,4	+ 7,1	+ 6,5
Habillement	171,9	179,4	181,4	181,3	181,8	181,6	182,2	182,9	184,3	185,7	190,8	191,6	188,9	188,6	185,1	+ 5,1	+ 7,7
Habitation	153,7	159,3	161,3	163,6	164,5	165,0	165,9	166,7	169,2	170,2	171,0	171,1	173,9	175,6	168,2	+10,2	+ 9,4
Entretien, hygiène, soins	138,7	144,6	144,9	146,2	146,7	147,2	147,2	147,9	149,6	152,1	154,9	155,2	157,2	156,9	150,5	+ 8,5	+ 8,5
Transports, loisirs et divers	172,0	177,3	182,8	184,7	192,1	192,4	193,0	193,3	198,5	199,1	200,5	201,0	204,2	205,6	195,6	+16,0	+13,7
Indice général	**176,4**	**182,8**	**185,8**	**187,9**	**190,3**	**189,7**	**188,4**	**186,9**	**189,3**	**190,1**	**192,4**	**194,8**	**199,1**	**199,2**	**191,1**	**+ 9,0**	**+ 8,3**

* Moyenne annuelle.

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1975	1976	1977	1978	1979
Alimentation	+ 7,6	+10,3	+13,7	+ 8,3	+ 6,5
Habillement	+ 8,5	+ 3,4	+12,0	+14,5	+ 7,7
Habitation	+ 7,5	+ 7,5	+11,3	+ 8,4	+ 9,4
Entretien, hygiène, soins	+ 7,0	+ 5,5	+ 4,0	+ 7,2	+ 8,5
Transports, loisirs et divers	+ 8,9	+ 7,1	+11,9	+13,8	+13,7
Indice général	**+ 7,9**	**+ 8,6**	**+12,5**	**+ 9,7**	**+ 8,3**

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 29 — Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière

Base 100 : juillet 1975 - juin 1976

Groupes	Pondération	Moyenne annuelle 1978	1979					Variations en % 1979 / 1978
			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Moyenne annuelle	
Les mines	**23,29**	**67,6 ***	**84,9**	**88,4**	**88,7**	**92,1**	**88,5**	**+30,9**
L'énergie	**8,08**	**142,0**	**146,7**	**157,2**	**186,8**	**187,4**	**169,5**	**+19,4**
Les industries	**68,63**	**120,0**	**127,8**	**128,6**	**132,5**	**137,9**	**131,7**	**+ 9,7**
dont — industries alimentaires	31,61	111,5	115,9	114,7	116,4	123,3	117,6	+ 5,5
— l'habillement et les textiles	9,24	134,6	141,2	142,6	148,2	153,2	146,3	+ 8,7
— les industries métallurgiques	14,61	125,3	141,1	145,5	152,3	155,4	148,6	+18,6
— les autres industries légères	13,17	124,6	132,0	133,3	137,9	142,8	136,5	+ 9,6
Indice général	**100,0**	**109,7 ***	**119,3**	**121,5**	**126,7**	**131,2**	**124,7**	**+ 13,7**

* Chiffres rectifiés.

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 30 — Balance du commerce extérieur

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1977		1978		1979 *	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	9 668	14 402	9 272	12 361	10 414	14 328
Exportations F.O.B.	19 237	5 860	20 622	6 261	21 376	7 287
Solde	+9 569	−8 542	+11 350	−6 100	+10 962	−7 041
Couverture en pourcentage	—	40,7	—	50,7	—	50,9

* Chiffres provisoires.
SOURCE : Office des changes.

A. 31 — Importations C.A.F.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1978			1979 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	2 088	2 005	16,2	2 025	2 144	15,0
Energie et lubrifiants	3 770	1 782	14,4	4 861	2 769	19,3
Huile brute de pétrole	2 872	1 254	10,1	4 542	2 437	17,0
Produits bruts	737	1 177	9,5	1 312	1 667	11,6
d'origine animale et végétale	578	1 022	8,3	681	1 332	9,3
d'origine minérale	159	155	1,2	631	335	2,3
Demi-produits **	2 432	2 813	22,8	1 980	2 278	22,9
Produits finis	245	4 584	37,1	235	4 461	31,2
biens d'équipement	167	3 387	27,4	161	3 291	22,9
agricoles	(10)	(128)	(1,0)	(10)	(161)	(1,1)
industriels	(157)	(3 259)	(26,4)	(151)	(3 130)	(21,8)
biens de consommation	78	1 197	9,7	74	1 170	8,2
Total	9 272	12 361	100	10 414	14 328	100

* Chiffres provisoires.
** y compris l'or industriel.
SOURCE : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 32 — Importations par principaux produits

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979
Alimentation, boissons, tabacs	**2 593,9**	**1 975,8**	**1 944,1**	**2 005,1**	**2 143,4**
Sucre	971,4	610,0	510,2	305,4	269,5
Blé tendre	959,8	725,8	587,1	856,4	973,4
Thé	104,5	88,0	102,8	156,4	190,1
Café	63,5	77,7	72,4	101,3	98,7
Produits laitiers	124,2	140,6	148,6	155,7	200,4
Tabacs	49,0	80,2	100,3	110,7	153,2
Autres produits	321,5	253,5	422,7	319,2	258,1
Energie et lubrifiants	**1 120,6**	**1 303,1**	**1 669,4**	**1 782,0**	**2 769,3**
Huile brute de pétrole	897,0	1 050,5	1 241,1	1 253,9	2 436,9
Gasoils et fuels-oils	85,2	92,4	208,7	270,8	50,6
Autres produits	138,4	160,2	219,6	257,3	181,8
Produits bruts	**995,8**	**1 034,2**	**1 391,7**	**1 176,5**	**1 666,8**
Huiles et graines oléagineuses	420,7	259,1	417,9	359,8	531,3
Bois bruts	174,9	246,1	335,9	254,0	306,9
Fibres textiles artificielles et synthétiques	95,5	142,5	156,6	152,6	202,7
Soufre	15,3	50,0	95,7	17,5	167,3
Autres produits	289,4	336,5	385,6	392,6	458,6
Demi-produits	**2 071,0**	**2 470,7**	**3 074,9**	**2 813,7**	**3 287,0**
Liants et ciments hydrauliques	37,8	108,6	202,7	166,8	119,7
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	290,0	387,6	459,3	382,6	549,0
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier	175,4	216,8	285,8	273,7	283,8
Tubes et tuyaux en fonte, fer et acier	57,3	66,2	68,7	39,5	46,7
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	499,6	448,2	514,7	548,0	757,5
Matières plastiques artificielles	158,9	199,9	233,9	191,5	265,1
Papiers et cartons	100,0	129,2	155,6	125,4	191,1
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	139,1	180,9	181,8	169,3	204,8
Or industriel	65,8	104,4	111,0	70,4	9,1
Autres produits	547,1	628,9	861,4	846,5	860,2
Biens d'équipement	**2 492,7**	**3 444,3**	**4 970,7**	**3 386,9**	**3 290,9**
Agricoles	117,0	110,0	174,0	127,5	160,6
Industriels	2 375,7	3 334,3	4 796,7	3 259,4	3 130,3
Biens de consommation	**1 119,8**	**1 326,5**	**1 350,7**	**1 196,9**	**1 170,3**
Voitures de tourisme (CKD et importations directes)	226,2	285,8	296,9	217,5	196,8
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	185,8	224,3	67,7	68,1	64,3
Appareils récepteurs de radio et de télévision	69,0	107,1	123,2	78,9	56,3
Médicaments	96,1	83,1	109,8	113,4	131,3
Autres produits	542,7	626,2	753,1	719,0	721,6
Total	**10 393,8**	**11 554,6**	**14 401,5**	**12 361,1**	**14 327,7**

SOURCE : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 33 — Exportations F.O.B.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1978			1979 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	**1 372**	**2 022**	**32,3**	**1 250**	**2 283**	**31,3**
Energie et lubrifiants	**165**	**88**	**1,4**	**341**	**276**	**3,8**
Produits bruts	**18 335**	**2 652**	**42,4**	**19 122**	**2 760**	**37,9**
d'origine animale et végétale	105	203	3,3	133	218	3,0
d'origine minérale	18 230	2 449	39,1	18 989	2 542	34,9
Demi-produits	**722**	**623**	**9,9**	**634**	**972**	**13,3**
Produits finis	**28**	**876**	**14,0**	**29**	**996**	**13,7**
biens d'équipement	4	33	0,5	2	27	0,4
biens de consommation	24	843	13,5	27	969	13,3
Total	**20 622**	**6 261**	**100**	**21 376**	**7 287**	**100**

* Chiffres provisoires.

SOURCE : Office des changes.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 34 — Exportations par principaux produits

en millions de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979 *
Alimentation, boissons, tabacs	1 456,3	1 800,7	1 705,5	2 022,1	2 282,6
Agrumes	406,4	593,6	615,5	809,5	858,8
Primeurs	289,2	259,4	202,7	215,1	384,4
Poissons en conserves	171,3	235,8	229,0	225,1	300,2
Conserves de légumes et de fruits	147,9	146,8	254,3	234,2	269,7
Alpiste	60,0	59,8	14,0	21,3	21,2
Vins	43,6	45,6	47,4	27,6	36,1
Jus de fruits et de légumes	18,4	27,4	29,8	51,9	45,7
Autres produits	319,5	432,3	312,8	437,4	366,5
Energie et lubrifiants	57,3	78,4	91,7	88,0	275,9
Produits bruts d'origine animale et végétale	242,2	279,0	226,6	203,4	217,7
Huile d'olive	93,8	65,8	64,0	0,5	0,8
Coton en masse	3,6	53,6	13,3	54,5	1,6
Pâte à papier	48,3	64,9	45,6	51,5	89,6
Autres produits	96,5	94,7	103,7	96,9	125,7
Produits bruts d'origine minérale	3 686,0	2 484,0	2 519,6	2 448,7	2 542,3
Phosphates	3 430,4	2 190,9	2 111,1	2 034,0	1 878,1
Minerai de plomb	65,2	65,5	155,0	173,0	282,0
Cobalt	30,4	21,9	34,6	54,2	119,2
Minerai de manganèse	36,5	40,4	53,1	60,0	61,7
Autres produits	123,5	165,3	165,8	127,5	201,3
Demi-produits	252,1	297,1	563,5	622,7	971,9
Acide phosphorique	—	66,5	223,7	269,4	503,7
Engrais naturels et chimiques	105,6	73,2	108,9	133,5	120,3
Plomb métal	7,3	30,1	78,8	58,4	137,3
Autres produits	139,2	127,3	152,1	161,4	210,6
Produits finis	543,7	640,1	752,7	876,2	996,5
Vêtements confectionnés	99,5	159,1	188,2	196,3	261,1
Tapis	114,3	154,3	209,0	246,8	283,2
Articles de bonneterie	61,5	83,1	57,3	59,2	101,3
Autres produits	268,4	243,6	298,2	373,9	350,9
Total	6 237,6	5 579,3	5 859,6	6 261,1	7 286,9

* Chiffres provisoires.

SOURCE : Office des changes.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 — Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

en millions de dirhams	Importations C. A. F.		Exportations F. O. B.		Soldes	
	1978	1979	1978	1979 *	1978	1979
Communauté économique européenne	**6 076**	**6 942**	**3 565**	**4 314**	**−2 511**	**−2 628**
France	3 227	3 965	1 661	2 040	−1 566	−1 925
Allemagne fédérale	849	887	667	784	− 182	− 103
Italie	821	844	374	377	− 447	− 467
Grande-Bretagne	414	409	250	277	− 164	− 132
Pays-Bas	417	373	275	425	− 142	+ 52
U.E. belgo-luxembourgeoise	271	380	295	329	+ 24	− 51
Autres pays de la C.E.E.	77	84	43	82	− 34	− 2
Autres principaux pays partenaires	**4 095**	**5 183**	**1 309**	**1 381**	**−2 786**	**−3 802**
Espagne	1 273	1 343	415	421	− 858	− 922
Pays-Arabes	1 062	2 233	193	251	− 869	−1 982
Etats-Unis	1 038	827	178	162	− 860	− 665
U. R. S. S.	332	393	264	275	− 68	− 118
Japon	277	239	109	110	− 168	− 129
Pologne	113	148	150	162	+ 37	+ 14
Divers	**2 190**	**2 203**	**1 387**	**1 592**	**− 803**	**− 611**
Total	**12 361**	**14 328**	**6 261**	**7 287**	**−6 100**	**−7 041**
dont : Zone franc	3 378	4 153	1 744	2 120	−1 634	−2 033
Zone de convertibilité	8 651	9 782	4 207	4 879	−4 444	−4 903
Zone bilatérale	332	393	310	288	− 22	− 105

* Chiffres provisoires.

SOURCE : Office des changes.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 36 — Balance des paiements avec l'étranger

en millions de dirhams	1978			1979		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. Biens et services	**9 138,3**	**17 875,0**	**−8 736,7**	**10 370,8**	**20 274,5**	**−9 903,7**
1. Marchandises F.O.B.	6 201,4	10 953,1	−4 751,7	7 220,5	12 654,2	−5 433,7
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	374,1	1 493,9	−1 119,8	401,1	1 725,9	−1 324,5
3. Autres transports	262,8	185,5	+ 77,3	308,3	238,4	+ 69,9
4. Voyages	1 650,0	440,0	+1 210,0	1 670,0	400,0	+1 270,0
5. Revenus des investissements	109,1	1 291,1	−1 182,0	152,3	1 745,6	−1 593,3
6. Transactions gouvernementales n.i.a.	256,9	3 237,6	−2 980,7	261,7	3 223,2	−2 961,5
7. Autres services	284,0	273,8	+ 10,2	356,6	287,2	+ 69,4
B. Paiements de transferts	**3 673,5**	**555,2**	**+3 118,3**	**4 221,5**	**622,0**	**+3 599,5**
8. Privés	3 387,8	325,0	+3 062,8	3 983,0	331,9	+3 651,1
9. Publics	285,7	230,2	+ 55,5	238,5	290,1	− 51 6
Compte courant (A+B)	**12 811,8**	**18 430,2**	**−5 618,4**	**14 592,3**	**20 896,5**	**−6 304,2**
C. Capitaux non monétaires	**8 055,6**	**2 463,2**	**+5 592,4**	**8 696,1**	**2 596,7**	**+6 099,4**
Privés	**1 291,4**	**1 402,1**	**− 110,7**	**1 720,4**	**947,9**	**+ 772,5**
10. Crédits commerciaux	686,2	825,8	− 139,6	1 213,5	563,6	+ 649,9
11. Prêts et investissements	523,2	335,8	+ 187,4	378,9	232,5	+ 146,4
12. Autres	82,0	240,5	− 158,5	128,0	151,8	− 23,8
Publics	**6 764,2**	**1 061,1**	**+5 703,1**	**6 975,7**	**1 648,8**	**+5 326,9**
13. Crédits commerciaux	672,5	200,8	+ 471,7	914,0	621,4	+ 292,6
14. Prêts en devises	6 051,1	800,3	+5 250,8	6 030,6	989,3	+5 041,3
15. Prêts en dirhams	—	23,4	− 23,4	—	27,1	− 27,1
16. Autres	40,6	8,4	+ 32,2	27,2	9,3	+ 17,9
17. Engagements extérieurs	—	28,2	− 28,2	3,9	1,7	+ 2,2
D. Allocations D.T.S.	—	—	—	**78,9**	—	**+ 78,9**
Total	**20 867,4**	**20 893,4**	**− 26,0**	**23 367,3**	**23 493,2**	**− 125,9**

SOURCE : Office des changes.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 37 — Prévisions de dépenses du budget général

en millions de dirhams	Loi de finances 1978	Lois de finances 1979 *
Dépenses de fonctionnement	**9 469**	**11 424**
Pouvoirs publics	45	47
Personnel des ministères	5 904	6 602
Matériel des ministères	2 083	2 415
Charges communes	901	1 310
Gros travaux d'entretien	66	60
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	470	990
Dépenses de la dette publique	**1 880**	**2 200**
Dépenses d'investissement	**8 128**	**8 736**
Budget général	**19 477**	**22 360**

* Loi de finances pour l'année et loi rectificative.
SOURCE : Ministère des finances — Division du budget.

A. 38 — Prévisions de recettes du budget général

en millions de dirhams	Loi de finances 1978	Lois de finances 1979 *
Impôts directs	3 228	3 703
Droits de douane	2 904	2 754
Impôts indirects	4 043	4 998
Enregistrement et timbre	1 000	1 202
Domaines	44	60
Monopoles et exploitations	1 223	735
Produits divers	228	303
Recettes en atténuation de dépenses	88	123
Recettes exceptionnelles	—	—
Recettes d'emprunt	6 270	6 300
Fonds de concours	—	5
Recettes d'ordre	50	50
Total	**19 078**	**20 233**

* Loi de finances pour l'année et loi rectificative.
SOURCE : Ministère des finances — Division du budget.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 39 — Evolution des ressources et des charges du Trésor

en millions de dirhams	Situation au 31.12.1978 *	Situation au 31.12.1979
I. **Ressources**	**11 815**	**13 967**
Recettes ordinaires	**11 693**	**13 802**
Impôts directs	2 625	3 202
Droits de douane	2 568	2 897
Impôts indirects	4 168	4 659
Droits d'enregistrement et de timbre	832	1 186
Monopoles et exploitations	295	215
Domaines	56	50
Autres recettes	349	893
Versements O.C.P.	800	700
Fonds de concours des budgets annexes	**122**	**165**
II. **Charges**	**17 678**	**22 016**
Dépenses ordinaires	**11 049**	**13 000**
Dette publique	1 713	2 287
(dont intérêt)	(1 047)	(1 360)
Fonctionnement	8 947	10 102
Subventions à la consommation	389	611
Dépenses d'investissement (1)	**6 629**	**9 016**
Excédent ordinaire	+ **644**	+ **802**
III. **Solde des budgets annexes**	— **37**	—
IV. **Solde des comptes spéciaux**	— **861**	+ **853**
V. **Fonds réservés pour dépenses ordonnancées**	— **97**	— **25**
— **Déficit de caisse** (I—II+III+IV+V)	— **6 858**	— **7 221**
— **Financement**	+ **6 858**	+ **7 221**
Dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux	+ **432**	+ **550**
Emprunts intérieurs	+ **1 631**	+ **1 190**
— à long terme	(+ 918)	(+ 1 247)
— à moyen terme	(+ 12)	(— 48)
— à court terme	(+ 701)	(— 9)
Concours extérieurs	+ **3 921**	+ **4 795**
— à long terme	(+ 3 913)	(+ 4 581)
— à moyen terme	(+ 75)	(— 40)
— à court terme	(— 67)	(+ 254)
Avances de la Banque du Maroc	+ **1 007**	+ **715**
Opérations à classer et à régulariser	— **133**	— **29**

* Situation rectifiée.

(1) Du budget général et des budgets annexes.

SOURCE : Ministère des finances — Division des opérations du Trésor.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 — Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

en millions de dirhams	Fin décembre 1977			Fin décembre 1978			Fin décembre 1979		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Monnaie fiduciaire	6 651	918	16,0	7 677	1 026	15,4	9 021	1 344	17,5
Monnaie scripturale	11 214	1 797	19,1	12 962	1 748	15,6	14 333	1 371	10,6
Dépôts :									
— à la Banque du Maroc	219	12	5,8	265	46	21,0	262	— 3	— 1,1
— dans les banques	9 224	1 432	18,4	10 603	1 379	14,9	11 742	1 139	10,7
— au CCP et au Trésor	1 771	353	24,9	2 094	323	18,2	2 329	235	11,2
A. Disponibilités monétaires	17 865	2 715	17,9	20 639	2 774	15,5	23 354	2 715	13,2
B. Quasi-monnaie	2 180	428	24,4	3 672	1 492	68,4	4 432	760	20,7
Masse monétaire (A+B)	20 045	3 143	18,6	24 311	4 266	21,3	27 786	3 475	14,3

En pourcentage de la masse monétaire	1977	1978	1979
Monnaie fiduciaire	33,2	31,6	32,5
Monnaie scripturale	55,9	53,3	51,6
Quasi-monnaie	10,9	15,1	15,9

SOURCE : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 41 — Evolution des contreparties de la masse monétaire

en millions de dirhams	Fin décembre 1977			Fin décembre 1978			Fin décembre 1979		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Avoirs extérieurs nets ..	**1 812**	— 26	— 1,4	**1 779**	— 33	— 1,8	**1 648**	— 131	— 7,4
Banque du Maroc	1 561	— 8	— 0,5	1 447	— 114	— 7,3	1 226	— 221	—15,3
Banques de dépôts	251	— 18	— 6,7	332	81	32,3	422	90	27,1
Créances sur le Trésor .	**10 116**	2 181	27,5	**13 561**	3 445	34,1	**15 428**	1 867	13,8
Créances propres de la Banque du Maroc ...	5 009	1 349	36,9	6 058	1 049	20,9	6 755	697	11,5
Banques (portefeuille d'effets publics)	3 305	470	16,6	4 694	1 389	42,0	5 286	592	12,6
Dépôts auprès des comptables publics	1 802	362	25,1	2 809	1 007	55,9	3 387	578	20,6
(dont banques)	(31)			(715)			(1 058)		
Crédits à l'économie ...	**8 867**	1 261	16,6	**9 761**	894	10,1	**11 100**	1 339	13,7
Banque du Maroc	1 613	— 8	— 0,5	1 480	— 133	— 8,2	2 070	590	39,9
Banques de dépôts	7 254	1 269	21,2	8 281	1 027	14,2	9 030	749	9,0
Total des contreparties .	**20 795**	3 416	19,7	**25 101**	4 306	20,7	**28 176**	3 075	12,3
Divers (ajustement) ...	— 750			— 790			— 390		

En pourcentage du total des contreparties	1977	1978	1979
Avoirs extérieurs nets ..	8,7	7,1	5,8
Créances sur le Trésor .	48,7	54,0	54,8
Crédits à l'économie ...	42,6	38,9	39,4

SOURCE : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 42 — Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	7677	7575	7736	7801	7882	7894	8169	8340	8719	8615	9038	8906	9021
Monnaie scripturale	12962	13460	13709	13102	12985	13271	13945	13939	13794	13795	13437	13835	14333
Total des disponibilités monétaires	**20639**	**21035**	**21445**	**20903**	**20867**	**21165**	**22114**	**22279**	**22513**	**22410**	**22475**	**22741**	**23354**
Quasi-monnaie	**3672**	**3667**	**3716**	**3702**	**3920**	**4021**	**4097**	**4098**	**4168**	**4144**	**4253**	**4326**	**4432**
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**24311**	**24702**	**25161**	**24605**	**24787**	**25186**	**26211**	**26377**	**26681**	**26554**	**26728**	**27067**	**27786**

Source : Banque du Maroc.

A. 43 — Evolution de la circulation fiduciaire

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	7762	7656	7800	7900	7990	7978	8284	8472	8826	8760	9158	9007	9173
Monnaies divisionnaires ...	147	148	149	148	149	149	150	152	155	158	160	161	162
	7909	**7804**	**7949**	**8048**	**8139**	**8127**	**8434**	**8624**	**8981**	**8918**	**9318**	**9168**	**9335**
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	—232	—229	—213	—247	—257	—233	—265	—284	—262	—303	—280	—262	—314
Total	**7677**	**7575**	**7736**	**7801**	**7882**	**7894**	**8169**	**8340**	**8719**	**8615**	**9038**	**8906**	**9021**

Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 44 — Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	265	306	260	267	316	340	275	297	249	237	268	224	262
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	10603	11063	11111	10828	10739	10979	11686	11541	11444	11275	10929	11225	11742
Total des dépôts à vue du système bancaire	**10868**	**11369**	**11371**	**11095**	**11055**	**11319**	**11961**	**11838**	**11693**	**11512**	**11197**	**11449**	**12004**
Dépôts aux Chèques postaux	912	905	1075	957	989	955	985	1084	1057	1087	926	990	1118
Dépôts au Trésor	1182	1186	1263	1050	941	997	999	1017	1044	1196	1314	1396	1211
Total	**12962**	**13460**	**13709**	**13102**	**12985**	**13271**	**13945**	**13939**	**13794**	**13795**	**13437**	**13835**	**14333**
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	2959	2999	3026	2967	3153	3236	3271	3289	3344	3371	3521	3595	3681
Dépôts-importation	713	668	690	735	767	785	826	809	824	773	732	731	751
Total	**3672**	**3667**	**3716**	**3702**	**3920**	**4021**	**4097**	**4098**	**4168**	**4144**	**4253**	**4326**	**4432**
Total général	**16634**	**17127**	**17425**	**16804**	**16905**	**17292**	**18042**	**18037**	**17962**	**17939**	**17690**	**18161**	**18765**

Source : Banque du Maroc.

A. 45 — Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants ordinaires	4666	4938	4834	4265	4244	4349	4792	4530	4621	4400	4189	4530	4933
Comptes de chèques	5605	5793	5912	6190	6138	6319	6561	6644	6477	6513	6397	6325	6455
Créditeurs divers	332	332	365	373	357	311	333	367	346	362	343	370	354
Total	**10603**	**11063**	**11111**	**10828**	**10739**	**10979**	**11686**	**11541**	**11444**	**11275**	**10929**	**11225**	**11742**

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 46 — Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	1447	1349	1210	788	1036	724	1854	1563	1034	750	501	264	1226
Banques de dépôts	332	277	284	282	305	277	305	275	316	344	394	371	422
Total	**1779**	**1626**	**1494**	**1070**	**1341**	**1001**	**2159**	**1838**	**1350**	**1094**	**895**	**635**	**1648**
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	6058	5788	6032	6468	6238	6815	5955	6271	6726	5975	6284	6906	6755
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	4694	5837	5441	5154	5069	5349	5544	5504	5446	5439	5365	5309	5286
Dépôts des banques au Trésor	715	655	675	716	770	787	816	819	825	1330	1395	1136	1058
Créances des entreprises et des particuliers	2094	2091	2338	2007	1930	1952	1984	2101	2101	2283	2240	2386	2329
Total	**13561**	**14371**	**14486**	**14345**	**14007**	**14903**	**14299**	**14695**	**15098**	**15027**	**15284**	**15737**	**15428**
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	1480	1325	1345	1865	1864	1790	1708	1884	1748	2007	2008	1943	2070
Banques de dépôts	8281	8105	8263	8196	8320	8366	8782	8721	8926	8992	9119	9199	9030
Total	**9761**	**9430**	**9608**	**10061**	**10184**	**10156**	**10490**	**10605**	**10674**	**10999**	**11127**	**11142**	**11100**
Total	**25101**	**25427**	**25588**	**25476**	**25532**	**26060**	**26948**	**27138**	**27122**	**27120**	**27306**	**27514**	**28176**
Balance des éléments divers	—790	—725	— 427	—871	—745	—874	—737	—761	—441	—566	—578	—447	—390
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	**24311**	**24702**	**25161**	**24605**	**24787**	**25186**	**26211**	**26377**	**26681**	**26554**	**26728**	**27067**	**27786**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.
Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 47 — Evolution des avoirs extérieurs (1)

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	121	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	2311	2192	2014	1561	1788	1219	2317	2223	1698	1482	1282	1249	1977
Disponibilités en D.T.S.	64	143	131	131	131	113	113	113	95	95	95	77	77
Position tranche-or F.M.I.	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191
Souscription Fonds monétaire arabe	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
Total	**2716**	**2676**	**2486**	**2033**	**2260**	**1673**	**2771**	**2677**	**2134**	**1918**	**1718**	**1667**	**2399**
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	59	58	107	123	141	197	238	244	230	169	113	20	20
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	492	459	483	495	513	500	528	515	552	586	599	587	712
Total	**551**	**517**	**590**	**618**	**654**	**697**	**766**	**759**	**782**	**755**	**712**	**607**	**732**
Total des avoirs bruts	**3267**	**3193**	**3076**	**2651**	**2914**	**2370**	**3537**	**3436**	**2916**	**2673**	**2430**	**2274**	**3131**
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I. (2)	1107	1107	1107	1107	1107	1107	1065	1065	1060	1060	1060	948	952
Autres engagements de l'Institut d'émission	221	278	276	261	258	39	90	293	270	277	270	475	241
dont : (en devises inconvertibles)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1)	(42)
Engagements des banques de dépôts	160	182	199	213	208	223	223	240	236	242	205	216	290
Total	**1488**	**1567**	**1582**	**1581**	**1573**	**1369**	**1378**	**1598**	**1566**	**1579**	**1535**	**1639**	**1483**
Total des avoirs extérieurs nets	**1779**	**1626**	**1494**	**1070**	**1341**	**1001**	**2159**	**1838**	**1350**	**1094**	**895**	**635**	**1648**

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 48 — Evolution des créances sur le Trésor

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	5288	4000	5288	5288	5288	5288	5288	5328	5328	4000	5328	5328	5328
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaie divisionnaire)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	373	383	119	348	222	332	57	327	312	469	351	520	572
Avances sur bons C.N.C.A.	135	1	—	135	123	135	—	—	135	135	—	135	135
C.C.P. de la Banque du Maroc	75	108	70	75	50	91	60	86	72	108	77	109	53
Avances sur effets F.E.C.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur diverses obligations	142	750	—	69	—	419	—	—	345	736	—	299	640
Avances sur créances en devises	—	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	—
Total brut	**6152**	**5881**	**6116**	**6554**	**6325**	**6904**	**6044**	**6380**	**6831**	**6087**	**6395**	**7030**	**6867**
A déduire :													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	—94	—93	—84	—86	—87	—89	—89	—109	—105	—112	—111	—124	—112
Total net	**6058**	**5788**	**6032**	**6468**	**6238**	**6815**	**5955**	**6271**	**6726**	**5975**	**6284**	**6906**	**6755**
Effets publics													
Institut d'émission	321	804	772	624	591	505	595	593	879	1746	2030	1509	831
Banques de dépôts	4373	5033	4669	4530	4478	4844	4949	4911	4567	3693	3335	3800	4455
Total	**4694**	**5837**	**5441**	**5154**	**5069**	**5349**	**5544**	**5504**	**5446**	**5439**	**5365**	**5309**	**5286**
Dépôts des banques au Trésor	**715**	**655**	**675**	**716**	**770**	**787**	**816**	**819**	**825**	**1330**	**1395**	**1136**	**1058**
Créances des entreprises et des particuliers													
Contrevaleur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor	**2094**	**2091**	**2338**	**2007**	**1930**	**1952**	**1984**	**2101**	**2101**	**2283**	**2240**	**2386**	**2329**
Total des créances nettes sur le Trésor	**13561**	**14371**	**14486**	**14345**	**14007**	**14903**	**14299**	**14695**	**15098**	**15027**	**15284**	**15737**	**15428**

Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 49 — Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

en millions de dirhams	1978	1979											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Institut d'émission													
Escompte	1146	1002	996	1449	1537	1551	1351	1511	1420	1632	1615	1566	1502
Avances	290	213	244	212	199	200	208	212	264	239	250	289	439
Effets en cours de recouvrement	44	110	105	204	128	39	149	161	64	136	143	88	129
Total	**1480**	**1325**	**1345**	**1865**	**1864**	**1790**	**1708**	**1884**	**1748**	**2007**	**2008**	**1943**	**2070**
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	7392	7222	7381	7405	7520	7535	7906	7830	8046	8163	8255	8346	8160
Crédits à moyen terme	843	835	835	744	751	783	828	843	832	782	815	805	822
Crédits à long terme	46	48	47	47	49	48	48	48	48	47	49	48	48
Total	**8281**	**8105**	**8263**	**8196**	**8320**	**8366**	**8782**	**8721**	**8926**	**8992**	**9119**	**9199**	**9030**
Total des crédits à l'économie	**9761**	**9430**	**9608**	**10061**	**10184**	**10156**	**10490**	**10605**	**10674**	**10999**	**11127**	**11142**	**11100**

(1) Non comprises les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 50 — Emplois et ressources des banques de dépôts
(banques inscrites et Crédit populaire)

en millions de dirhams	Fin déc. 77	30.6.78	Fin déc. 78	30.6.79	Fin déc. 79
EMPLOIS					
1. **Encaisses**	**571**	**839**	**674**	**693**	**733**
Espèces en caisse	112	112	139	177	203
Banque du Maroc	24	252	98	73	66
Réserve monétaire et compte bloqué	435	475	437	443	464
2. **Créances sur le Trésor**	**3 336**	**3 576**	**5 409**	**6 360**	**6 344**
Dépôts et assimilés	31	29	715	816	1 058
Bons du Trésor	3 305	3 547	4 694	5 544	5 286
3. **Crédits à l'économie**	**8 416**	**8 821**	**9 233**	**9 793**	**10 287**
Court terme (1)	7 585	7 901	8 224	8 779	9 299
Moyen terme	803	889	963	967	940
Long terme	28	31	46	47	48
4. **Concours aux organismes financiers spécialisés**	**151**	**200**	**134**	**211**	**110**
5. **Titres en portefeuille**	**454**	**522**	**547**	**569**	**801**
Participations	86	97	142	145	166
Autres titres	368	425	405	424	635
6. **Avoirs extérieurs** (2)	**167**	**192**	**205**	**220**	**325**
Monnaies	10	11	10	13	14
Banques et correspondants à l'étranger	157	181	195	207	311
7. **Immobilisations**	**255**	**308**	**366**	**381**	**424**
8. **Emplois divers nets**	**214**	**336**	**50**	**433**	**508**
Total	**13 564**	**14 794**	**16 618**	**18 660**	**19 532**
RESSOURCES					
1. **Fonds propres nets**	**583**	**632**	**719**	**763**	**822**
Capital et réserves	560	622	683	745	781
Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	46	36	63	42	65
A déduire : pertes antérieures et frais d'établissement	−23	−26	−27	−24	−24
2. **Provisions pour risques**	**134**	**164**	**158**	**178**	**167**
3. **Dépôts à vue**	**9 224**	**9 544**	**10 603**	**11 686**	**11 742**
Comptes de chèques	4 822	5 507	5 605	6 561	6 455
Comptes courants d'entreprises non financières	3 959	3 645	4 397	4 537	4 710
Comptes d'établissements financiers	123	80	269	255	223
Créditeurs divers	320	312	332	333	354
4. **Dépôts à échéance**	**2 180**	**2 476**	**3 672**	**4 097**	**4 432**
Comptes et bons à échéance fixe	2 180	2 432	2 959	3 271	3 681
Dépôts-importation	—	44	713	826	751
5. **Engagements extérieurs**	**170**	**186**	**160**	**223**	**290**
Comptes en devises (à vue et à terme)	37	55	56	57	65
Banques et correspondants à l'étranger	133	131	104	166	225
6. **Concours de l'Institut d'émission**	**957**	**1 520**	**1 165**	**1 621**	**1 934**
Sur effets publics	97	675	321	595	831
Sur effets privés	743	726	725	887	985
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	117	119	119	139	118
7. **Concours des organismes spécialisés**	**316**	**272**	**141**	**92**	**145**
8. **Ressources diverses nettes**	—	—	—	—	—
Total	**13 564**	**14 794**	**16 618**	**18 660**	**19 532**
(1) Y compris les créances nées sur l'étranger	259	286	291	312	390

(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

SOURCE : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 51 — Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

en millions de dirhams	30.6.78	Fin déc. 78	30.6.79	Fin déc. 79
EMPLOIS				
1. **Encaisses et valeurs à recouvrer**	**43**	**124**	**63**	**49**
2. **Créances sur le Trésor**	**506**	**600**	**715**	**844**
Dépôts à vue et assimilés	5	6	14	18
Bons et obligations d'Etat	501	594	701	826
3. **Créances sur les banques**	**336**	**539**	**394**	**317**
Dépôts à vue	36	319	284	88
Dépôts à terme et prêts	300	220	110	229
4. **Crédits à l'économie**	**5 100**	**5 424**	**5 909**	**6 224**
Court terme	786	789	964	1 115
Moyen et long terme	4 314	4 635	4 945	5 109
5. **Crédits aux collectivités publiques**	**283**	**280**	**301**	**326**
6. **Titres en portefeuille**	**435**	**557**	**559**	**584**
Participations	313	355	358	363
Autres titres	122	202	201	221
7. **Immobilisations**	**124**	**130**	**154**	**205**
8. **Emplois divers nets**	**29**	—	—	—
Total	6 856	7 654	8 095	8 549
RESSOURCES				
1. **Fonds propres**	**632**	**700**	**699**	**751**
dont : dotations de l'Etat	94	94	94	94
provisions pour dépréciation d'actif	26	40	42	53
2. **Concours de l'Etat**	**359**	**347**	**369**	**375**
3. **Emprunts extérieurs** (à plus d'un an)	**2 222**	**2 516**	**2 546**	**2 542**
4. **Emprunts intérieurs**	**795**	**785**	**905**	**932**
Dépôts à terme et bons de caisse	—	—	—	—
Obligations et bons	592	651	694	822
Concours bancaires	200	134	211	110
5. **Dépôts à court terme**	**2 275**	**2 589**	**2 846**	**3 049**
6. **Concours de l'Institut d'émission** (1)	**576**	**543**	**582**	**719**
Escompte	503	493	528	667
Autres concours	73	50	54	52
7. **Ressources diverses nettes**	—	**174**	**148**	**181**
Total	6 856	7 654	8 095	8 549

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

SOURCE : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 52 — Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts (1)
(nourris, réescomptés ou pris en pension)

en millions de dirhams	1978	1979					
	Déc.	Mars	Juin	Juillet	Aout	Septemb.	Déc.
Engagements à court terme							
Papier commercial sur le Maroc	1 383,4	1 166,6	1 468,3	1 488,7	1 504,9	1 440,6	1 481,2
Crédits à la consommation	322,7	334,7	336,0	348,0	337,9	347,5	356,4
Papier commercial sur l'étranger	291,0	274,6	312,0	289,5	310,4	329,5	390,3
Avances sur conserves de sardines	56,1	58,1	59,7	56,3	75,8	71,8	59,6
Organismes coopératifs agricoles	362,7	320,6	315,4	397,9	452,1	496,3	490,5
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	245,5	174,4	194,3	195,6	227,4	164,1	118,0
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3) ..	245,4	198,5	171,0	138,3	132,3	144,0	169,8
Avances sur marchandises et warrants	734,7	676,3	686,0	667,0	750,0	724,4	764,8
Crédits aux céréalistes privés ..	166,7	170,9	158,2	215,4	220,3	240,7	197,0
Autres crédits assortis de garanties réelles	1 045,4	1 128,3	1 215,3	1 256,5	1 318,4	1 418,5	1 508,6
Crédits sans spécification ni garanties réelles	2 437,8	3 154,3	3 115,0	3 147,5	3 118,2	3 207,9	2 937,3
Divers	933,1	737,3	747,5	786,5	837,2	798,1	825,1
Total	**8 224,5**	**8 394,6**	**8 778,7**	**8 987,2**	**9,284,9**	**9 383,4**	**9 298,6**
Engagements à moyen terme							
Sans garanties réelles	131,8	122,1	173,5	176,5	175,0	174,8	176,1
Avec garanties réelles	464,3	456,3	449,5	460,0	463,9	473,2	468,1
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G.	366,0	354,1	343,7	336,0	326,4	315,1	295,9
Prêts à la marocanisation	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3
Total	**962,6**	**932,9**	**967,2**	**973,0**	**965,8**	**963,5**	**940,4**
Engagements à long terme							
Particuliers	3,9	4,3	4,1	3,5	3,0	2,7	2,6
Prêts à la marocanisation	42,3	44,7	43,7	44,4	45,0	44,6	45,6
Total	**46,2**	**49,0**	**47,8**	**47,9**	**48,0**	**47,3**	**48,2**
Concours aux organismes financiers spécialisés	**134,0**	**213,6**	**210,7**	**111,7**	**129,6**	**137,3**	**110,1**
Total général ...	**9 367,3**	**9 590,1**	**10 004,4**	**10 119,8**	**10 428,3**	**10 531,5**	**10 397,3**

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés.
(2) Caisse centrale de garantie.
(3) Caisse marocaine des marchés.

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 53 — Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

en millions de dirhams	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
1977												
Recours sur effets publics	357	106	158	248	171	351	316	201	352	438	432	97
Recours sur effets privés	846	800	797	780	732	738	719	799	738	774	775	743
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .	23	16	45	49	51	74	73	90	114	68	82	117
Total (1)	**1226**	**922**	**1000**	**1077**	**954**	**1163**	**1108**	**1090**	**1204**	**1280**	**1289**	**957**
Moyenne quotidienne des recours	1239	1085	946	1053	986	1068	1183	1149	1163	1133	1346	1395
1978												
Recours sur effets publics	153	135	328	588	217	675	108	151	183	371	423	321
Recours sur effets privés	659	644	737	873	785	726	714	765	681	792	799	725
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	148	73	95	117	172	119	108	124	158	137	130	119
Total (1)	**960**	**852**	**1160**	**1578**	**1174**	**1520**	**930**	**1040**	**1022**	**1300**	**1352**	**1165**
Moyenne quotidienne des recours	1002	929	1017	1456	1430	1347	1216	1061	1099	1174	1355	1345
1979												
Recours sur effets publics	804	772	624	591	505	595	593	879	1746	2030	1509	831
Recours sur effets privés	510	591	959	1013	998	887	1017	1045	1033	1061	999	985
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .	125	135	188	175	205	139	130	134	181	150	158	118
Total (1)	**1439**	**1498**	**1771**	**1779**	**1708**	**1621**	**1740**	**2058**	**2960**	**3241**	**2666**	**1934**
Moyenne quotidienne des recours	1259	1581	1671	1786	1705	1656	1675	2073	2380	3093	2963	2497

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

SOURCE : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 54 — Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1979 (taux uniques)
1. Banques de dépôts (1)	
A. **Comptes à vue :**	
Comptes ordinaires	(non rémunérés)
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	3
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	4
B. **Comptes sur carnets**	4
C. ***Comptes à terme et bons de caisse :***	
de 1 mois à moins de 3 mois	3
de 3 mois à moins de 6 mois	4,5
de 6 mois à moins de 12 mois	6
de 12 mois à moins de 18 mois	7
de 18 mois à 24 mois (inclus)	8
au-delà de 24 mois	taux libre
2. Caisse d'épargne nationale	5,5
3. Organismes financiers spécialisés	
A. ***Crédit immobilier et hôtelier :***	
Bons à 5 ans réservés aux banques	6,5
Obligations à 10 ans	7,5
Obligations à 15 ans	8,5
B. **Banque nationale pour le développement économique :**	
Bons de caisse à 3 mois	4,5
Bons de caisse à 6 mois	6
Bons de caisse à 12 mois	7
Obligations à 10 ans	7,50
Obligations à 15 ans	8,50
C. **Caisse nationale de crédit agricole :**	
Dépôts à vue	1,50

(1) Arrêté du Ministre des finances du 29 juin 1974 applicable à partir du 1er juillet 1974, modifié par l'arrêté du 30 juin 1975 applicable à partir du 1er juillet 1975 et modifié par l'arrêté du 30 juin 1978.

A. 54 (suite) — Structure des taux d'intérêt créditeurs
(taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1979 (taux uniques)
4. Trésor	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	6 (1)
(rendement réel à l'échéance de 6 mois : 6,088)	
(*rendement réel en cas de remboursement après* 3 mois : 5,885)	
Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances) :	
— à 6 mois	4,25 (1)
(rendement réel à 6 mois : 4,293)	
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois : 4,242)	
— à 1 an	4,25 (2)
(rendement réel à 1 an : 4,438)	
— à 5 ans	6,50
Emissions réservées aux banques dans le cadre du financement des prêts accordés pour la marocanisation de certaines activités :	
— à 1 an	3,50
— à 10 ans (*émissions non renouvelées depuis 1973*)	3,50
Bons nominatifs, à 5 ans, émis en représentation du prélèvement obligatoire sur salaires et traitements (émissions non renouvelées depuis 1972)	4
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents :	
— à 7 ans	5,50
Bons émis en emploi de la « réserve d'investissement », à 10 ans, *nominatifs*	8
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat :	
— à 10 ans	7,50
— à 15 ans	8,50

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 678-78 du 30 juin 1978.
(2) Arrêté du Ministre des finances n° 677-78 du 30 juin 1978.

A. 55 — Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1979
A. **Facilités à court terme aux établissements de crédit**	
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés — Taux de base (papier commercial Maroc - warrants - avances sur marchandises - papier financier - crédits CMM (1) - crédits d'équipement à 2 ans maximum)	4,50
Créances nées sur l'étranger	3
Crédits de préfinancement des exportations	4
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	3,50
b) Mobilisation en faveur des banques de Bons du Trésor (escompte ou avance) :	
Bons à 6 mois (taux de rendement réel)	4,293
Bons à 1 an (taux de rendement réel)	4,438
Bons à 5 ans	6,50
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques	
Sans pénalité	6
Avec pénalité	12,75
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (2)	
C.N.C.A.	3
C.D.G. / C.I.H.	3,50
B. **Crédits à moyen terme à l'économie**	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (3)	4
Moyen terme C.N.C.A. (2)	3
Moyen terme C.I.H.	3,50
Moyen terme C.D.G. (effets FEC)	4
C. **Concours à l'Etat**	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire consenties à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :	
Avances sur bons du Trésor (C.N.C.A.)	4,50
Mobilisations de traites douanières	4,50
Avances sur obligations cautionnées	4,50
Avances sur obligations (C.I.H., C.N.C.A., B.N.D.E., O.N.E.) souscrites par la C.D.G. et mobilisées pour le compte du Trésor (4)	5,50 - 6 - 6,25 - 7,50

(1) *Crédits appuyés de la signature de la Caisse marocaine des marchés.*
(2) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une fiche d'escompte globale ouverte par la Banque du Maroc.
(3) Caisse centrale de garantie.
(4) Selon le taux d'émission.

A. 56 — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1979		
	Minimum	Maximum	Unique
1. **Banques de dépôts**			
A. Crédit à court terme			
Mobilisables			
Créances nées sur l'étranger	4,50	6	
Crédits de préfinancement des exportations	5,50	7	
Papier commercial sur le Maroc	5,50	7,50	
Autres crédits à court terme mobilisables	6	8	
Non mobilisables			
Découverts *non spécifiés*	8 *	10,50 *	
Autres crédits à court terme non mobilisables	Taux applicables aux crédits mobilisables de même nature majorés d'un point		
* à l'exclusion de toute commission			
Spéciaux			
Warrants « récolte céréalière »			5,50
Warrants des conserves de sardines			5,50
Warrants riz			5,50
Warrants coton			5,50
Crédits C.M.M. (1)			0,50
B. Crédits à moyen terme			
Mobilisables			
Tous crédits			8
Non mobilisables			
Tous crédits	8,50	11	
C. Crédits à long terme			
Tous crédits	Taux au moins égal au taux maximum des crédits à moyen terme non mobilisables		
2. **Banque nationale pour le développement économique**			
A. Crédits à moyen terme			10 *
B. Crédits à long terme (au-delà de 7 ans)			11 *
* avec ristourne de 2 % pour certains investissements (Code des investissements du 13 août 1973). En ce qui concerne les crédits d'équipement maritimes, cette ristourne se cumule avec celle de 4 % prévue par l'arrêté du 17 février 1954.			

(1) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent les commissions perçues par la Caisse fixées à : 2 % pour les opérations de préfinancement, 1,50 % pour les acceptations d'accompagnement, 1,40 % pour les acceptations de mobilisation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 56 (suite) — **Structure des taux d'intérêt débiteurs**
(Taux annuels en pourcentage)

3. **Caisse nationale de crédit agricole**

Nature des opérations	Régime au 31 décembre 1979	
		Taux
1) **Court terme**	1. Warrants	5
	2. Prêts à la production :	
	— céréales et légumineuses	6
	— Opération intégrées (betterave, canne à sucre, coton, ...)	8
	— Autres crédits (embouche, agrumes, maraîchage...)	8,50
2) **Moyen terme**	Coopératives de la réforme agraire :	
	1. Prêts de subsistance :	
	— pour les 4 premières années	7
	— pour la 5e année	8
	— par la suite	8,50
	2. Autres crédits à moyen terme .	8,50

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 56 (suite) — **Structure des taux d'intérêt débiteurs**
(Taux annuels en pourcentage)

4. Crédit immobilier et hôtelier	Régime au 31 décembre 1979			
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaire	Ristourne d'intérêt	Taux applicable
I. - Régime général				
1. Construction à usage d'habitation personnelle	inférieure ou égale à 150 000 DH	12	6	6
	comprise entre 150 000 et 200 000 DH	12	5	7
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	12	2,25	9,75
	comprise entre 300 000 et 500 000 DH	12	néant	12
2. Secteur locatif		12	néant	12
II. - Régime foncier				
1. Construction de locaux commerciaux ..	—	12	néant	12
2. Viabilisation des terrains	—	12	néant	12
3. Préfinancement des promoteurs	—	12	néant	12
4. Acquisitions de logements	inférieure ou égale à 250 000 DH	12	néant	12
III. - Crédits hôteliers				
— Crédits hypothécaires				
- d'une durée inférieure à 15 ans ...	—	12	5	7
- d'une durée égale ou supérieure à 15 ans	—	14	5	9
— Crédits avec nantissement (pour l'achat de mobilier et de matériel)	—	12	5	7

5. Trésor - C.D.G.	Régime au 31 décembre 1979	
Habitat économique (1)	Revenus annuels de l'emprunteur	Taux
— Prêts individuels ...	- inférieurs à 12 000 DH	4
	- compris entre 12 000 et 18 000 DH	6
— Prêts collectifs	- inférieurs à 12 000 DH	3
	- compris entre 12 000 et 18 000 DH	4

(1) Ces crédits sont en fait accordés sur ressources budgétaires et distribués par l'intermédiaire du Crédit populaire.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 57 — Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par la Banque du Maroc (1)

Cours du virement

	Fin mars 1979		Fin juin 1979		Fin septembre 1979		Fin décembre 1979	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,91646	0,91922	0,90973	0,91247	0,91856	0,92132	0,92865	0,93145
1 dollar E.U.	3,9329	3,9549	3,8931	3,9150	3,7615	3,7829	3,7280	3,7496
1 livre sterling	8,1427	8,1875	8,4350	8,4805	8,2757	8,3209	8,3313	8,3770
1 mark allemand ...	2,1065	2,1183	2,1071	2,1188	2,1581	2,1700	2,1675	2,1795
1 florin hollandais ..	1,9529	1,9638	1,9168	1,9276	1,9467	1,9576	1,9662	1,9772
100 francs belges	13,315	13,389	13,142	13,216	13,350	13,425	13,325	13,400
1 franc suisse	2,3248	2,3378	2,3419	2,3548	2,4211	2,4343	2,3362	2,3493
1000 lires italiennes	4,6844	4,7105	4,6746	4,7006	4,6901	4,7162	4,6390	4,6652
100 shillings autrichiens	28,731	28,891	28,633	28,793	29,977	30,141	30,116	30,281
100 pesetas espagnoles	5,7764	5,8076	5,8973	5,9288	5,7093	5,7403	5,6512	5,6823
100 yens japonais	1,8761	1,8870	1,7900	1,8006	1,6871	1,6973	1,5898	1,5998

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweïtien, rial séoudien, dirham des Emirats Arabes Unis. De même qu'elle cote depuis le 3 janvier 1979 le yen japonais et à compter du 3 mai de la même année l'ouguiya mauritanienne.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-81-136 du 7 rebia II 1401 (13 février 1981) accordant la garantie de l'Etat au prêt de 100 millions de francs Suisses consenti par un consortium bancaire à la Banque nationale pour le développement économique.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-59-294 du 18 rebia II 1379 (21 octobre 1959 approuvant la convention du 30 juillet 1959, passée entre le Royaume du Maroc et la Banque nationale pour le développement économique ;

Vu l'article 54 du dahir portant loi de finances pour l'année 1977 n° 1-76-638 du 5 moharrem 1397 (27 décembre 1976) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 4 rebia II 1401 (10 février 1981) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques internationales pour la garantie du prêt de 100 millions de francs Suisses, consenti par lesdites banques à la Banque nationale pour le développement économique.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1401 (13 février 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation marocaine

Par dahirs en date des 5, 8, 9 safar 1401 (13, 16, 17 décembre 1980) sont naturalisés Marocains, à titre exceptionnel, les étrangers dont les noms suivent :

Mme Safia Housni El Jazaïri (veuve du feu Rachid Abdelkrim El Khattabi), née en 1935 à Damas.

Mme Safia Housni El Jazaïri (veuve du feu Rachid Abdelkrim El Khattabi) est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-80-463.)

M. Mustapha Sehimi, né le 17 juin 1943 à El-Bayadh (Algérie) ainsi que son enfant mineur :

Karim Sehimi, né le 27 octobre 1968 à (Alger).

M. Mustapha Sehimi est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-80-464.)

Mme Mama Mardam Bek, née le 25 décembre 1926 à (Damas).

Mme Mama Mardam Bek est relevée des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-80-465.)

M. Waïl Kadri Altourjman, né le 5 novembre 1925 à (Alexandrie) ainsi que son enfant mineur :

Khalil Kadri Altourjman, né le 1er juillet 1960 à (Damas).

M. Waïl Kadri Altourjman est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-80-466.)

M. Hacène Amrouche, né en 1917 à L'arba (Algérie) ainsi que ses enfants mineurs :

Saïd Amrouche, né le 21 janvier 1970 à Casablanca ;

Youssef Amrouche, né le 8 janvier 1971 à Casablanca ;

Mourad Amrouche, né le 13 février 1973 à Casablanca ;

Khadija Amrouche, née le 20 août 1976 à Casablanca.

M. Hacène Amrouche est relevé des incapacités spéciales au naturalisé.

(Dahir n° 1-80-467.)

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Décret n° 2-80-612 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) complétant le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-79-248 du 15 rejeb 1399 (11 juin 1979) modifiant et complétant le décret royal n° 1178-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du personnel du ministère de la santé publique ;

Vu le décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) portant attribution d'une allocation de technicité à certaines catégories de fonctionnaires ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 1 et 2 du décret n° 2-77-74 du 12 safar 1397 (2 février 1977) susvisé sont complétés comme suit :

« *Article premier.* — Il est alloué une allocation de technicité aux fonctionnaires et agents assimilés de l'Etat, appartenant aux corps ou cadres ci-après :

— Ingénieurs et adjoints techniques ;
— Médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes ;
— Psychologues ;
— Adjoints de santé diplômés d'Etat spécialistes ;
— Adjoints de santé diplômés d'Etat ;
— Vétérinaires ;
— Architectes. »

« *Article 2.* — Les taux annuels de l'allocation de technicité sont fixés ainsi qu'il suit :

— Ingénieur général	
—	
— Ingénieur en chef	
—	
— Ingénieur d'Etat	
— Médecin, pharmacien et chirurgien dentiste	13.200 DH
— Psychologue	
— Vétérinaire inspecteur	
— Architecte	
— Ingénieur d'application	9.600 DH
— Psychologue assistant	
—	»

(*Le reste sans changement.*)

ART. 2. — Le présent décret prend effet à compter du 24 rejeb 1399 (20 juin 1979).

Fait à Rabat, le 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre des affaires administratives.

MANSOURI BEN ALI.

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE D'ETAT CHARGÉ DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Décret n° 2-80-601 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) fixant le mode de rétribution des auxiliaires chargés de gérer les établissements secondaires des postes et télécommunications.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du 30 mars 1914 fixant les catégories des établissements de postes, des télégraphes et des téléphones ;

Vu l'arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 1er avril 1914 déterminant les attributions des agences postales et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 29 hija 1344 (10 juin 1926) allouant une remise aux gérants de cabines pour participation au service téléphonique public, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La rétribution des gérants d'agences postales est fixée comme suit :

a) Gérants d'agences postales de 1re catégorie participant aux opérations postales, aux services des mandats, à la caisse nationale d'épargne et aux opérations télégraphiques et téléphoniques :

1° Agences à fort trafic :

Rétribution forfaitaire annuelle de quatre mille deux cent vingt-quatre dirhams (4.224 DH).

2° Autres agences :

Rétribution forfaitaire annuelle de trois mille dirhams (3.000 DH) ;

La liste des agences postales de 1re catégorie à fort trafic est fixée annuellement par arrêté du ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications.

b) Gérants d'agences postales de 2e catégorie participant aux opérations postales et en outre, soit au service des mandats ou à la caisse nationale d'épargne, soit aux services télégraphiques et téléphoniques :

Rétribution forfaitaire annuelle de deux mille cent trente-six dirhams (2.136 DH).

c) Gérants d'agences postales de 3e catégorie participant uniquement aux opérations postales :

Rétribution forfaitaire annuelle de mille cinq cent quatre-vingt-seize dirhams (1.596 DH).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — La rétribution des gérants de cabines téléphoniques est fixée comme suit :

Rétribution forfaitaire annuelle de trois cent quatre-vingt-quatre dirhams (384 DH) ou remise de seize centimes (0,16 DH) par communication de départ ou d'arrivée ainsi que par télégramme reçu ou transmis par téléphone.

ART. 3. — Le décret n° 2-74-472 du 26 rejeb 1395 (5 août 1975) et toutes les dispositions relatives au même objet sont abrogées.

ART. 4. — Le ministre des finances, le ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications et le ministre des affaires administratives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prendra effet du 1er safar 1399 (1er janvier 1979).

Fait à Rabat, le 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications,

MAHJOUBI AHARDANE.

Le ministre des affaires administratives,

MANSOURI BEN ALI.

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2-80-612 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) portant attribution d'une indemnité de poste et d'une indemnité de représentation aux gouverneurs des préfectures et provinces et à ceux en fonction au service central.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le dahir n° 1-63-038 du 5 chaoual 1382 (1er mars 1963) portant statut particulier des administrateurs du ministère de l'intérieur et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2-63-047 du 6 chaoual 1382 (2 mars 1963) fixant l'échelonnement indiciaire des gouverneurs des préfectures et provinces, des administrateurs principaux, administrateurs et administrateurs adjoints du ministère de l'intérieur, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le décret n° 2-56-573 du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956) relatif aux indemnités et avantages divers alloués aux gouverneurs, tel qu'il a été modifié et complété ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les gouverneurs des préfectures et provinces et ceux en fonction au service central bénéficient dans la limite des postes inscrits à cet effet au budget outre le traitement et de la prime de responsabilité, telle qu'elle est prévue par la réglementation en vigueur, des indemnités de représentation et de poste fixées aux taux annuels suivants :

COMMANDEMENT	INDEMNITE de poste (En DH)	INDEMNITE de représentation (En DH)
Préfecture de Casablanca	24.000	7.700
Service central et préfecture de Rabat-Salé	19.200	6.500
Gouverneurs des provinces de : Meknès, Fès, Marrakech, Agadir, Tétouan, Oujda, Kenitra, Beni-Mellal, Settat, Safi, El-Jadida, Laâyoune, Es-Semara, Boujdour, Khouribga et Oued-Ed-Dahab ..	19.200	6.400
Gouverneurs des provinces de : Tan-Tan, Tiznit, Figuig, Errachidia, Al Hoceima, Ouarzazate, Nador, Goulimine, Taounate, Chaouèn, Boulemane, Azilal, Tata et Ifrane	15.600	4.000
Gouverneurs des provinces de : Tanger, Benslimane, Taza, El-Kelâa-des-Srarhna, Essaouira, Khemissèt et Khenifra	9.600	4.000

ART. 2. — Les gouverneurs en poste au service central ne bénéficient pas des avantages prévus par les articles 1 et 2 du décret n° 2-56-573 du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956).

ART. 3. — Le présent décret prend effet à compter du 1er janvier 1977.

ART. 4. — Les dispositions contraires antérieures sont abrogées.

ART. 5. — Le ministre des finances, le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires administratives sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'intérieur,

DRISS BASRI.

Le ministre des affaires administratives,

MANSOURI BEN ALI.

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ARTISANAT

Décret n° 2-80-604 du 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981) modifiant et complétant le décret n° 2-64-426 du 10 joumada II 1384 (17 octobre 1964) relatif à la formation professionnelle donnée par la direction de l'artisanat dans les centres d'apprentissage.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-64-426 du 10 joumada II 1384 (17 octobre 1964) relatif à la formation professionnelle donnée par la direction de l'artisanat dans les centres d'apprentissage ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sur proposition du ministre des affaires sociales et de l'artisanat ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 8 du décret n° 2-64-426 du 10 joumada II 1384 (17 octobre 1964) susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« *Article* 8. — Les apprentis des centres perçoivent une « prime journalière.

« Le montant de cette prime est fixé à trois dirhams (3 DH) « par jour ouvrable. Il est porté à cinq dirhams soixante « centimes (5,60 DH) pour les apprentis dont la résidence prin- « cipale se trouve éloignée de trente kilomètres du centre « d'apprentissage. La prime n'est pas versée en cas d'absence « de l'apprenti, sauf excuse reconnue valable par le chef du « centre. »

ART. 2. — Le présent décret prend effet à compter du 1er janvier 1980.

Fait à Rabat, le 2 rebia I 1401 (9 janvier 1981).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre
des affaires sociales
et de l'artisanat,

ABDALLAH GHARNIT.

Le ministre
des affaires administratives,

MANSOURI BEN ALI.

Le ministre des finances,

ABDELKAMEL RERHRHAYE.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Arrêté du ministre des affaires administratives n° 26-81 du 10 ramadan 1400 (23 juillet 1980) portant assimilation du centre de formation de dactylographes et de sténodactylographes.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,

Vu le décret n° 2-64-507 du 2 chaabane 1384 (7 décembre 1964) relatif au Centre de formation de dactylographes et de sténodactylographes ;

Vu le décret n° 2-78-594 du 28 hija 1398 (29 novembre 1978) fixant les attributions et l'organisation du ministère des affaires administratives, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2-75-832 du 27 hija 1395 (30 décembre 1976) relatif aux fonctions supérieures propres aux départements ministériels,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — En ce qui concerne l'octroi de l'indemnité de fonction, le directeur du centre de formation de dactylographes et de sténodactylographes est assimilé à un chef de service de l'administration centrale.

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel.*

Rabat, le 10 ramadan 1400 (23 juillet 1980).

MANSOURI BEN ALI.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Concession de pensions

Par arrêté du ministre des finances n° 81 du 19 joumada II 1396 (17 juin 1976) sont concédées et inscrites au grand livre de pensions attribuées aux personnels d'encadrement et de rang des Forces auxiliaires, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE ET ÉCHELON	NUMÉRO D'INSCRIPTION	POURCENTAGE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Aârkoub Bouhassous ben Bennani.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.002	78,75	1er janvier 1976.	
Dassi Mohammed ben Lahoussine.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.003	73,75	id.	
Lahrire Tayeb ben Kacem.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.004	50	id.	
Daoudi Moha ben Hammou.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.005	65	id.	
Namir Haddou ben Ali.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.006	76,25	id.	
Demmouchi Miloud ben Allal.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.007	55	id.	
Nessaïd Ahmed ben Lhoussine.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.008	56,25	id.	
Mme Yatto bent Maâti Hamadi, veuve Moussaoui Jillali.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.009	75/2	1er avril 1975.	
MM. Khenboubi Lahoussine ben Belaïd.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.010	57,50	1er janvier 1976.	
Khadir Omar ben El Mamoun.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.011	81,25	id.	
Korjdid Lahsen ben Hammou.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.012	63,75	id.	
Bouchaâka Mohammed ben Tahar.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.013	60	id.	
Boujoujou Hssaïne ben Ali.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.014	96,25	id.	
Boussalla Allal ben Allal.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.015	57,50	id.	
Boukhres Mohamed ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.016	58,75	id.	
Mme Guenfoud El Kamla bent Boumdiene, veuve Mawkab Benaïssa.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 135).	404.017	41,25	1er septembre 1973.	
MM. Mascaoun Mouha ben Ahmed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.018	66,25	1er janvier 1976.	
Belghaouat Mouloudi ben Omar.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.019	67,50	id.	
El Qadi Lahoucine ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.020	46,25	id.	
Lakhchibi Mohamed ben Khadir.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.021	58,75	id.	
Beddou Ali ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.022	100	id.	
Boulloul Mohamed ben Brahim.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.023	81,25	id.	
Mani Abdelkader ben Abdelkader.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.024	51,25	id.	
Aboussaâd Mohammed ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.025	48,75	id.	
Aquechar Mohamed ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.026	60	id.	
Mfarrej Lahcen ben Mohamed.	Ex-brigadier, 4e échelon (indice 139).	404.027	48,75	id.	
Zioud Ahmed ben Kacem.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.028	52,50	id.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE ET ÉCHELON	NUMÉRO D'INSCRIPTION	POURCENTAGE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
			%		
MM. Yadine Bouchta ben Bennaceur.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.029	81,25	1er janvier 1976.	
Bouddane M'Barek ben Faraji.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.030	68,75	id.	
M'Sahel Lhou ben Brahim.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.031	48,75	id.	
Bab Allah Saïd ben Larbi.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.032	76,25	id.	
Mme Hanna Fatima bent El Fatmi, veuve Zarbi Ahmed.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.033	62,50	1er novembre 1975.	Réversion de la pension n° 401.344.
MM. Iben Jellal Larbi ben Lahcen.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.034	60	1er janvier 1976.	
El Feddane Hammou ben Hammou.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.035	50	id.	
Laghrib Mohamed ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.036	61,25	id.	
Mourrane Bouazza ben Hammadi.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.037	53,75	id.	
Tawil Slimane ben Ammar.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.038	58,75	id.	
Allali Assou ben Larbi.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.039	85	id.	
Mouhan Kessou ben Moha.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.040	43,75	id.	
Lembachar Driss ben Kacem.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.041	76,25	id.	
Mounjdi Allal ben Ahmed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.042	53,75	id.	
Chatri Hamadi ben Haddou.	Ex-mokhazeni, 4e échelon (indice 115).	404.043	18,75	id.	
Zian Mohamed ben El Haj Taybi.	Ex-brigadier-chef, 4e échelon (indice 151).	404.044	87,50	id.	
Lamyesser Abdelkader ben Lâroussi.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.045	70	id.	
Labyad Abbou ben Mohamed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.046	82,50	id.	
Kaoukabi Khella ou Moha.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.047	95	id.	
Majidi Bouâzza ben Jilali.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.048	60	id.	
G'Nzar Abdallah ben Ahmed.	Ex-mokhazeni, 10e échelon (indice 128).	404.049	65	id.	
Ferryat Mohammed ben Bouchaïb.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.050	58,75	id.	
Mme El Aïssaoui Hennou bent Moha, veuve Ighfinou Saïd.	Ex-mokhazeni, 9e échelon (indice 126).	404.051	47,50	1er août 1974.	

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.